

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

Les membres du Conseil Municipal de la commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 07 mars 2025 se sont réunis à la salle Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge-sur-Orge, pour leur séance du 13 mars 2025 sous la présidence de Madame BENSARSA REDA, Maire (séance ouverte à 19 H38)

Présents : Lamia BENSARSA REDA, Sébastien BENETEAU, Virginie FALGUIERES, Michel PERRIMOND, Amandine COSTA, Benedicte HURIEZ, Jean-Claude NASSE, Marie SERMAGE, Bakary SOUKOUNA, Cedric DI TOMMASO, Valerie ROQUES, Jean-François DOUTEAU, Stephanie BEGHE, Pascal GOMEZ, Patricia ROBIN, Francis SAINT-PIERRE, Kumba DIAWARA, Filipe MONTEIRO, Stephanie RIVIER, Nadia MARTINS, Adnane BENNANI, Alain VILLEMEUR, Sonia KANTIANA, Bernadette AVELLANO, Laurence GAUTHIER, Andre PLAS.

Absents représentés : Nathalie MOUREY pouvoir à Virginie FALGUIERES ; Chantal GUIBLIN pouvoir à Francis SAINT-PIERRE ; Malika ABBACI pouvoir à Patricia ROBIN ; Christian LORIC pouvoir à Nadia MARTINS ;

Absents non représentés : Samira KECHELAL

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers Municipaux en exercice | 33 |
| Présents | 28 |
| Votants | 32 |

Secrétaire de séance : Bakary SOUKOUNA

Madame le Maire : Il y a des collègues qui sont en retard parce qu'il y a des conseils d'école. Je vous propose si vous le voulez bien de vous installer et on va commencer. Je vais faire l'appel. Je vous propose que l'on fasse comme d'habitude et je désignerai un secrétaire de séance. On regardera ensuite si vous le voulez bien les décisions. Je répondrai ensuite aux questions orales, parce qu'il y en a pas mal et cela laissera le temps à tout le monde d'arriver, est-ce que cela vous va ?

Cela permettra de commencer parce que même si l'ordre du jour est court, les sujets sont importants et je pense qu'ils nécessiteront des échanges.

Madame le Maire procède à l'appel des présents et énonce les pouvoirs. Le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer. Madame le Maire désigne Bakary Soukouna, secrétaire de séance.

Madame le Maire : Avez-vous des remarques particulières sur le procès-verbal de la séance du 12 décembre ?

Le procès-verbal n'apporte aucune remarque.

Madame le Maire : Alors je propose peut être si vous avez des questions, que l'on examine les décisions que nous avons prises du 22 novembre 2024 au 3 février 2025, donc je ne sais si vous avez des questions particulières. Allez-y Madame Avellano. Si vous pouvez comme habituellement donner le numéro, s'il vous plait.

Madame Avellano : C'est le numéro 197. C'est une convention de location d'un immeuble situé rue Argeliès. C'est une convention avec les établissements de santé Barthélémy Durand, donc moi j'avais une question à propos du loyer trimestriel qui me semblait léger. Je lis 465. 24 €.

Monsieur Plas : Il y a un 8 devant.

Madame Avellano : Il est où le 8 ?

Inaudible ;

Madame Avellano : Ah ! D'accord ! Alors je n'ai plus de question.

Madame le Maire : Pas de problème.

Madame Avellano : Je ne sais pas lire.

Madame le Maire : Non, non, pas de souci, en même temps les décisions sont nombreuses. Est-ce que vous avez d'autres questions

Monsieur Plas : la 185 et je voudrai des renseignements sur cette ouverture de compte à terme d'un placement financier d'un montant de 2 millions d'euros.

Madame le Maire : Et bien de toute façon il y a une délibération-là qui attrait à cela, mais je vais laisser Sébastien répondre. Non pardon, excusez-moi ce n'est pas le même sujet, mais je vais laisser quand même Sébastien vous donner des précisions.

Monsieur Bénéteau : Bonjour, chers collègues. Oui déjà je vous rassure c'est bien 2 millions d'euros et c'est aussi ce que l'on avait déjà fait à la fin de l'année 2023, en fait, c'est de la trésorerie dont la ville n'a pas besoin, l'Etat lui propose de placer sur un compte à terme de manière à ce que cette trésorerie puisse provoquer des intérêts à la fois pour la ville et l'Etat s'en garde une partie, c'est quelque chose que nous n'avions pas vu depuis très longtemps et qui depuis 2022, 2023 est revenu puisque les taux le permettait de le refaire et donc on a souscrit in extremis un nouveau contrat fin 2024 justement parce que là les taux ne font que redescendre et je pense que c'est l'une des dernière fois où on va mobiliser de la trésorerie parce que après ça ne vaut plus le coût.

Madame le Maire : Merci. Monsieur Plas, allez-y

Monsieur Plas : La 192 c'est juste un sigle, moi je voulais le renseignement de savoir ce que c'est que SSI.

Madame le Maire : Sécurité Incendie, tout simplement.

Monsieur Plas : 201 également. Est-ce que l'on pourrait avoir un plus d'explication sur l'accompagnement de 2 plans alimentaires pour la ville de Juvisy-sur-Orge. Cela concerne C2L.

Madame le Maire : Alors excuses-moi c'est la 202 ?

Monsieur Plas : Non, 201.

Madame le Maire : Excusez-moi c'est écrit tout petit chez moi et donc je ne vois pas bien. C'est l'accompagnement qui est prévu par la diététicienne pour l'élaboration des menus. Diététicienne-nutritionniste car ce n'est pas tout à fait la même chose, c'est complémentaire.

Monsieur Plas : Alors même question pour la 203 Signature du marché n°2024-22 de prestations de service pour la tenue du marché d'approvisionnement de Juvisy-sur-Orge et cela concerne les « Fils de Madame Géraud »

Madame le Maire : c'est le délégataire pour la tenue du marché alimentaire du mercredi et du samedi, c'est le placier en gros et c'est pour la gestion du marché.

Monsieur Plas : Merci. Continue encore un sigle 207 SIQO : S, I, Q, O

Madame le Maire : Vous parlez sur le marché alimentaire pour les denrées, en fait c'est un label. Voilà, c'est un label, voilà, c'est un label qualité tout à fait.

Monsieur Plas : 210, signature d'un marché de plantation. Entretien des espaces verts de la commune et j'ai une question, combien reste-t-il d'argent communaux en charge de ce secteur ? Est ce qu'ils doivent revenir ?

Madame le Maire : 7 peut-être le chef de service Jean Alix Justine et. Et des remplacements et puis. Et des renforts régulièrement, notamment en été.

Madame Falguières : On a des « TIGE » aussi, en plus.

Madame le Maire : Oui mais en fait parce que vous savez bien que l'entretien des espaces verts est divisé entre ce que les agents de la ville font et ce que c'est ce que la société fait. Oui bah c'est en gros c'est 7 agents plus le chef de service a fait 8.

Monsieur Plas : La ligne 3 qui se trouve en bas de la page « convention mise à disposition de locaux en faveur de l'association UNICITE ». Alors donc je voudrais juste savoir combien de jeunes juvisiens sont concernés par le travail avec cette association ?

Madame le Maire : Alors UNICITE est installée donc à Ducastel. Vous savez que c'est une association qui propose des services civiques aux jeunes ? Je n'ai pas formellement le nombre de jeunes juvisiens qui sont enfin concernés, je peux le demander hein ? Évidemment, on a des bilans régulièrement et donc on devrait les avoir prochainement. On le demandera. Ce que je peux vous dire c'est qu'ils ont des permanences à Ducastel à l'espace Arnaud Beltrame et que c'est un dispositif qui fonctionne plutôt bien. Et par honnêteté, il est évidemment qu'il ne concerne pas que les juvisiens il est proposé à l'ensemble des jeunes et notamment des jeunes du Nord Essonne qui ne désemplit pas. C'est tout ce que je peux vous dire, mais après je n'ai pas le nombre exact de jeunes, je sais qu'il y en a pas mal et je ne sais pas si vous vous souvenez, mais on a déjà délibéré et on a déjà parlé de ce sujet puisque nous-mêmes nous avons pris des jeunes qui étaient enfin qui répondaient à ce dispositif-là.

Monsieur Plas : Et puis la dernière question qui concerne le contrat de service pour une mission d'analyse du FCTVA, alors je vois ce que c'est. La seule chose que je voudrais savoir C'est pourquoi il y a un contrat de service pour analyser les missions pour une mission d'analyse ? Pourquoi est-ce qu'on a besoin d'analyser ? Parce que je croyais que c'était relativement.

Monsieur Bénétiau : Alors, rebonsoir, oui effectivement, en fait c'est censé être assez simple, mais les règles ont changé plusieurs fois ces derniers temps. Et en fait, on s'est rendu compte que, entre ce que les services de l'État nous notifient et ce qu'on pourrait potentiellement glaner, il peut y avoir des il peut y avoir des écarts et donc en fait, il existe des sociétés qui sont spécialisées en la matière qui proposent ce genre de service. Et le fonctionnement, c'est un petit peu ce qu'on avait déjà fait, notamment concernant les factures de fluides. Si vous vous souvenez bien, c'est qu'en fait ils se rémunèrent

uniquement sur la différence que l'État nous nous redonnerait. Si, il s'était trompé. Voilà donc en fait il y a, il y a rien à il y a rien à perdre et les sociétés sont là pour nous apporter une fine analyse. En fait tout simplement elle retraite des données que nous nous n'avons pas, c'est à dire les données de beaucoup d'autres villes et beaucoup d'autres collectivités pour faire des recoupements pour dire voilà telle collectivité a bénéficié du FCTVA sur telle ou telle dépense. Celle-ci ça n'a pas été le cas. Pourquoi ? Si vous l'avez fait pour d'autres faut le faire pour celle-ci c'est notamment un des une des méthodes d'action.

Madame le Maire : C'est bon ? OK, alors on va passer aux questions orales si vous voulez bien. Je vais commencer par Madame Gauthier parce qu'elle m'avait envoyé des questions orales lors du précédent conseil municipal. Je m'étais engagée à y répondre parce que c'était un peu technique et je pensais intéressant que l'on puisse se pencher sur le sujet de manière un peu. Enfin un peu plus sérieuse. Je vous laisse je. La question est très longue, mais je vous laisse lire les parties que vous souhaitez lire. Si vous voulez tout lire, vous pouvez tout lire. Moi j'ai tout sous les yeux donc c'est comme vous le souhaitez, d'accord ?

Madame Gauthier : Je vous remercie Madame la Maire. Donc voilà, je reviens à cette question qui porte sur la possibilité d'un retour en régie publique, en régie municipale, pardon, de de l'eau éventuellement. Voici donc, la ville de Juvisy dépend du SEDIF, syndicat des eaux d'Ile de France pour la distribution de l'eau potable. Cette compétence est gérée en délégation de service public par la multinationale Veolia depuis 100 ans et vient d'être renouvelée en tout cas en ce qui concerne la ville, jusqu'en 2036. La consultation du public à Juvisy sur ce projet en plein été 2019 a été tellement confidentielle que pas un seul usager n'y a participé. De nombreuses villes autour de de nous, hein refusent la perspective, comme Athis, qui est sortie du SEDIF en juillet 2023, ou Villejuif, qui vient d'obtenir aussi sa sortie du SEDIF pour rejoindre des régies publiques créées récemment afin de récupérer la maîtrise publique sur l'eau potable qui, à notre sens, est un bien commun qui ne devrait pas faire l'objet d'une marchandisation. 52 autres communes de l'Essonne et du Val de Marne ont fait ce choix depuis 12 ans, donc c'est un phénomène global. À la satisfaction de plus de 700 000 usagers. Savigny les a rejoints en janvier 2025. Ainsi, Juvisy se singularise en restant dépendant de Suez pour son eau potable au milieu de villes qui ont fait le choix de retourner en régie publique indépendamment de leurs étiquettes politiques. Donc la question que je pose, c'est quels sont les avantages de cette démarche de retour en en régie publique ? Si elle pouvait avoir lieu effectivement, concrètement, ce serait de mieux maîtriser les coûts de revient et le prix du mètre cube d'eau payé par les usagers. À terme, cela veut dire une diminution du coût de l'eau pour les usagers, ce qui, en ces temps d'inflation où les factures d'énergie flambent avec des salaires bloqués, constitueraient un gain de pouvoir d'achat non négligeable. Les autres avantages seraient un juste prix et un réinvestissement des bénéfices dans l'entretien de réseaux vieillissants au lieu que ces sommes soient redirigées vers les actionnaires, nos factures d'eau se borneraient à payer l'eau que nous consommons. Et non plus des actionnaires comme Blackrock, qui est une société financière qui est entrée récemment en capital de Veolia et qui gère des actifs liés à des pensions de retraite. Autre avantage, si nous pouvions revenir véritablement en régie publique, c'est ce serait un gain pour la démocratie locale. Vous savez que c'est un thème qui nous est cher, avec une gestion solidaire donc beaucoup plus transparente. Pourquoi ne pas envisager la création, par exemple, d'un comité d'usagers comme ça c'est déjà fait, qui serait plus écologique car engagée vers la sobriété, vers une meilleure qualité de service, une possibilité éventuellement de tarification progressive, à l'image des 2 régies voisines de Viry et de Cœur d'Essonne. Je sais que c'est un peu technique mais bon. Donc pourquoi cette solution n'a-t-elle pas jusqu'à présent été envisagée à Juvisy ? Pourquoi n'a-t-elle pas été présentée aux Juvisiens comme une alternative possible ? Avant le renouvellement du contrat entre le SEDIF et Veolia. Quelle est la date exacte de signature de ce contrat ? Pouvez-vous nous confirmer que ce contrat engage les Juvisiens jusqu'en 2036, soit sur plus de 11 ans ? Quels sont les engagements de Veolia sur le prix au mètre cube ? Un prix stable, un prix qui évolue en fonction de quels critères, et cetera. Pouvez-vous nous confirmer que Veolia propose dans ce contrat le passage à une nouvelle technique ? Alors c'est un sigle un peu barbare, OIBP, qui veut dire osmose inverse, basse pression. En fait, c'est une technique de

filtration d'eau qui augmentera le prix de l'eau hors inflation de 25% et qui est une technique extrêmement donc coûteuse, 870 000 000 d'euros, et aussi très contestée quant à son efficacité. car cette technique est censée purifier l'eau, lutter donc contre la pollution de l'eau. Mais elle ne ferait que déplacer le problème puisque les rejets après la purification de l'eau dans lesquels il y a les polluants éternels retournent dans l'eau non traitée, donc dans l'eau de nos rivières. Quels sont les engagements de Veolia en ce qui concerne la maintenance et l'entretien des réseaux ? Vous avez rappelé récemment, je crois la dernière au dernier conseil municipal, ce qui s'est passé avec la conduite d'eau de Suez sur le quai Gambetta, de l'eau potable de Viry qui passait sous le quai et qui a entraîné une inondation. Quels sont les engagements donc de Veolia en ce qui concerne la maintenance et l'entretien des réseaux ? Avez-vous des véritables garanties et où sont les rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau potable du SEDIF qui devrait être communiqués aux conseils municipaux des collectivités ? Nous demandons enfin, et ce sera la fin de cette longue question, j'en conviens, avoir accès au contrat qui a été signé au nom des juvisiens entre le SEDIF et Veolia. Contrat qui nous engagerait tous pour 11 ans. Celui-ci dès lors qu'il a été signé est public et le droit des affaires ne s'applique donc pas ici puisque le contrat a été finalisé. Merci Madame le Maire,

Madame Le Maire : Je vous en prie, merci Madame Gauthier, déjà plusieurs choses alors je vais essayer de le prendre comme je peux le prendre. D'accord ? Parce qu'il y a plein de choses dans votre question. La première chose c'est qu'il n'y a pas de décision, il y a pas de décisions formelles qui ont été prises par Athis-Mons de rejoindre la régie de l'eau. La création de la régie de l'établissement public territorial, elle concerne simplement le transport de l'eau, le transport de l'eau potable, d'accord, et donc à proprement parler, on ne sait pas la même régie que celle que vous connaissez qui est la régie des Lacs. Je précise ici, puisque le sans aucune malice, que si vous demandez les éléments au maire d'Athis Mons, et si vous regardez enfin si vous consultez le dernier procès-verbal du Conseil d'Athis Mons, le maire d'Athis Mons a présenté en fait le choix qui a été fait et qui est celui en fait tout simplement effectivement de rejoindre comme Savigny-sur-orge cette régie pour le transport de l'eau et donc pas pour enfin comment dire pas pour la gestion de l'eau. Donc c'est une précision qui est très importante parce que en fait du coup ça rend la réponse de chaque commune. Comment dire individuelle et je dirais et du coup on sort d'un sujet idéologique puisque chaque commune a une situation particulière sur ses réseaux et donc évidemment on ne peut pas traiter de ce sujet simplement par le prisme de se dire on rejoint, on ne rejoint pas la régie de l'eau puisque formellement elle n'existe pas en tant que telle. Ensuite, avant de rentrer dans la technique, vous avez raison de poser le débat. Je pense que le débat il est ouvert. La question du contrat, il peut être avenant puisque la preuve c'est que les villes qui ont été concernées ont sollicité le SEDIF pour pouvoir rejoindre la régie de l'eau et notamment concernant le transport donc il n'y a absolument rien de figé. Je rappelle simplement qu'en 2019, lorsque la question s'est posée du renouvellement de contrat, il n'existait pas de régie à l'établissement public territorial. Donc c'est un procès qui nous est fait alors que à ce moment-là, il y avait aucune possibilité de quoi que ce soit et donc ce que je voudrais dire, c'est que effectivement, la question de la gestion de l'eau est une question qui est tout à fait légitime, mais qui en tout cas à ce mandat, enfin, au moment où on parle, ne se pose formellement pas comme ça, parce que c'est un sujet qui est éminemment technique et vous avez raison de le dire comme ça. Ce que je voudrais dire c'est qu'évidemment que l'eau c'est un bien précieux. Ce n'est pas plus un bien précieux pour un certain. Enfin, je ne sais pas comment dire ça pour certains partis politiques et pas pour d'autres. Certains auraient plus de convictions que d'autres, ce n'est pas le sujet. Je pense que la prise en compte environnementale a largement complètement dépassé les clivages politiques. En réalité la question de l'eau ce n'est pas que une question de prix. L'eau elle a aussi un coût. C'est à dire que la gestion de l'eau elle a aussi un coût et pour qu'elle puisse être consommée il faut la traiter et donc la question qui nous a été posée c'est la question du coût aujourd'hui puisque l'eau pour qu'elle puisse être consommée il faut qu'elle soit rendue potable et pour que elle puisse être pardon distribué et épurer après utilisation, il faut aussi la réinjecter dans le dans les milieux aquatiques. Enfin, tout ce que vous connaissez y a aussi un sujet d'assainissement. Si je reviens sur la question spécifique juvisienne y a plusieurs éléments qu'il faut que vous ayez en tête. Le premier, c'est que, au moment de la CALP y avait une délégation de service public pour la gestion de de l'assainissement. D'accord. Et

que lorsque nous sommes rentrés à l'établissement public territorial, cette DSP a été rompue et donc c'est l'assainissement est géré en régie par l'établissement public territorial. Désormais. Vous savez qu'il y a un impact sur notre FCCT, c'est à dire sur la contribution que l'on paye. à l'établissement public pour l'entretien de nos voiries, pour l'assainissement et pour tout ce que vous connaissez par cœur puisqu'on en parle ici régulièrement. Aujourd'hui, pour prendre une décision comme celle-ci, on a besoin d'un bilan. Vous êtes d'accord avec moi pour mesurer en tout cas au moins les investissements qui doivent être faits. Aujourd'hui, ce bilan nous ne l'avons pas sans doute que la ville d'Athis Mons l'a. Mais nous nous ne l'avons pas pour plusieurs raisons qui sont pragmatiques. C'est que alors des dévoiements de réseaux. Qui sont attendues notamment pour le prolongement du tramway de T 7. Évidemment que la question pour nous sur les investissements qui doivent être faits et ces dévoiements de réseau se pose pas tout à fait de la même manière que à Athis Mons. Ça, c'est la première raison. Évidemment, si vous voulez que je rentre dans la technique, ça ne m'ennuie pas de de rentrer dans la technique puisque j'ai essayé de travailler du mieux que je peux le sujet est qui est quand même aride pour qu'on se dise les choses, et qui ne peut pas être traité simplement par le prisme politicien, parce que sinon on passe à côté de du sujet. Donc ensuite, concernant Veolia, Veolia approvisionne la régie, notamment la régie des Lacs. On est d'accord, (voix inaudibles) d'accord, oui, mais c'est donc oui. Mais c'est donc Veolia qui fait déjà le travail ? D'accord oui mais c'est quand même, c'est quand même ça le fond du sujet. D'accord, pour le moment y a que Veolia qui a la technologie future que vous avez évoquée pour rendre on va dire plus potable l'eau. J'essaie de ne pas rentrer trop dans des éléments techniques mais aujourd'hui on en est là. Donc si demain y avait d'autres propositions d'autres entreprises qui existaient, on l'étudierait, mais factuellement aujourd'hui la régie que vous évoquez de l'établissement public territorial, elle n'existe pas. Ce qui existe, c'est simplement de rentrer dans un processus de réflexion et pour le moment, il est question que de transporter l'eau. J'ajoute que nous avons enfin le SEDIF s'est engagé vis-à-vis de la ville à un certain nombre d'investissements et qui a l'obligation de dévoyer un certain nombre de réseaux. Notamment les réseaux qui sont liés au prolongement de la ligne de tramway T7. Et pour nous aujourd'hui la situation elle est un tout petit peu plus lourde que pardon de dire ça comme ça mais que Savigny et Athis Mons parce que on ne peut pas engager en tout cas la ville dans un dans un processus comme celui-ci tant qu'on n'a pas la garantie que ces investissements peuvent être faits et que ces dévoiements pourront être faits. C'est des engagements qui ont été pris, donc moi je ne sais pas engager la ville sur ce sujet. Ensuite dire que, si au prochain mandat il y avait réellement la création d'une régie de l'eau et que cette régie de l'eau était capable avec une entreprise autre que Veolia ou pas Veolia et moi ce n'est pas mon sujet, simplement de nous donner la même technologie et la même possibilité. De pouvoir proposer la meilleure eau potable au meilleur prix aux juvisiens, évidemment, on engagera une réflexion. Là, l'autre question qu'il est important de se poser, c'est qu'à partir du moment où on intègre une régie, ça veut dire qu'on engage aussi les finances de la commune et en l'occurrence toutes les villes qui ont fait le choix de rentrer dans cette régie-là qui je le redis concerne le transport de l'eau potable engage aussi des FCCT leur FCCT, c'est à dire potentiellement le financement d'investissement très lourd dont aujourd'hui nous n'avons ni le diagnostic ni un montant précis. Voilà donc eu égard à tous ces éléments-là. Après si vous avez besoin, et vraiment, ça ne m'ennuie pas de le faire, j'essaie simplement d'être le plus efficace possible. Si vous avez besoin que je réponde par écrit avec des données techniques à votre question orale, je le ferai parce que je j'ai les éléments et que j'ai fouillé le sujet. Mais en tout cas, pour la simplification des débats et pour que l'on soit le plus efficace possible ce soir, ce sont les éléments que je veux vous apporter. Ce que je veux dire par là, c'est que la création d'une régie, quand on calcule le coût de l'eau pour à la fin les habitants, il faut aussi le mettre en regard des obligations de la loi, c'est à dire en matière d'assainissement mais aussi au regard des investissements qui sont faits. Et aujourd'hui en tout cas pour Juvisy, la situation n'est pas tout à fait celle-ci. J'ajoute enfin que qu'il s'agisse de Savigny, qu'il s'agisse d'Athis- Mons ou de toutes les autres villes qui ont fait le choix de rentrer dans cette régie, ça n'opère rien du tout. Ça n'opère rien du tout puisque la réflexion est entière et que cette régie n'existe pas formellement. Voilà, bah non, elle n'existe pas. Oui non mais vous savez, je le rédige mais des un certain nombre de oui mais je vous invite vraiment à réécouter ou à relire les débats qui ont eu lieu à Athis-

Mons et vous verrez que sans posture que la décision n'a pas du tout été prise par Athis Mons de rejoindre une quelconque régie puisque aujourd'hui l'approvisionnement de l'eau se fait par Veolia. Voilà, et c'est la vérité, hein. C'est factuel, c'est des éléments qui sont vérifiables, hein. Moi je n'invente rien. Je dis simplement qu'on ne peut pas nous objecter un débat et d'avoir engagé je ne sais pas trop quoi, pardon ? Et on n'a rien engagé du tout parce qu'en 2019 n'y avait pas cette régie. Et la 2e chose c'est que notre situation particulière nous invite à peser les choses compte tenu des investissements et des dévoiements de réseaux qui je le rappelle, je le rappelle, sont pris en partie sur notre enveloppe de de voirie à l'e PT. Je le rappelle, ce qui ne devrait pas être le cas, mais ce qui existe aujourd'hui. Donc factuellement, on engage aussi les finances de la commune. Et si on rentrait dans une régie qui, je le répète, n'existe pas ? Moi je ne veux pas que ce soit la ville qui supporte le coût de l'arrivée du tramway T7, encore plus que ce que nous devons, ce que nous faisons aujourd'hui, notamment pour les dévoiements de réseaux. Voilà. Prie Monsieur Villemeur, je vous laisse poser vos questions.

Monsieur Villemeur : Oui, bonsoir à toutes et à tous. Oui, Madame le Maire, nous avons 2 questions à vous poser. Je prends la première qui est une question orale sur l'hôpital de Juvisy et les urgences. L'hôpital de Juvisy est désormais complètement détruit et tout le monde peut le constater. Le projet, annoncé il y a déjà un an, est celui de la construction par le groupe Clariane de bâtiments dédiés à la gériatrie et à la rééducation, avec 180 lits et 43 places d'hospitalisation de jour. Il avait été alors annoncé que tout ceci devrait être achevé fin 2026 et que Juvisy devrait alors récupérer un service d'urgence. Alors, est ce que vous pourriez nous informer de l'état d'avancement de ce projet, de ce projet ? Effectivement, de clariane de bâtiment dédié à la gériatrie et à la rééducation. Et les nouvelles dates annoncées, notamment pour le retour des urgences à juvisy ?

Madame le Maire : Alors je vous remercie de permettre de parler de l'hôpital puisque de toute façon ce sujet est une marotte et ça va me permettre de replacer les choses et de remettre les choses là où elles doivent être. Parce qu'effectivement, je lis beaucoup de choses, je vois beaucoup de choses qui tournent sur l'hôpital et je crois que c'est important de dire les choses. Déjà la première chose qu'il faut dire c'est que si les bâtiments sont en cours de déconstruction et qu'effectivement ils sont-ils, ils sont dans l'état dans lequel ils sont. Je voudrais juste rappeler que ce n'est pas simplement comme ça, c'est parce qu'il y a une solution qui a été trouvée hein. Ça c'est la première chose. Parce que sinon, évidemment qu'il n'y aurait jamais eu de déconstruction. C'est important de le dire. Parce que quand la manière dont vous formulez votre question, on ne sous-entend pas ça. La solution qui a été trouvée, vous le savez, c'est un compromis qui a été trouvé entre l'agence régionale de santé, le GHNE, le groupe Clariane et puis la municipalité. Le compromis, c'est de maintenir des urgences publiques à Juvisy. Ce combat-là, Monsieur Villemeur, pardon de vous le dire comme ça, ce n'est pas le vôtre, c'est le nôtre. D'accord, vous l'avez jamais mené et à part des questions orales, toujours pas très bien posées et toujours et on va dire ambiguës je vous ai jamais entendu nous formuler, ne serait-ce que le début du commencement d'une solution. Je voudrais aussi vous rappeler que le projet du GHNE et de Clariane, il s'inscrit dans un projet beaucoup plus large, un projet d'offre de soins dans le Nord Essonne et plus largement d'un d'une d'un projet d'offre de soins hospitaliers dans le Nord Essonne du GHNE. Alors évidemment, on peut tous ensemble déplorer la construction et les conditions dans lesquelles se sont faits la construction de l'hôpital de Saclay, mais je pense qu'on peut reconnaître en tout cas humblement et tous ensembles, que n'y a pas d'autre endroit en France où il y a eu la construction d'un hôpital de pointe comme celui de Saclay. Et je pense que on peut se féliciter, même si on peut être tous extrêmement dubitatifs sur la manière dont on a été traité l'hôpital de de Juvisy, je pense qu'on peut se féliciter d'avoir en tout cas en Essonne cet hôpital de pointe. Je voudrais aussi vous rappeler que le projet du groupement hospitalier du Nord Essonne rappelait simplement que c'est un projet multi sites. Voilà. Que ce n'est pas le projet de Juvisy, que c'est le maintien de ces urgences publiques à Juvisy, c'est parce que on l'a travaillé. Parce qu'il est adossé au projet de Clariane mais qu'il a aussi pris tout son sens. Parce que donc il est multi sites parce qu'il y a eu aussi la transformation de l'Hôpital d'Orsay. Je pense que c'est important de le dire parce qu'on ne le dit jamais. Et donc moi je vais finir par le dire par un opérateur privé. La transformation de l'hôpital de d'Orsay en centre d'imagerie. Avec l'aval de l'ancien maire

d'Orsay qui est aujourd'hui sénateur, qui a été très engagé dans ce projet. Rajouter aussi que l'autre site qui est concerné par cette nouvelle offre de soins hospitaliers du Nord Essonne c'est aussi le centre de consultation et de soins urgent à Sainte Geneviève des Bois suite au départ de l'hôpital ? Et que ce projet là aussi a été construit en concertation avec la municipalité de Sainte Geneviève des bois et avec son maire. Je pense que c'est important de rappeler ça, de rappeler la vérité. Pardon, j'ai oublié de parler de Longjumeau et je vous rappelle à toutes fins utiles que donc, dans ce projet là du multi sites. En tout cas, le l'objectif du GHNE, c'était donc de maintenir aussi une antenne des urgences à Longjumeau avec le SMUR un, une imagerie, les soins palliatifs qui ont donc quitté Juvisy, les soins de suite et puis un service de de soins de de médecine générale. Pardon. Je voulais rappeler ça parce que je pense que c'est important de le rappeler, rappeler aussi que d'abord, la ville n'est pas maître d'ouvrage. Rappeler que c'est un gouvernement plutôt de votre bord politique qui a décidé de la fermeture de cet hôpital. Et que si vous pouvez poser cette question aujourd'hui, c'est parce que nous avons sauvé ce que nous avons pu sauver, c'est à dire les urgences. Et je pense que par honnêteté intellectuelle, il faut savoir le dire. Que lorsqu'en 2000, en 2013 et en 2012 et bien avant Madame Gautier, c'est bien ça, lorsqu'il a été décidé la fermeture ferme de l'hôpital et sa déconstruction et sa disparition, je voudrais rappeler qu'à la place il y avait un projet d'un promoteur. Que ce promoteur-là, il avait travaillé avec la municipalité d'antan à déconstruire, exactement comme ce qui est en train de se faire aujourd'hui, mais pas pour un projet de santé pour des logements. Voilà. Donc je pense que c'est important de le dire et de rappeler que, en 2014, le bras de fer qui avait été fait et qui avait été engagé et qui a permis l'annulation du projet de promotion, il a été mené. Par cette municipalité. Voilà. Et que cette municipalité, à partir de 2018, elle a travaillé avec la municipalité d'Orsay, la municipalité de Sainte Geneviève des bois et celle de Longjumeau et qu'à l'époque, on avait un parlementaire qui était engagé et qui ne faisait pas que s'indigner. Et qui a obtenu un compromis avec l'ensemble des de ces municipalités. Un compromis et qui a permis aujourd'hui d'avoir un projet de reconstruction des urgences publiques. Ici à Juvisy, avec un SMUR et un service d'imagerie. Je voudrais rappeler que tout ça, ça s'est concrétisé en Conseil municipal pendant ce mandat. Notamment parce que on a voté le 16 décembre 2021 et le 29 juin 2022 les échanges de fonciers et la mise en place de la cohérence juridique pour qu'on puisse permettre la reconstruction de ces urgences adossées à un, à une imagerie et au SMUR. Je voudrais aussi rappeler. donc du coup hein, que les compromis, les discussions ? Les solutions ? Tout ce qui a été fait est consenti. Ça a été fait aussi bien avec la municipalité, la méchante municipalité de droite de Juvisy et les méchantes municipalités de gauche d'Orsay et de Sainte Geneviève des Bois. Et que moi j'aurais aimé que ce combat, il ne soit pas partisan. J'aurais aimé que vous posiez les questions autrement. J'aurais aimé que vous écriviez dans votre acte des choses totalement différentes. Et surtout, j'aurais aimé que vous meniez sincèrement ce combat avec nous, vous avez décidé collectivement de nous rendre responsables d'une situation que nous n'avons pas voulu ; si, si, vous l'avez écrit, vous passez votre temps à dire qu'on ment sur le sujet. Vous passez votre temps à dire qu'on est responsable de ça. Je trouve ça très grave dans une séquence politique où la parole politique doit retrouver un tout petit peu de dignité. Je trouve ça très grave. Voilà, vous préférez les mensonges, les allégations. Les manipulations, les manifestations, les fausses promesses. Moi je ne préfère rien du tout. Je dis simplement que sur le site de l'hôpital, l'ancien site de l'hôpital. Il y aura Certes, une clinique privée, Monsieur Villemeur, c'est moi qui qui répond à la question comme j'ai envie de de de répondre. Donc vous éteignez votre micro et vous me laissez répondre parce que vous écrivez n'importe quoi et vous posez la question n'importe comment. Et je pense que c'est important de dire les choses. Donc effectivement, on est dans une période transitoire. C'est une période qui est transitoire, qui est difficile. Et je voudrais simplement rappeler qu'on n'est pas maître d'ouvrage, que depuis 2014 on est vigilant, que depuis 2014 on se bat contre vents et marées, qu'il y a eu de multiples obstacles, qu'il y a eu certes des retards, mais que cette victoire, nous l'avons obtenue et nous seuls nous l'avons obtenue. Voilà, si, si, on l'a obtenu tout seul. Alors je ne parle pas de vous, de Madame Gauthier, je réponds à Monsieur Villemeur. Non, non mais attendez, moi je n'ai pas de malhonnêteté dans ça et je n'ai pas de malice dans ça puisque je l'ai dit à plusieurs conseils municipaux et je l'ai même dit ici en Conseil municipal extraordinaire devant le directeur de du GHNE. Vous le savez bien, j'ai salué l'engagement du collectif, j'ai salué l'engagement du personnel de l'hôpital, mais parfois, vous admettez que vous n'avez pas eu

la même élégance que nous voilà et que vous n'avez pas toujours la même élégance que nous. Cette victoire-là, on l'a obtenue. Aujourd'hui, quelle est la situation ? La situation, c'est qu'effectivement on nous avait promis que les urgences resteraient sur le site pendant la période des travaux. Malheureusement, ça ne s'est pas fait. Est-ce que c'est nous ? Ce n'est pas nous, vous le savez très bien. on a subi cette situation, qu'est ce qu'on a fait ? On a réagi, on a obtenu le centre médical d'appui qui est ouvert avenue d'Estienne d'Orves. Alors je sais très bien, hein, qu'il a été là aussi. Il a fait l'objet de railleries, de moqueries, d'engagements non tenus de la part de certaines qui pensaient faire mieux que nous ? Il n'empêche qu'il est ouvert, il est ouvert. Nous l'avons inauguré et il fonctionne. Voilà. Donc moi je vais remercier l'agence régionale de santé. Je vais remercier les services de l'État. Je vais remercier les médecins du GHNE et son directeur qui je tiens à dire ici viennent consulter ici dans ce centre-là semblent plutôt heureux de venir travailler à proximité et des locaux que nous avons trouvés que la municipalité a trouvé pour pouvoir proposer une offre de soins pendant que les travaux se font ? Oui ce ne sont pas des urgences, oui ce ne sont pas des urgences et on n'a jamais menti. Oui, le SMUR reste sur le site de l'hôpital et les conditions de travail du personnel qui travaille dans le SMUR sont difficiles. Bien sûr, je pense que personne n'a jamais nié cette réalité-là, mais contre toutes les mauvaises âmes, je veux dire ici que je crois que les habitants ont compris ça ont compris et finissent par comprendre que ce combat là, il aurait pu être un combat collectif, quelque chose que nous aurions pu porter consensuellement ensemble, mais malheureusement tout ce que je lis, tout ce que je vois, ne m'invite pas à le faire comme ça, alors vous me permettez. De garder en note pour plus tard que celle qui promettait un nouvel hôpital n'a toujours rien obtenu sauf un pauvre petit rendez-vous avec l'ARS et quelques manifestations qui n'auront suffi à rien du tout et à faire exactement le même constat que nous et que celui ceux et celles qui se sont indignés n'ont pas plus obtenu. Alors mes chers collègues, on va continuer à dire la vérité. Il y aura une pose de premières pierres d'ici la fin de l'année, les urgences vont être reconstruites. Je vais saluer ici l'engagement de l'ensemble de la population, du collectif qui nous a permis. Effectivement, et c'était bien prévu dans mon intervention, je tiens à le dire à Madame. Gauthier de que cette offre de soins qui ne satisfait personne parce que tout le monde aurait aimé que cet hôpital reste tel qu'il était avec la maternité, avec la chirurgie, avec la médecine générale, avec les soins palliatifs. Voilà, mais que ces 6 000 000 d'euros qui ont été trouvés pour le maintien des urgences publiques, et bien je trouve que c'est pas si mal sans doute qu'on aurait pu obtenir plus et que je mets au défi toutes celles et tous ceux qui ont envie d'obtenir, qui peuvent obtenir plus. De le faire et de dire la vérité aux gens. Voilà, on a organisé des conseils municipaux extraordinaires, nous ne nous sommes jamais dérobés, nous avons organisé des réunions publiques qui étaient parfois extrêmement houleuses. Nous avons toujours dit la vérité aux gens. Et ces urgences là, vous pouvez compter sur moi, nous les nous finirons elles, elles seront reconstruites. Il y a des engagements qui ont été pris. Et tout cela a été encore et encore réaffirmé par les services de l'État, par Clariane, par l'agence régionale de santé. Je pense qu'on peut collectivement se satisfaire d'avoir le soutien de Madame la Préfète et de l'ensemble des services de l'État qui nous aident à avancer sur ce sujet. Je pense qu'il faut être humble et continuer tout simplement à être vigilant et à se serrer les coudes pour que on puisse collectivement à la fin, se satisfaire de l'ouverture de ce service d'urgence rénové adossé à un centre d'imagerie et je l'espère, que nous obtiendrons et que nous gagnerons la bataille de pouvoir garder ce centre de soins qui est aujourd'hui installé avenue d'Estienne d'Orves et qui permet de désengorger les urgences et de répondre aux besoins de santé d'un certain nombre de personnes et d'habitants du Nord Essonne, et pas seulement des juvisiens. Je le dis avec ma candeur, quand vous avez un bébé de 13 mois, il est impossible de passer 6 h aux urgences c'est beaucoup plus confortable de pouvoir appeler un centre comme celui qu'il y a avenue d'Estienne d'Orves ou d'aller sur doctolib pour pouvoir avoir un rendez vent fixe, même si vous avez 1 h ou 2 h de retard c'est toujours plus confortable que de pouvoir rester que de rester pendant 7 h dans une salle d'attente. J'ajoute que ce ne sont pas des faux médecins qui se sont engagés avec nous. J'ajoute que ce n'est pas un faux directeur de l'ARS que j'ai quasiment tous les jours au téléphone. Nous avons, nous mettons. Nous faisons tout ce que nous pouvons faire pour accélérer les choses. Nous sommes dans une séquence où budgétairement, tout est compliqué. Nous avons des engagements qui sont pris par Clariane et qui seront tenus et je crois qu'on peut collectivement se satisfaire de ça. En tout cas, vous pouvez compter sur moi pour déconstruire tous les

récits qui sont faux, pour rappeler que toutes les toutes les combats qui ont été menés et par qui ils ont été menés pour. Et simplement pour expliquer aux gens que quand on fait une promesse, il faut savoir la tenir et que, au moins, nous, on n'a fait aucune promesse. Si ça n'était, c'est de pouvoir sauver ce qu'on pouvait sauver. Voilà.

Madame Gauthier : Est-ce que je peux me permettre de poser une question ? Je sais que ce n'était pas ma question.

Madame le Maire : Non je ne vous permets pas Madame Gauthier. On va se revoir très vite pour le vote du budget donc je vous laisse. On pourra revenir à loisir sur le sujet sans aucun problème. En tout cas, je le redis ici, vous pouvez compter sur moi pour. Être toujours dans la transparence. Je vous ai promis, Madame Gauthier, des conseils municipaux avec le directeur de de l'hôpital. Je l'ai fait. Je vous ai promis des réunions publiques, je les ai tenues. En revanche, la promesse qui n'a pas été tenue, c'est celle de reconnaître le travail qui a été fait par la municipalité et de toujours dénigrer les combats qui ont été menés et âprement gagnés. Je trouve que c'est difficile, intellectuellement, je trouve que c'est difficile de parader devant l'hôpital, devant les ruines de l'hôpital, alors que nous sommes tous concernés par ce qui s'est passé. Je trouve ça très grave. Voilà, je trouve que faire d'un de la question de l'hôpital un argument politicien, c'est très grave parce que personne n'a été capable de rien.

Madame Gauthier : Je suppose que je peux pas répondre.

Madame le Maire : Non, non, parce que c'est un sujet de vexation pour moi. Parce que j'aurais aimé que collectivement, bien sûr, (en aparté Madame Gauthier : pour nous aussi) mais j'aurais aimé que collectivement, j'aurais aimé que collectivement, non, il y a pas qu'un seul récit, parce que moi j'ai toujours salué votre engagement sur le sujet. Toujours, toujours.

Plusieurs voix : inaudible

Madame le Maire : Non, en tout cas vous ne l'avez jamais écrit comme ça, jamais écrit comme ça, jamais, jamais. Moi en tout cas, vous savez, excusez-moi Monsieur Villemeur, je vais finir. Moi on peut me reprocher plein de trucs, mais il y a un truc. Que l'on ne peut pas me reprocher, c'est de dire les choses jamais on ne peut pas me reprocher ça je j'aurais aimé. Que on puisse collectivement se satisfaire au moins d'avoir au moins mené ce combat ensemble. Voilà Monsieur Villemeur. Je vous laisse poser votre autre question qui est aussi une question importante.

Monsieur Villemeur : Merci Madame le Maire, je me permets quand même de penser que vous n'avez pas répondu à une question purement factuelle sur l'avenir du projet Clariane. De 2 bâtiments.

Madame le Maire : Je vous ai dit que d'ici la fin de l'année il y aurait la pose de la première Pierre et donc le démarrage des travaux. Je vous ai dit que l'ARS, Clariane, le GHNE et les services de l'État avaient réaffirmé leur engagement pour que le projet se fasse. Je vous ai dit que nous n'étions pas maîtres d'ouvrage et je vous ai surtout dit que j'attendais de vous. Que vous soyez au moins satisfait de ça, voilà.

Monsieur Villemeur : Non, nous avons toujours soutenu ce combat et reconnu effectivement aussi vos efforts. Donc non, c'est un peu trop facile de réécrire l'histoire.

Madame le Maire : Alors bah c'est vous qui vous savez. Moi j'ai tout un tas de tracts où tout est écrit hein ? Ce n'est pas moi qui écrit votre acte hein, c'est vous.

Monsieur Villemeur : Nous sommes vigilants aussi sur ce oui.

Madame le Maire : Oui, bien sûr, mais on a tout un tas de tracts qui sont écrits, qui disent votre bonne foi et votre sincérité.

Monsieur Villemeur : Bon, je retiens donc que le groupe Clariane, effectivement, va respecter ses engagements et qu'en 2026 les urgences reviendront à Juvisy. OK, merci Madame le Maire. La 2e question est sur la nuit de la solidarité. Le jeudi 23 janvier, la ville de Juvisy a pour la première fois participé à la nuit de la solidarité. Nous avons, nous nous interrogeons sur pourquoi la population n'a-t-elle pas été associée à cette opération comme c'est par exemple le cas à Athis Mons où plus de 120 bénévoles se sont mobilisés ? Un certain nombre de juvisiens se sont d'ailleurs mobilisés pour la nuit de la solidarité à Athis Mons, une telle ouverture permet en effet de donner davantage d'efficacité au comptage mais aussi de partager plus largement un regard différent sur les sans-abris. Est-ce que le comptage consolidé est-il disponible ? Combien de sans-abris ont-ils été décomptés ? Est ce qu'il y a une suite en sociale envisagée à Juvisy ?

Madame le Maire : Alors merci Monsieur Villemeur ma réponse va pas du tout vous plaire. Je vous préviens tout de suite, parce que là vous touchez un truc qui pour moi est extrêmement sensible. Alors pourquoi on n'a pas fait de communication déjà ? La première chose, c'est que la nuit de la solidarité, ce qu'il faut rappeler, c'est que c'est une initiative de la métropole du Grand Paris. C'est une initiative de de la métropole. Effectivement, la première édition, on n'avait pas souhaité s'associer parce qu'on avait en tout cas connaissance des personnes qui étaient sans abris à Juvisy et on n'a pas trouvé que c'était particulièrement pertinent. Ensuite, on a évolué pour 2 raisons principales. La première, c'est parce que, en cellule de veille, on a fait le constat malheureux qu'on avait des personnes de plus de plus en plus nombreuses qui transitaient par la gare de Juvisy et qui parfois s'installaient de manière transitoire à Juvisy. Et puis parce qu'on avait parfois connaissance de situations personnelles qui faisaient qu'on avait besoin en tout cas de s'assurer que les personnes qui étaient prises en charge, notamment par le centre communal d'action sociale pendant notamment pendant la trêve hivernale, avaient trouvé des solutions. Alors pourquoi on n'a pas fait le choix de faire la même communication qu'Athis Mons, déjà parce que pour moi la nuit de la solidarité ça peut pas être un outil de propagande électoraliste par contre effectivement et encore moins la solidarité, je vais vous expliquer pourquoi. Par contre on avait effectivement prévu une communication parce que vous avez raison Monsieur Villemeur je pense que c'est important que les gens portent un regard très différent sur les sans-abris et je le dis ici parce qu'on a fait des choix. Dans nos suivis, notamment pour les personnes qui sont en dessous du parking. Voilà qui ont fait l'objet d'un certain nombre de sollicitations et. Et on a eu beaucoup de personnes qui nous ont demandé de les déloger, de les déplacer, de faire tout ça. J'ai toujours pris sur moi de refuser ça parce que quand vous allez côtoyer ces personnes-là, vous vous rendez vite compte que ce n'est pas aussi simple que ça de se dire qu'on les déplace. Donc vous avez raison. On a fait une communication, on a fait un retour pour essayer d'expliquer comment les choses se sont passées. La nuit de la solidarité, comment ça fonctionne en fait donc c'est vous avez une sorte de mode d'emploi qui est donné par la métropole, une espèce de kit de formation rapide sur la manière dont on doit aborder les personnes qu'on rencontre. Et puis surtout s'est adossé à un questionnaire qui est assez long et fourni avec des questions très précises. Donc je vous disais qu'ici on avait déjà connaissance d'un certain nombre de personnes et donc ce qu'on a souhaité faire c'était plutôt mobiliser des personnes qui étaient déjà formées et qui pouvaient en plus de de de participer à ce décompte nous nous comment dire, nous faire remonter un certain nombre de situations peut-être que nous ne connaissions pas. Donc comment on a procédé ? On a plutôt associé les bénévoles de Saint Vincent de Paul qui sont qui travaillent avec nous au quotidien et qui travaillent au quotidien, notamment avec le centre communal d'action sociale. Et je précise que tous ces bénévoles sont formés, ils sont formés. On a associé évidemment les agents de la ville qui sont également formés. Et puis on a associé l'Association des jeunes de Juvisy pour un point précis, non pas pour le décompte et pour aller vers les personnes et notamment pour essayer de récolter les informations et de poser enfin en tout cas de de répondre au questionnaire qui enfin je peux vous le faire passer parce que il est quand même assez exhaustif et puis surtout, il y a une manière d'aborder les personnes en fonction des situations. En fait, nous, en plus de la nuit de la solidarité, on avait, on a

voulu adosser ça à une maraude. Je ne sais pas si vous vous souvenez, c'était à un moment où il faisait particulièrement froid. En tout cas, les. Les conditions climatiques étaient telles que ce qu'on s'est dit, c'est que si on rencontrait des personnes qui étaient soit sans abri, soit dans des situations particulières, on devait aussi leur trouver une réponse immédiate et un peu de réconfort. On va dire comme ça. Donc les jeunes qu'on a associé et qu'on a essayé de former avant la nuit de la solidarité, ils ont plutôt eux, été sur le pas tant sur le comptage, que plutôt sur le volet maraude et je tiens à préciser que ces jeunes étaient pas tout seuls puisque ils étaient évidemment accompagnés par les agents de la ville qui sont formés pour nous au-delà de de au-delà de du comptage il y avait un enjeu donc important. Qui était celui d'essayer de répondre à la question qui nous avait été posée à plusieurs reprises en cellule de veille. Enfin, en tout cas, l'enjeu qui est posé en cellule de veille de savoir comment on peut traiter toutes ces personnes qui sont de passage et qui parfois sans abri à Juvisy. Donc on a associé aussi la SNCF et les agents de la SNCF qui nous ont ouvert les portes de donc de la gare. Je parle de l'Intérieur hein, pas en plus de de la gare routière. Et donc on a pu effectivement faire plusieurs équipes. On se rappelle que Juvisy c'est tout petit, alors on aurait eu sans doute pas besoin de 120 bénévoles. J'ajoute qu'à toutes ces personnes-là, on a associé Raymond, Stéphanie et moi avons participé. On s'est dit que ce n'était pas la peine de venir. À plusieurs élus, on a décidé d'Être 3 tout simplement parce qu'à 3, on a divisé la ville en 3, le Plateau, le Centre et la Seine. Comme vous vous en douter ; ce soir-là on a rencontré précisément 6 personnes. Sur ces 6 personnes, 2 étaient en transit effectivement à Juvisy via la gare et 4 personnes étaient déjà connues des services de la ville. Ce que je veux dire ? Par connues des services de la ville, c'est à dire suivies par les services de la ville. Et sur ce sujet je pense que c'est très important qu'on soit extrêmement humble parce que si ces personnes sont suivies et si notamment elles ont une attache, vous savez qu'on peut domicilier les personnes au centre communal d'action sociale pour qu'elles puissent recevoir au moins leur courrier et en tout cas le récapitulatif de leurs prestations et tout ce dont elles peuvent bénéficier. Elles sont très souvent très peu enclines, à être logées, que ce soit par le 115 ou que ce soit pour par des dans des foyers pour des raisons évidentes, soit tout simplement parce que elles ont de l'appréhension, soit parce qu'elles n'ont malheureusement pas les codes et pas habituées à retrouver un hébergement collectif, ou tout simplement parce qu'elles ont des animaux de compagnie et que souvent les animaux ne sont pas acceptés dans ces établissements et donc les personnes qui sont connues par les services de la ville et qui sont suivies essaient par comment dire de les accompagner au quotidien mais là je vous dois la vérité peine à les accompagner vers le logement, c'est beaucoup plus compliqué. Je. Je veux dire ici que nous avons connaissance de 2 situations particulières qui étaient antérieures à la nuit de la solidarité. Et pour ces 2 personnes là, des solutions de logement ont été trouvées non sans difficulté. Mais donc voilà donc le bilan, en tout cas pour les situations spécifiques, juvisiennes et je ne parle pas des personnes de passage. On décompte 4 personnes sur ces 4 personnes, certaines sont en fixe à Juvisy et d'autres se déplacent et reviennent à Juvisy, sont pas toujours à Juvisy. Voilà, je voudrais aussi rajouter que ça pour le coup et je prends ma part dans ça, c'est un choix de ma part de faire de ces questions de solidarité. en tout cas je ne souhaite pas que ce soit des opérations politiciennes même si j'ai répondu par provocation parce que pour moi le sujet il ne peut pas être traité simplement comme ça. C'est vrai aussi pour ce qu'on fait, notamment pour les femmes qui sont victimes de violences. Je voudrais rappeler. C'est exactement la même méthode, c'est à dire qu'on pourrait faire de la communication, expliquer ce qu'on fait. Pour autant, je pense qu'il y a un travail de fond qui est mené, notamment parce que vous savez qu'ici, au Conseil municipal, on a voté une convention avec plusieurs associations de femmes qui travaillent avec les agents de la ville, qui ont été formés à appréhender ces situations. Que nous avons un travail qui est étroit avec la cellule spécialisée qui a été installée au commissariat de Juvisy, ce qui n'est pas le pas de tous les commissariats. Je veux saluer ici le travail de l'assistante sociale qui est installée et l'ensemble des policières qui traitent de ces sujets. C'est vrai aussi des actions qui sont menées aussi de manière discrète et humble pour toutes les violences intrafamiliales je voudrais aussi rappeler ici qu'il y a un certain nombre de logements qui sont mis à disposition des associations avec lesquelles on travaille. Que ce soit pour les familles, les femmes ou les enfants qui sont malheureusement victimes de violence, que on a un travail aussi qui est fait pardon avec des éducateurs spécialisés et qui permettent le logement aussi d'adolescents et de jeunes adultes ici à Juvisy. Et l'isolement de ces de ces jeunes adultes, on va dire à ça et de et parfois des mineurs qui

se retrouvent malheureusement dans des situations compliquées. Ça aussi c'est un travail qui se fait. De manière étroite et puis. Mais ça, André plat le sait puisqu'il siège au Conseil, au centre, pardon, communal d'action sociale, qu'il y a un travail étroit qui est fait avec un Saint Vincent de Paul, un accompagnement financier important, un engagement financier important de de la ville et puis un lien au quotidien pour leur permettre de mener toutes les actions qu'ils mènent. Je rappelle aussi qu'on a installé un vestiaire avec Saint Vincent de Paul sur le plateau pour pouvoir répondre aux besoins de toutes ces de toutes ces personnes-là au tout début du mandat que nous avons. Et ça me donne l'occasion de saluer la mémoire de Jacqueline Labeaume qui nous a quitté il y a peu, de saluer aussi le travail de son président désormais Jean Bernard Imbert et de l'ensemble des bénévoles et de les remercier. Et puis je voudrais finir en disant que au-delà de toute de tout ça, nous avons aussi un travail étroit avec la Croix Rouge qui organise des maraudes hebdomadaires et n'importe quel moment de l'année, c'est à dire pas que en hiver et que la Croix Rouge est aussi installée à Juvisy depuis le début du mandat, juste à côté de Saint Vincent de Paul, qu'il partage des locaux et que tout ça nous le faisons. Donc dans la discrétion et ça je le dis ici encore une fois, j'en j'assume pleinement la méthode. Donc des actions de solidarité, y en a beaucoup. Y a un travail qui est fait par les agents de la ville et je veux les remercier. Certains d'entre eux ont bénéficié de formations spécifiques pour pouvoir faire tout ce travail-là. Y a aussi des actions qui sont organisées par des associations. Parfois elle nous demande de communiquer et parfois elle ne nous demande pas de communiquer. La dernière en date que j'ai là c'est la collecte de vêtements par des représentants de parents qui a eu lieu ici où ils ont souhaité qu'on communique dessus. Il y a aussi une collecte de livres je crois prochainement qui aura lieu. Tout ça se fait dans un cercle de solidarité qui fonctionne plutôt bien à Juvisy, après est ce qu'il faut, toujours communiquer, je ne sais pas. Est ce qu'il faut toujours parler de ça, je ne sais pas. Est ce qu'il faut toujours revendiquer toutes ces actions ? Je ne sais pas. En tout cas moi je vais saluer tous les acteurs de la solidarité et aussi saluer et remercier l'engagement des élus notamment celui de de Jean-Claude NASSE qui est notre adjoint et notre collègue engagé sur ces questions et dont c'est le travail. Je voudrais aussi saluer le travail de toutes les personnes qui m'aident à suivre les permanences parce que je ça me permet aussi de dire un mot des permanences qui ont lieu tous les mercredis après 12h00. Alors là aussi hein de toute vérité par moment j'ai certains mercredi qui se peuvent être occupés par des instances qui sont organisées à la dernière minute ou qui ont lieu comme par hasard le mercredi après 12h00 où je peux avoir moi-même. Des obligations personnelles ? Mais en tout cas je. Jusqu'à maintenant, j'ai dû faire 80% des permanences et en tout cas quand on fait les permanences, on se rend vite compte du suivi puisque c'est en général plutôt des personnes qui ont besoin soit de logements, soit qui sont dans des difficultés, dans des situations compliquées qui viennent nous voir et je veux saluer ici le travail du cabinet qui fait un travail de suivi extrêmement fin. Et l'engagement évidemment, de tous les services municipaux au quotidien pour toutes ces personnes, voilà.

Monsieur Villemeur : Merci Madame le Maire pour cette réponse très précise à une, à une question difficile, à un combat très difficile également.

Madame le Maire : Je vous remercie, Monsieur Villemeur. Je pense que j'ai terminé. On va examiner l'ordre du jour et on va commencer par la première délibération et je vais donner la parole à Amandine.

Madame Costa : Merci donc. Cette délibération concerne la convention relative à l'intervention d'a ESH sur le temps de la pause méridienne dans les écoles du premier degré. Donc, jusqu'à récemment, aucun cadre réglementaire précis ne définissait les modalités d'intervention des AESH sur le temps de la pause méridienne. La loi du 27 mai 2024 apporte une avancée majeure en instaurant une prise en charge intégrale de la rémunération par l'État dès lors que la présence sur ce temps est mentionnée dans la notification MDPH de l'enfant. Cette Convention vise donc à encadrer l'intervention de l'A ESH sur le temps méridien dans nos écoles. Garantir un cadre de collaboration efficace entre la mairie et l'éducation nationale et assurer que la prise en charge financière de ces accompagnants soit bien respectée par l'État. Donc ce que prévoit la Convention, c'est que les AESH restent sous la responsabilité de l'éducation nationale, celle qui assure le recrutement, l'affectation et la rémunération. La mairie garde la

responsabilité de l'organisation et de la sécurité du temps méridien, notamment au niveau de la restauration scolaire. L'accompagnement sur ce temps ne se fait pas de manière systématique. Il est réservé aux élèves dont la notification MDPH mentionne spécifiquement un besoin sur le temps du 12h00. Les AESH ne sont pas des agents de surveillance et ils interviennent uniquement auprès des élèves concernés. Donc voilà. Donc il est demandé d'approuver la convention, d'autoriser Madame le Maire à la signer et dire que la rémunération de ce personnel pardon sera prise en charge par l'État.

Madame le Maire : Merci beaucoup Amandine, juste parce que je sais qu'en commission, André place et s'est ému et je crois que collectivement vous êtes ému de la situation dans laquelle on était et dans laquelle est l'ensemble de la France. Simplement rappeler ce que tu viens de rappeler que les AESH, pardon, ne sont pas embauchées par la ville et qu'elles sont évidemment embauchées par. L'éducation nationale, qu'il y a un budget qui est dédié pour le faire et que si un enfant n'a malheureusement pas d'AESH, c'est parce que, vous le savez, il y a un cadre horaire et une revalorisation enfin une question salariale qui se pose. Ce qu'il faut bien avoir en tête, parce que je sais qu'il y a cet éternel débat. Est-ce que les AESH doivent être traités comme les ATSM ? Je rappelle simplement que les AESH ne font jamais 35 h formellement et que les ATSM en plus de l'accompagnement qu'elles font au quotidien, elles ont d'autres tâches et que par ailleurs elles travaillent pendant les vacances. Effectivement on constate qu'il y a des situations dans lesquelles les parents recrutent des AESH. En l'occurrence parfois ce sont des éducatrices spécialisées qui sont choisies ou via des associations. Je voudrais simplement rappeler ici que c'est évidemment du coup pas le même contrôle par l'éducation nationale qu'effectivement, avant cette loi, il n'était rien prévu sur la pause méridienne et que souvent ces AESH étaient recrutées par les villes et en tout cas, en tout cas, elles étaient payées par les villes. Et qu'effectivement, cette proposition de loi, et je le dis ici aussi sans malice, que cette proposition de loi de mai 2024, c'est une proposition de loi LR. C'est la proposition de loi Vial qui a été donc adoptée à l'unanimité et je pense que c'est heureux qui impose désormais la prise en charge des AESH sur le temps du midi. Je veux dire aussi qu'il ne peut y avoir d'AESH sur le temps du midi que s'il y a une que si y a une recommandation de la MDPH, c'est important de le dire parce que ça veut pas dire et il est important de préciser que tous les enfants qui ont enfin pour qui il est-il est recommandé. Une AESH, ce n'est pas vrai. Pourtant le sur le temps méridien puisque en fait il s'est enfin le critère en gros et pour aller vite, c'est que l'enfant ne puisse pas manger tout seul. Et donc depuis cette loi effectivement qui a, je le rappelle et c'est important de le dire parce que je pense que c'est important dans ces moments où, le débat politique est un peu compliqué de montrer qu'il y a pas de sujet idéologique que ce soit sur l'hôpital, la solidarité ou sur l'éducation qu'effectivement, il y a en tout cas sur cette question des AESH un certain nombre de difficultés qui ont été, qui ont été soulevées, mais que en tout cas désormais y a un certain nombre de comment dire ? Comment je vais dire ça ? Un certain nombre de postes qui sont fléchés y en avait 3000 qui étaient fléchés à la rentrée dernière et il y en a 2000 en plus qui seront fléchés pour la rentrée prochaine. Je voudrais rappeler ici aussi, là pour le coup, avec beaucoup de malice, que c'est le statut des AESH avait été défendu par notre ancien député lorsque Gabriel Étal était ministre et que ce combat-là qui mérite que d'être à nouveau porté mérite qu'on puisse l'amender parce que tout n'a pas été parfait et là aussi sans aucune malice, dire que quand on a pu rapporter le budget de l'État et obtenir un avancement comme celui-ci, je pense qu'on peut s'en féliciter collectivement désormais et donc grâce à l'engagement des parlementaires la formation des AESH a été améliorée puisque désormais elles peuvent bénéficier de 60 h avant de rentrer en fonction. Que leur salaire a été revalorisé mais qu'il est effectivement, et c'est pour ça que je pense qu'il y a un travail de fond, notamment pour amender la loi de salaire à revaloriser. Je précise que la loi prévoit aujourd'hui que lorsqu'elle rentre en contrat, elle termine avec des CDI. Et donc c'est un métier qui est de plus en plus cadré, qui nécessite effectivement qu'on puisse encore faire évoluer le statut des AESH parce que leur journée est à la fois morcelée et donc en coût salarial, en tout cas à la fin c'est un salaire qui est malheureusement n'est pas attractif. Je voudrais simplement appuyer sur le fait qu'il est important qu'on fasse attention à ne pas confondre le rôle des AESH et le rôle des ATSEM de manière à ce qu'il n'y ait pas de distorsion et qu'il n'y ait pas une mauvaise appréciation des tâches de chacun des AESH et des ATSEM. Donc moi je me félicite qu'on puisse voter cette délibération. Maintenant, je voudrais juste dire à Monsieur Plas que si vous avez

besoin qu'on vous fasse un point précis pour savoir enfin combien d'enfants sont concernés par ça, je peux tout à fait vous le dire puisque j'ai les éléments sous les yeux. Voilà.

Monsieur Plas : Alors moi, je voudrais revenir sur le travail réalisé lors de la Commission du 4 mars. Tout d'abord, je voudrais remercier tous les membres de cette commission pour la qualité des échanges. En premier lieu, je voudrais remercier les responsables du service éducation qui ont pu nous présenter la situation de façon très précise. Bon, l'exception d'une école qui n'avait pas encore fait remonter ses chiffres. Ce dossier est parfaitement connu et maîtrisé par ses personnels. Ensuite, je voudrais revenir sur la note de présentation et plus particulièrement sur le paragraphe précisant qu'il revient au service de l'État de recruter les AESH, de les affecter auprès des élèves qui en ont besoin et de les rémunérer. Le 04 mars 2025, 106 enfants avaient une notification MDPH dont 6 couvrant également le temps de pose méridienne. En effet, tous les élèves n'ont pas nécessairement besoin, comme vous l'avez dit d'être accompagné sur ce temps. Pensons également que de nombreux élèves craignent la stigmatisation liée à la présence d'un adulte qui marque une distinction par rapport aux autres. Pour ces élèves, en comptant les opérations de mutualisation des temps accordés pour cette aide, il devrait y avoir sur l'ensemble des écoles de Juvisy 35 AESH. Il y en avait à ce jour 23 recrutées, soit 66% des besoins couverts, sur les 6 élèves ayant une notification couvrant le temps de la pause méridienne. Un élève dispose d'un AESH privé, ce qui s'oppose aux principes affirmés dans le paragraphe précisant qu'il revient au service de l'État de recruter les AESH. En acceptant le recrutement privé de ce personnel, l'éducation nationale reconnaît le bien-fondé de ce recrutement, mais également son incapacité à recruter ce type de personnel. Et pour cause, il s'agit de personnel rémunéré environ 800€ sur la base de 24h00, ce qui correspond au temps de scolarisation d'une semaine dans le premier degré. Enseignement maternel et élémentaire, ces personnels ne sont payés que sur le temps de travail effectué. Comment obtenir un complément de revenu alors qu'on effectue des journées de 08h30 à 16h30 avec des enfants ayant des troubles du comportement, des troubles des apprentissages avérés par des médecins hospitaliers et reconnus par les membres de la MDPH ? Allez faire des heures supplémentaires chez McDo le weekend, des heures de ménage en rentrant du travail. Bien souvent, ces métiers sont confiés à des femmes qui, en plus, ont à leur charge les tâches ménagères et l'éducation de leurs enfants. La pose du midi est souvent salvatrice pour les personnels en charge de pathologies lourdes. L'État a du mal à recruter mais attire t on les fourmis avec du vinaigre ? J'ai bien dit fourmis. Dans votre note d'accompagnement, il est précisé que le nombre d'élèves bénéficiant de l'aide d'AESH. Est amené à se développer dans les années à venir en raison du nombre de notifications de la MDPH prenant en compte le temps de pause méridienne, sans un changement de statut, sans formation initiale réelle, sans augmentation de la rémunération, sans reconnaissance des métiers d'aide à la personne, les enfants, les familles et les enseignants qui doivent pallier les absences de ces aidants risquent d'être confrontés à des situations catastrophiques. La loi de 2005 portant sur l'inclusion ne peut rester un affichage et laisser en souffrance tous les acteurs volontaires mais souvent démunis. Petite précision, Juvisy accueille 2 dispositifs Ulis, pour qu'il soit complet, il faut un enseignant spécialisé et une AESH dédiée. Ces élèves sont accueillis dans les classes ordinaires de l'établissement. Cela représente une charge supplémentaire conséquente pour les enseignants les accueillant. Il existe dans le département des Ulis qui accueillent des enfants en situation de handicap où il peut manquer un voire 2 de ces personnels. Donc l'accueil se fait dans des classes ordinaires, sans aucun soutien provenant de ces structures. Il faut également savoir que de nombreux enfants présentant des troubles autistiques et relevant d'une orientation en Ulis autiste ne trouvent pas leur place. Faute du nombre suffisant de ces structures, les enfants, les enfants peuvent alors être accueillis dans des structures inadaptées, voire dans des classes ordinaires, à temps partiel ou pas. Et l'accueil a obligatoirement des incidences sur le fonctionnement des classes d'accueil. Les solutions ne se trouvent pas dans cette Assemblée, mais j'ai jugé utile de faire un retour sur notre groupe de travail lors de notre commission en voyant que nous n'arrivions pas tous, pardon, avec les mêmes connaissances du sujet. Bien évidemment, nous approuverons cette convention entre la ville et la DSDEN de l'Essonne.

Madame le Maire : Merci André, si vous me permettez une réaction. Je disais qu'il y avait eu un travail parlementaire important et je disais qu'il fallait le compléter. Je pense qu'il y a des premières pierres qui ont été posées et je pense que là aussi il faut être extrêmement humble. Il faut partir du postulat et en tout cas de ce qui n'existait pas avant, c'est à dire la formation améliorée et la revalorisation salariale. Je pense qu'il y a effectivement un vrai travail à faire sur le statut et sur la manière dont on accompagne ce travail. Et je disais qu'il était important de bien faire la distinction entre AESH et ATSEM parce que je pense qu'on pourrait tout à fait réfléchir à quelque chose qui ressemblerait au statut des ATSEM par les AESH, mais là, en l'occurrence, nous, nous ne sommes pas compétents, nous avons bien des idées et on pourrait en discuter. mais effectivement, ce métier, même s'il est de plus en plus cadré et qui permet en tout cas à toutes les personnes qui postulent et qui sont AESH aujourd'hui, de bénéficier de d'un statut de CDI et tout ça, il n'en reste pas moins que la question de la salariale, elle se pose la, la manière dont on recrute ces personnes effectivement et la manière dont elles travaillent et elles sont appréciées à l'école, effectivement se pose donc je pense que y a un travail qui doit être poursuivi, en tout cas de ce point de vue sur le reste et bien effectivement on a une connaissance assez précise du sujet puisque nous essayons d'accompagner toutes les familles qui ont des difficultés. Je, moi je veux tu as salué le travail des services. Moi je veux saluer la qualité du travail que et le partenariat qu'on a avec l'inspecteur de l'éducation nationale. Je le dis ici aussi sans malice, c'est un interlocuteur important qui a su nous accompagner et accompagner un certain nombre de familles. Alors effectivement, il n'arrive pas à recruter l'ensemble puisque ça fonctionne par heure effectivement, tu l'as précisé, ce qui rend la tâche du recrutement. Difficile pour autant. Je sais qu'il essaye de palier et de trouver des solutions pour chaque famille qui a cette recommandation MDPH que malheureusement il n'y parvient pas toujours. Je termine simplement en disant que si on peut collectivement se satisfaire de la création de cette 2nde classe Ulysse à l'école Tomi UNGERER donc très récemment pendant le mandat, effectivement, il faut quand même s'interroger sur la manière dont fonctionnent ces classes Ulys, à la fois parce que il manque du personnel, mais aussi parce que souvent, nos propres enfants, enfin les propres juvisiens n'arrivent pas à accéder à ces classes Ulys, puisque je rappelle que ces classes Ulys, elles sont ouvertes. À tout le monde. Enfin à tout le monde, en tout cas à un secteur dédié et qu'elles ne sont pas réservées qu'aux juvisiens et que ça peut donc effectivement interroger. J'ajoute pour terminer que la question de l'inclusion, c'est une question que nous, on se pose régulièrement, qu'on pose régulièrement à l'inspecteur, mais en tout cas, même si ça n'est pas satisfaisant et même s'il y a encore sans doute encore beaucoup à faire et que la prise en charge des enfants qui ont enfin qui sont reconnus par la MDPH, je pense que on peut se satisfaire qu'ils puissent au moins être scolarisés et accompagner, ça n'est sans doute pas encore satisfaisant, mais je pense que là aussi on peut essayer de mener un travail collectif comme on peut le faire. On peut déplorer que cette famille ait fait ce choix-là. Moi je le respecte parce que je ne sais pas ce que c'est que d'avoir un enfant handicapé. Je ne sais pas, non, mais je te dis parce que c'est une famille qui est connue, je ne sais pas ce que nous, non, mais je te dis notre sentiment parce que c'est une famille qu'on connaît et qui est reconnue, à qui on a, avec laquelle on travaille, voilà. C'est tout ce que je peux te dire. Et la dernière chose c'est que nous nous employons, et c'est pour ça que le sujet est fouillé, d'essayer d'apporter une réponse la plus précise aux familles et d'avoir le suivi le plus précis avec l'inspecteur pour avoir une connaissance très fine de l'ensemble des situations. Parce qu'il y a ceux qui ont la notification MDPH et puis y a tous les enfants qui n'ont pas n'ont pas encore les notifications, les délais sont très longs et les dossiers sont traités d'une manière enfin difficile. Je vais dire ça et donc là aussi on essaye d'accompagner les enfants comme on le peut et les familles notamment surtout. Voilà Amandine est ce que tu veux rajouter un truc ? Je vous propose qu'on vote. Ah oui pardon Bernadette.

Madame Avellano : Je remercie donc Lamia, je remercie tout le travail qui est fait depuis la loi 2005, qui donc a ouvert l'inclusion, l'école inclusive et le travail avec le handicap. J'ai tout à été dit ce que je voulais dire. Donc je vais juste rajouter que pour moi je pense que ce serait nécessaire que les AESH soient reconnues et une formation diplômante. Ça peut être que ça aiderait à avoir justement à améliorer le statut et le salaire. Voilà, je vais juste rajouter ça parce que sinon je félicite la municipalité de tout le travail qui est fait.

Madame le Maire : Merci Bernadette, bien sûr. Est-ce que. Est-ce que l'on peut voter cette délibération ? Qui vote pour cette délibération ? Je vous remercie pour cette unanimité,

Objet : Convention relative à l'intervention d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 211-8, L. 216-1, L. 351-1, L. 351-3 et L. 917-1,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 114-1 et L. 114-2,

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU la loi n°2024-475 du 27 mai 2024 visant la prise en charge par l'Etat de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne,

VU la circulaire n°2017-084 du 03 mai 2017 relative aux missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap,

VU l'avis de la Commission n° 3 « Population, Citoyenneté, Solidarité », en date du 4 mars 2025,

CONSIDERANT que des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) sont recrutés, affectés et rémunérés par l'Education Nationale pour assurer l'accompagnement d'élèves scolarisés sur les écoles primaires de la Ville qui ont besoin d'une aide humaine sur le temps de pause méridienne,

CONSIDERANT que la Ville de Juvisy-sur-Orge propose un service de restauration scolaire sur le temps de pause méridienne,

CONSIDERANT que le nombre d'enfants bénéficiant de l'aide d'un Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne est amené à se développer dans les années à venir en raison d'un accroissement du nombre de notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) prenant en compte le temps de pause méridienne,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Costa,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

APPROUVE la convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Essonne relative à l'intervention d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention,

DIT que la rémunération du personnel affecté à l'accompagnement des élèves en situation de handicap sur le temps de pause méridienne sera entièrement prise en charge par l'Etat.

Madame le Maire : On passe à la 2e délibération. Je vais passer donc la parole à Sébastien et je ferai une intervention c'est notre dernier rapport d'orientation budgétaire du mandat donc c'est un. C'est effectivement un moment qui est quand même. Important dans la vie de notre municipalité, je vous

rappelle qu'il n'y a pas de vote formellement, qu'on prend acte du fait que nous avons débattu des orientations budgétaires et donc je cède la parole à Sébastien qui va vous présenter tout ça. Et puis ensuite je ferai une intervention, évidemment, ensuite on lancera le débat.

Monsieur Bénéteau : Merci Madame le Maire. Effectivement, on présente ce soir le rapport d'orientation budgétaire. Vous rappeler que la séquence s'organise sur 2 conseils municipaux, le premier donc celui-ci avec le rapport d'orientation budgétaire, puis un 2nd Conseil qui étudiera le budget à proprement parler et puis comme c'est de coutume, je visite maintenant depuis maintenant de de nombreuses années. On profitera aussi pour effectuer le bilan de l'année passée par ce qu'il ne faut plus appeler le compte administratif mais maintenant le compte financier unique qui remplace à la fois le compte administratif et le compte de gestion tel que vous pouviez le connaître auparavant. Alors le la présentation ce soir et c'est l'émanation du rapport qui vous a été qui vous a été transmis. Donc je ne vais pas reprendre tous les éléments de la plus de trentaine de pages que vous avez pu recevoir. Pour autant, ça s'organise toujours un petit peu de la même manière, c'est déjà revenir sur le contexte économique et institutionnel. Alors évidemment on n'est pas là pour dissenter de toute la situation mondiale. Il ne vous aura pas échappé qu'on a une multiplication des conflits. Et que ces derniers temps, il y a pas mal de chamboulement au niveau des relations diplomatiques entre les pays. Si on s'intéresse à proprement parler de la situation en France l'année 2024, en tout cas la fin d'année 2024 a été marquée par la révélation d'un déficit qui a atteint 6% du PIB, bien plus important que ce qui avait été anticipé ou en tout cas promis par des gouvernements successifs. On a eu une faible croissance qui a été anticipée pour 2025 par l'ensemble des instituts et une inflation qui devrait rester sous les 2%. La bonne nouvelle c'est que la loi de finance 2025 qui a mis du temps à sortir a pris des hypothèses d'inflation qui cette fois-ci peuvent correspondre. Des hypothèses de croissance et d'inflation qui cette fois-ci devraient correspondre à ce que nous devrions connaître dans l'année. Et donc l'objectif de déficit budgétaire a été ramené à 5,4%. On est évidemment encore très loin des règles européennes qui s'imposent. On a noté aussi, et ça c'est notamment lié à l'instabilité que j'ai pu vous décrire au début sur l'ensemble du globe. une augmentation du poids de la dette qui pèse évidemment sur les finances nationales, une contribution des collectivités et au redressement des finances publiques, fameux DILICO auquel a priori Juvisy ne serait pas contributrice et puis des subventions d'investissement qui dans la loi de finance ont été orientées toujours majoritairement pour les performances énergétiques mais qui ont quand même été divisées par 2. Au niveau de l'E PT et je ne parlerai pas de la métropole du Grand Paris mais juste refaire un focus sur l'intercommunalité en lien direct qui nous intéresse, on n'a toujours pas de signe d'une réforme territoriale et puis de le pacte fiscal et financier qui avait été maintenant annoncé depuis maintenant des années est toujours en cours de discussion et on ne sait pas vraiment s'il va aboutir d'ici la fin de de ce mandat. Pour ce qui est du département de l'Essonne, et là aussi parce que c'est une collectivité avec laquelle on a pas mal d'échanges, qui subit depuis maintenant plusieurs années des baisses très conséquentes sur ce qu'on appelle les DMTO, c'est les droits de mutation. C'est directement lié avec le marché de l'immobilier. Donc ces baisses qui sont maintenant les principales recettes des départements, impactent évidemment l'ensemble des politiques publiques qui sont menées et vous en avez sans doute entendu parler pour Juvisy-sur-Orge, c'est aussi principalement un impact concernant le club de prévention spécialisée. Vous dire effectivement qu'une compensation est à l'étude de manière à ce que la prévention spécialisée puisse continuer à intervenir dans les mêmes conditions et y compris si le subventionnement du département venait à baisser. Ça, c'est une orientation d'ores et déjà actée dans le projet de budget qu'on vous présentera lors du prochain conseil municipal. Pour l'ensemble des orientations budgétaires 2025. Souvenez-vous dans le dans le programme qui avait été de qui avait été fourni à la population et pour laquelle nous avons reçu mandat, il y avait 2. Des axes majeurs. Le premier, c'était une ville qui rassure et le 2e, une ville qui respire avec 2 sous items à chaque fois. Une maîtrise du budget pour pouvoir protéger le pouvoir d'achat des juvisiens, soutenir les habitants et renforcer les solidarités, c'est aussi tout le volet associatif. Et puis dans la ville qui respire, travailler au bien-être et au bien, vivre dans une ville animée et améliorer le cadre de vie, anticiper les besoins de la transition énergétique. Donc si je repasse chacun de ces 4 items en en revue sous le prisme de l'action spécifiquement menée pour 2025,

le but n'est pas de faire un bilan. Donc là je vous présente vraiment ce qui est particulier à 2025. Mais évidemment tout ce qui a pu être mis en place sur les années précédentes continue à courir. Le premier point sur la maîtrise des budgets pour le pouvoir d'achat des juvisiens, c'est refaire comme tous les ans un point sur la méthode de calcul de la taxe foncière. Rappeler qu'on part d'un taux d'imposition et de base fiscale pour tout ce qui est le côté base fiscale, je le rappelle, c'est quelque chose qui est complètement dépendant du logement et qui est calculé par les services de l'administration centrale et l'augmentation de ces bases, elle se fait chaque année. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la feuille d'impôt augmente chaque année. Et cette année, c'est 1,7%. C'est bien moindre que ce qu'on a pu connaître les dernières années avec parfois 7% il y a 2 ans encore 3,9% l'année dernière. En revanche, le taux d'imposition qui lui est décidé, notamment par le Conseil municipal, pour la partie qui lui est rétribuée, il a été décidé de vous présenter un projet de budget avec une diminution de ce taux de manière à ce qu'on puisse amortir cette hausse des bases fiscales. Donc il y aura une diminution de un point de base du taux de la taxe foncière qui vous sera proposée dans le projet de budget en 2025. Parmi les autres mesures de la maîtrise du pouvoir d'achat et des budgets, on continue à maintenir le tarif de l'ensemble des services et c'est notamment celui de la cantine inchangé, et ce, y compris après la mise en place de la tarification au taux d'effort. Vous savez que ça a été un gros travail qui a été mené et qui a permis notamment à une majorité de famille de voir sa facture pour la cantine et pour l'ensemble des autres activités dont elle peut bénéficier diminuer. Il y a eu toujours évidemment la recherche systématique de financement, et on ne va pas se mentir, ils sont de plus en plus difficiles à aller chercher. Pour autant, je remercie les services qui font toujours preuve de beaucoup de patience pour pouvoir remplir les dossiers et pour ensuite nous permettre, nous en tant qu'élus d'aller frapper à la porte de chacune et chacun des financeurs pour les obtenir. L'endettement restera inférieur à 11 000 000 d'euros là aussi c'était un point qui avait été promis dans le programme et puis les indicateurs financiers sont globalement stables, je ne rentre pas dans les détails, mais si vous avez des questions précises, je serais ravi d'y répondre. Dans le sous item du soutien aux habitants et la solidarité, c'est évidemment aborder la question des écoles, vous dire que tous les travaux qui sont menés, que ce soit dans les classes ou dans les locaux scolaires de manière générale, sont concertés avec des réunions parents d'élèves, enseignants et service de la ville, la nouveauté 2025, c'est la création d'un kit de fourniture scolaire qui sera adapté pour chacun des niveaux et ça c'est une véritable nouveauté je pense laisserai Madame le Maire en en donner toutes les toutes les modalités. Et puis évidemment on aura le maintien de de tous les dispositifs qui sont déjà en place, une ATSEM pour tous les niveaux de maternelle. Je rappelle que ça c'est bien au-delà des spécifications légales, le soutien aux coopératives d'école avec des dotations qui sont maintenues aussi pour les séjours pédagogiques aussi appelés mini séjour. Des dotations par élève pour les fournitures scolaires donc ça c'est quelque chose qui vient en complément du kit de fournitures qui lui est à destination des familles, il y a la dotation pour les fournitures scolaires, c'est à destination des enseignants de la classe pour acheter des fournitures vraiment précises tout au long de l'année. Et puis des dictionnaires qui sont distribués à chacun des CP et des Bescherelle pour chacun des CM 2. Pour ce qui est de l'ensemble des âges et des situations de la vie. L'espace Jeunesse en centre-ville a donc ouvert ses portes et va connaître sa première année pleine d'exercice, je crois que ça rencontre d'ores et déjà un franc succès. Au niveau des titres sécurisés, vous savez que la ville a obtenu le retour de l'obtention des cartes nationales d'identité et des passeports à l'espace Marianne. Ça, c'est quelque chose qui avait été particulièrement demandé par la population et la nouveauté, ça sera la possibilité de valider son identité numérique de la même manière qu'on peut le faire aujourd'hui à la poste ça sera désormais faisable à l'espace Marianne. La subvention pour le CCAS est évidemment maintenue et elle sera réévaluée comme tous les ans au besoin, à chaque fois que la situation des habitants qui nécessitent un accompagnement. Le service des aînés reste mobilisé sur l'accompagnement évidemment. Et puis nous aurons un 3eme plan de déploiement de la vidéo protection. Souvenez-vous, en fin d'année 2024, on a voté une convention avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre qui nous permet ce déploiement dans les meilleures conditions. Pour ce qui est du sous item du bien-être et bien vivre dans une ville animée, vous dire que au niveau de la vie démocratique, les comités de quartier sont maintenant pleinement opérationnels, on avait eu une période un petit peu compliquée avec le COVID, mais dès le milieu d'année 2021, tout avait repris son cours ; des réunions publiques et

je crois que Madame le Maire en a prévu encore une très prochainement. là au mois de mars sur l'ensemble des projets structurants, donc ça on continue sur l'ensemble de l'information qu'on peut donner à la population sur tous les sujets qui va la concerner directement. Et puis le provisionnement aussi budgétaire en cas d'organisation d'un scrutin dans l'année, on ne sait jamais. En tout cas, gouverner c'est prévoir. Et donc là aussi, l'impact budgétaire de la décision d'un scrutin n'étant jamais neutre, nous avons fait le choix de le provisionner. La vie des associations, c'est aussi évidemment tout le soutien qu'on peut leur donner de manière financière, en plus des locaux qu'on pourrait éventuellement leur mettre à disposition, avec une enveloppe d'un demi 1 000 000 d'euros qui reste dédiée. Au niveau des animations, c'est la vie de quartier, là les bords de Seine, la médiathèque et l'école d'art ainsi que le conservatoire qui porteront l'ensemble des coopérations. Et puis évidemment une programmation maintenant que vous connaissez bien au sein de la ville à tous les moments de l'année et qui ponctuent chacun des grands événements du calendrier et ce pour tous les publics. Dans vos agendas, mais Madame le Maire l'a déjà annoncé au moment des vœux bien noté le 14 juin pour la fête de la ville avec l'accueil d'Ibrahim Malouf qui viendra faire un vraiment un spectacle qui je pense sera reconnu de tous et qui va attirer la curiosité même bien au-delà de bien au-delà de Juvisy. Pour ce qui est de l'amélioration du cadre de vie et l'anticipation des besoins de la transition énergétique, vous dire que, comme on le fait maintenant depuis plus de plus de 10 ans, la priorité sera donnée aux investissements qui sont qualifiés de vertueux, vertueux au sens où chaque investissement qui permet dans le futur d'avoir des économies sur les dépenses énergétiques et sur le bilan énergétique de chacun des travaux est nécessairement un investissement qui est privilégié. On a des créations et des aménagements d'espaces de respiration tout au long de la ville. Alors évidemment, je ne vais pas revenir sur la réouverture de l'orge, on pourra en parler en plus en détail si vous le souhaitez. C'est la création aussi d'un nouveau Square Argeliès. Vous savez, la ville avait fait l'acquisition de 2 partiels que la mairie a enfin réussi à obtenir toutes les autorisations administratives pour effectuer la démolition et la création de ce nouveau square, 2 Squares aussi qui vont être rénovés, celui de Lucie Aubrac et Louise Michèle, la cours oasis alors c'est maintenant la 2e ou 3e cours, 2e cours oasis qui va être créée et cette fois-ci ça sera pour l'école maternelle Jaurès. Et puis des garde-corps là pour répondre à une question qui avait été posée en en commission, c'est bien le prolongement de travaux qui avaient déjà été faits et qui maintenant se prolongent sur le quai Timbaud. Évidemment, les écoles et le patrimoine communal bâti vont continuer à être entretenus ça, c'est quelque chose d'extrêmement important. On sait très bien que dans une ville où les bâtiments se dégradent et ne sont pas entretenus, c'est ce sont nécessairement des dépenses beaucoup plus importantes par la suite. Donc il vaut mieux entretenir au fur et à mesure de manière à ne pas avoir de mauvaises surprises. La ville a approuvé grâce à ses préemptions de commerces ces dernières années, qu'il était tout à fait possible de mener une politique de commerce de qualité et proche des habitants donc là aussi, je pense que la question des préemptions des locaux continuera à être particulièrement prenante dans l'année qui vient. Et puis on aura une nouveauté avec une application qui servira au domaine public et qui en temps réel sera enrichie par l'intelligence artificielle pour essayer de contextualiser l'ensemble des arrêtés du domaine public, les sens de circulation, les travaux de stationnement, et cetera, c'est évidemment quelque chose qui est mis en place dans le cadre du développement à la fois des travaux de la réouverture de l'orge et puis prochainement des travaux du tram qui vont évidemment se prolonger sur beaucoup d'années. Une fois que je vous ai donné toutes ces orientations, on va traduire ça en en chiffres pour les grands agrégats du budget 2025. Alors si on s'intéresse aux recettes de fonctionnement à proprement parler. Donc, je vous l'ai dit, le produit des impôts, lui, il va être revalorisé sur la base de 1,7%. Ce sont les bases. Mais ce qui a été prévu dans le budget, c'est que nous puissions baisser d'un point de base le taux de la taxe foncière bâtie de manière à pouvoir compenser pour les ménages cette augmentation. Le produit des services et les dotations seront globalement stables. Je vous l'ai dit tout à l'heure en introduction, la ville ne serait à priori pas concernée par les mesures de dilico, donc de de de participation au redressement des finances publiques. Les recettes qui seraient anticipées à la baisse, ce sont évidemment les droits de mutation, je vous l'ai abordé pour le pour le département évidemment la ville dans une moindre mesure en touche aussi une partie et c'est moins prégnant pour le département. Et puis il y a les droits de place, notamment les marchés, et puis les occupations de domaine public de manière générale. Et ça c'est

directement lié déjà depuis quelques mois aux travaux de dévoiement des réseaux aux travaux préparatoires pour le pour le T7. Si je vous donne l'ensemble des chapitres de recettes de fonctionnement là évidemment arrondi au 1 000 000 d'euros. Mais quand on présentera le budget, on pourra rentrer si vous le souhaitez plus dans le détail, vous dire que ce qui ce qui représente les Impôts et taxes sont encore plus que majoritaires parce que c'est 58% dans l'ensemble des recettes qu'on vous présente ce soir. En tout cas, une fois agrégé, l'ensemble des recettes s'élève à 38.82 millions d'euros, pour ce qui est de la section de fonctionnement, vous le savez, quand on est au budget primitif, contrairement à l'état, toutes les collectivités se doivent d'équilibrer leur budget. Et ça aussi, c'est important de le rappeler, puisque nous ne pouvons pas, comme le fait l'État, emprunter pour les dépenses courantes, nous nous devons équilibrer nos dépenses et nos recettes en fonctionnement sur la base de nos seules recettes que je vous ai présentées précédemment. Donc les dépenses, elles aussi, seront évidemment équilibrées à 38.82 millions d'euros, ce qui est à noter pour chacun des chapitres de de dépenses de fonctionnement, c'est déjà une hausse des charges de personnel, environ 3% c'est plutôt contenu, y compris par rapport à ce qu'on a pu connaître les années passées, à la fois parce que l'effectif a désormais atteint, je dirais un palier et s'est stabilisé. On a évidemment encore un effet report année pleine. Le report année pleine, c'est quoi ? C'est tous les agents qui ont été recrutés en cours d'année 2024 et qui cette année devront être payés sur une année pleine donc qui nécessairement ont pas le même coût sur la base sur la sur la base des charges de de personnel. Les charges de personnel comme tous les ans sera principalement impactées par les par les décisions qui sont prises par l'État. On l'a vu l'année dernière par exemple avec la hausse du point d'indice. Là, cette année, c'est notamment la hausse sans compensation de la cotisation à la caisse de retraite, la CNRACL, pour autant, la ville a décidé de ne pas couper dans les dépenses qui pourraient être jugées comme optionnelles, notamment celles qui ont attiré à l'apprentissage. Et puis, la ville a aussi décidé de pouvoir revaloriser les salaires des agents par une mesure de revalorisation du CIA et 180 000€ seront donc débloqués sur l'année pour la ville et pour revaloriser les agents. Pour ce qui est des dépenses à caractère plus général, on a encore, malgré une baisse flagrante de de l'inflation. On a encore des rattrapages qui sont liés au gré des renouvellements de contrat. On avait des contrats qui jusqu'à présent s'étaient pas renouvelés dans la période où il y avait eu la plus forte inflation. Maintenant ils se renouvellent maintenant et évidemment les prix ne sont plus les mêmes. Donc on a encore 111 contrecoups assez importants. La bonne nouvelle nous nous vient des fluides sur lequel on a plutôt une accalmie. En tout cas c'est un front qui est contenu. Et puis on a l'impact ponctuel de l'organisation de la fête de la ville qui je vous le rappelle s'organise une fois tous les 2 ans. Alors là on n'avait pas pu l'organiser l'année dernière, notamment en raison des Jeux olympiques. Donc voilà, il y a un décalage temporel mais qui impacte 2025. Le FCCT qui devrait être versé à l'EPT Grand Orly Seine Bievre c'est le fonds de compensation des charges transférées, lui, est évalué en hausse de 1,7%, c'est ni plus ni moins que l'évolution des bases, puisqu'on reverse à l'EPT cette hausse de fiscalité. L'augmentation la plus significative qui avait déjà commencé ces dernières années, mais qui est vraiment marquée aussi en 2025. On y reviendra en détail si vous le souhaitez au moment du budget. C'est le nombre de logiciels en « cloud », là aussi parce que la spécificité de cette année, c'est qu'on a un logiciel très important qui nous sert énormément à l'espace Marianne, à la fois pour gérer tout ce qui concerne l'état civil, la facturation, les cimetières, enfin, voilà, beaucoup de domaines qui est un leader du marché, nous propose de payer 2 années en une de manière à pouvoir payer moins cher mais nécessairement, ça a un impact puisque cette année, on paye plus que ce qu'on a pu payer en 2024 et plus que ce qu'on paiera en 2026. Voici sous vos yeux ébahis, l'ensemble des chapitres de dépenses de fonctionnement, donc vous voyez, je vous ai remis un petit peu pour chacun de ces chapitres, ce qui ce qui impacte à la hausse ou à la baisse l'ensemble des chapitres, donc les charges à caractère général, c'est principalement l'inflation, le contexte pour les pour les charges de de personnel. À noter aussi quand même une baisse assez conséquente des charges financières, notamment dû au choix de gestion qui ont été les nôtres et j'y reviendrai tout à l'heure quand on parlera de l'investissement. Et puis un autofinancement donc, qui regroupe à la fois les opérations d'ordre et le virement à la section d'investissement qui représente 7.5 millions d'euros quasiment et donc vous voyez, on a bien un total de 38.82 millions d'euros et en fait, cet autofinancement, vous voyez, c'est la partie de recette que l'on ne dépense pas dans les dépenses courantes et dans les charges de personnel et dans tout ce qu'on doit

reverser aux uns et aux autres et qui nous permet d'être la première base et la première pierre de nos recettes d'investissement. Les recettes d'investissement, elles sont aussi évidemment complétées par les subventionnements qu'on peut obtenir de tous nos partenaires. C'est l'État, la métropole, la région, le département, la CAF, j'ai mis 3 petits points parce que je suis sûr que j'en oublie le fonds de compensation de la TVA on en a parlé tout à l'heure, André qui là est évalué à 560 000 € ça aussi c'est très important parce qu'une ville qui investit peut récupérer la TVA de ses investissements l'année suivante. Donc finalement, plus vous investissez, plus vous avez une sorte de retour l'année suivante qui vous sert et donc en fait c'est vraiment un cercle vertueux dès que vous arrêtez d'investir, et bien, l'année suivante vous avez moins de recettes sur ce fond de compensation donc nécessairement là c'est plutôt une baisse qui s'accélère. Les cessions patrimoniales vont représenter 0.6 millions c'est notamment la vente des appartements de la rue Monttessuy mais qui avait été déjà délibérée en 2024, dont je crois la signature a déjà eu lieu, a eu lieu mercredi. Les recettes d'investissement sont aussi l'occasion de vous parler des emprunts puisque on a la possibilité, si on le souhaite d'emprunter pour pouvoir financer nos investissements et je le répète uniquement nos investissements, pas le fonctionnement. On aurait potentiellement 2.7 millions d'euros d'emprunts nouveaux qui pourraient s'ouvrir à nous si on s'en tient à la règle de ne pas dépasser les 11 millions d'endettement car c'est la limite que l'on s'était fixée puisque c'était l'endettement au 31 décembre 2019. Chaque année, on réinterroge, une fois que l'on a des chiffres un petit peu plus consolidés sur la manière dont on a consommé l'investissement, on réinterroge l'opportunité ou non d'effectuer cet emprunt puisqu'on n'emprunte pas l'argent si on n'en a pas besoin donc c'est bien 2,7 millions d'euros d'emprunts nouveaux maximum. Si c'est comme en 2024, on n'a pas eu besoin de l'emprunt et c'est la raison pour laquelle vous voyez dans les dernières lignes, je vous dis que la dette au 31 12 2025, si elle est projetée, elle sera entre 8,16 millions d'euros si on n'a pas effectué d'emprunt. Et elle sera au maximum d'un petit peu moins de 11 millions d'euros si on a effectué les 2,7 millions d'emprunts. Voici l'ensemble des recettes d'investissement que je viens de vous décrire. Bon, vous voyez, il y a rien de nouveau, on retrouve notre autofinancement tout en bas. Une fois qu'on a le bloc des recettes d'investissement, on peut évidemment y mettre les dépenses. Avant de parler des dépenses d'équipement, il y a une dépense importante qui est celle du remboursement du capital de la dette vous l'avez vu en recette ce sont les emprunts qu'on effectue, mais il nous faut aussi rembourser les emprunts qui ont déjà été faits et donc ça, ça se fait sur la dépense d'investissement. Donc on rembourse cette année 1,4 millions d'euros, ce qui laisse la place à 17 millions d'euros de dépenses d'équipement maximum. Alors on a 17 millions d'euros disponibles, mais en fait l'objectif. Que se fixe la ville, c'est 10.7 millions d'euros, à savoir 9 millions d'investissements nouveaux et puis 1,7 millions d'euros de report 2024, c'est à dire des projets d'investissements qui ont débuté en 2024 et qui vont se terminer en 2025, mais qui n'impactent pas directement le budget 2025, qui viennent s'ajouter à l'ensemble des dépenses que je viens de vous évoquer. Là, dans le détail, vous avez l'ensemble des 4 chapitres de dépenses d'équipement, du chapitre 20 au chapitre 23 là aussi pour plus de bonheur, on se rejoint lors du prochain conseil municipal, pour rentrer dans tous les détails, le capital de la dette que vous retrouvez en chapitre 16. On a complété l'ensemble de nos blocs, donc vous voyez que tout est à l'équilibre, aussi bien en dépenses recettes sur la section de fonctionnement, en dépenses recettes pour la section d'investissement. Et donc on a un objectif de 10,7 millions d'euros qui se décompose comme suit si je reprends les principaux axes du programme avec un cadre de vie pour 4,4 millions d'euros, 2,7 millions d'euros pour la réouverture de l'Orge, la modernisation des services, donc c'est l'ensemble des achats de nouveaux véhicules propres de l'ensemble de la reprise de l'informatique qui a été reprise maintenant il y a 3 ans auprès de l'EPT et puis après toute une enveloppe aussi pour le scolaire et la petite enfance et notamment les travaux que l'on peut faire dans les écoles et dans les centres de loisirs et dans les accueils de la petite enfance. Il nous reste un dernier point, c'est la programmation pluriannuelle. Alors c'est la programmation pluriannuelle 2023-2025, vous avez bien compris, elle touche à sa fin, donc on commence à avoir quelque chose d'assez précis. Cette programmation pluriannuelle avait été mise en place après la période COVID, on a stabilisé sur la période 2023, 2025, plus de 23 millions d'euros d'investissements, ce qui, pour une ville de moins de 20 000 habitants et qui est véritablement une référence. En tout cas moi je n'ai pas trouvé en grande couronne parisienne des villes qui avaient réussi à investir autant. Vous

rappelez que là vous avez le groupe scolaire Simone Veil qui impacte que 2023 2024, mais le gros des décaissements avait eu lieu en 2021, 2022 mais c'est évidemment un effort particulièrement marqué pour une commune de notre strate que d'ouvrir un nouveau groupe scolaire, il y a évidemment eu la dépense d'investissement, mais il y a aussi eu tout le fonctionnement qu'il a fallu absorber notamment les ATSEM, notamment tous les contrats d'entretien qu'il a fallu prévoir les dépenses de fluides qui pour un bâtiment comme ça, même s'il est particulièrement respectueux de l'environnement, est quand même toujours quelque chose à prendre en plus, à un moment où il y avait une flambée des prix, vous avez la réouverture de l'Orge qui s'inscrit pour un premier montant de 2,7 millions d'euros. Je vous rappelle le principe qui a été retenu, la ville verse au Syndicat de l'Orge par appel de fonds, les travaux qui sont qui sont effectués. En revanche, les 2.7 millions d'euros que vous voyez ici ne sont pas 2,7 millions d'euros nets puisque en face il y aura aussi des subventions qu'on n'a volontairement pas inscrites ici tant qu'elles ne sont pas toutes notifiées, vous savez que ça c'est aussi une méthode de bonne gestion qu'on tient maintenant depuis 10 ans, on inscrit au budget uniquement les subventions pour lesquelles nous avons été notifiées, donc là les 2,7 millions d'euros vous les voyez en dépense mais il y aura un subventionnement qu'on espère à hauteur de 70 à 80% sur ce projet au global. Le cadre de vie aussi qui permet d'avoir une enveloppe assez importante avec 4,4 millions d'euros en 2025 et donc vous voyez pour chacune des catégories que je vous ai énoncées précédemment dans ce plan pluriannuel, l'ensemble des dépenses année par année, de manière un petit peu plus graphique là aussi. Alors ce n'est pas fait exprès, ce n'est pas tout à fait du 50/50, mais vous voyez que voilà, il y a quand même un équilibre dans l'ensemble des dépenses qui se qui se sont faites c'est vraiment un hasard parce que là on est sur la période 2023, 2025 faudrait pouvoir le faire sur l'intégralité du mandat, mais bon, le rapport, le rapport d'orientation budgétaire de ce soir n'est pas l'occasion de faire un bilan de mandat. C'est à peu près ce que je pouvais vous dire sur le rapport d'orientation budgétaire. Je suis peut être allé un petit peu vite pour autant pour non ? Pour autant, c'est l'occasion pour moi de de remercier toutes les personnes qui ont travaillé avec moi sur ce rapport, la direction générale derrière moi. Merci évidemment à Anne riche, la directrice de de notre service financier et l'ensemble des directeurs et directrices des services qui ont profité de pass mal de moments en tête à tête avec Madame le Maire et moi pour pouvoir nous expliquer l'ensemble de leur budget et puis rentrer dans le détail l'ensemble des adjoints de secteur aussi qui ont qui ont participé à toutes ces réunions. Voilà on est très heureux de pouvoir vous présenter ce rapport d'orientation budgétaire et que le débat soit ouvert après l'intervention de Madame le Maire.

Madame le Maire : Merci beaucoup Sébastien. Les présentations de Sébastien sont toujours extrêmement pédagogiques donc enfin j'imagine que vous aurez des questions, mais en tout cas ça permet de bien comprendre les choses. Alors évidemment, je vais reprendre quelques éléments, mais je pense que c'était important qu'on puisse intervenir à 2 voix, même si on va sans doute redire les mêmes choses. C'est quand même encore une fois le dernier rapport d'orientation budgétaire du mandat. Donc il est important que chacun comprenne bien comment les choses se sont construites. Je veux rappeler ici que ce mandat a été quand même lourdement impacté au tout début par une crise sanitaire qui était évidemment prévue par personne, ni par vous, ni par nous, que nous avons pu l'absorber comme nous avons pu l'absorber, et que nous l'avons vécu comme nous avons pu la vivre. Tout ça pour dire que le résultat qui vous a été présenté aujourd'hui démontre à quel point, nous avons en tout cas essayé de rattraper le temps que nous avons perdu pendant la crise sanitaire. Je pense que c'est important de le rappeler. Je veux dire aussi que ce mandat est un mandat particulier au-delà de la crise sanitaire, il y a une succession de crises qui ont pu l'impacter, que ce soit évidemment l'inflation, le contexte géopolitique et puis la crise politique que traverse notre pays. Maintenant, si je reviens précisément et de manière plus précise sur ce rapport d'orientation budgétaire. Je veux dire ici, et c'est toujours moi qui dis des choses qui sont un peu « poil à gratter », mais le maire est là pour ça, que ce budget s'est construit dans un contexte politique qui n'a pas été voulu. Et je sais qu'il n'a été voulu ni par vous dans l'opposition, ni par nous dans la dans la majorité, mais qui a plongé notre pays dans à la fois dans l'incertitude, mais aussi dans l'inquiétude et je voudrais dire ici et témoigner, comme tous les autres maires l'ont fait, de la difficulté qu'est pour nous le fait de ne pas avoir eu de budget, d'avoir terminé

l'année dans le contexte dans lequel on l'a terminé. Alors je sais que les médias, on parle beaucoup. On lit beaucoup de choses dans les journaux. Souvent, quand on n'est pas en responsabilité et qu'on n'a pas la charge de la gestion de la ville, on se rend pas forcément compte que toutes ces incertitudes, elles pèsent évidemment sur nos épaules mais elles pèsent d'abord sur le service public et son fonctionnement, et puis elle pèse aussi sur la manière dont on peut projeter sa ville. Et puis elles ont tout simplement des conséquences dans le quotidien. Chacun sera comptable de ça. Évidemment, vous pouvez compter sur moi pour le rappeler. Malgré toutes ces contraintes, Juvisy et Sébastien vous l'a montré, a tracé une voie ambitieuse depuis le début du mandat et termine avec ce rapport d'orientation budgétaire avec une voie ambitieuse. Une situation financière qui continue à être saine. Alors certes, par honnêteté, il faut dire que les impacts de la réduction du déficit de l'État est amoindri pour Juvisy, mais que pour autant, nous avons, comme tous les autres, subi l'inflation comme tous les autres, comment dire répondre à nos obligations, notamment lorsqu'il a été question de revaloriser les fonctionnaires où nous avons subi aussi les impacts de cette crise. Comment dire immobilière ? Bref, tout ça. Nous avons nous aussi du l'absorber avec en plus un établissement public territorial qui a aussi été en difficulté financière. Donc cette là la situation. Malgré toutes ces difficultés, la situation financière de la ville continue à être saine. Je pense que c'est important de le souligner. Elle est saine parce qu'il y a une juste une gestion rigoureuse maintenant depuis plusieurs années. Une gestion à la fois rigoureuse et prudente, prudente, même si souvent on a pu être raillé ou en tout cas critiqué sur cette prudence. Je pense qu'il est heureux que nous soyons prudents parce que si nous avons la situation actuelle, nous ne savons rien de la trajectoire et en tout cas, des prochains impacts, pardon sur la réduction du déficit de l'État. Donc cette prudence nous permet quand même d'aborder l'avenir assez sereinement. Et puis je voudrais souligner que c'est le fruit certes de l'engagement des élus et d'orientations qui sont données par les élus, mais c'est aussi le fruit de l'investissement des agents. Enfin, je pense que vous avez tous vu qu'il était important pour nous de de de leur rendre hommage. Et je veux, à l'occasion de ce dernier rapport d'orientation budgétaire, saluer l'investissement des agents, saluer le travail que nous avons fait avec eux durant tout le mandat et plus particulièrement pour ce rapport d'orientation budgétaire. Dire que cette complicité, elle rend le, le travail beaucoup plus simple. Et puis donc, de manière la plus simple, je voudrais d'abord remercier notre directeur général des services, pardon Olivier. Desmazeaud nos 2 directeurs généraux adjoints, Alain Mathieu et Gabriel Fraga, remerciez notre directrice des ressources humaines, Virginie, et bien sûr, remerciez notre directrice des finances Anne Riche, et je veux leur dire combien il est précieux de les avoir à nos côtés et combien je sais leur investissement important, la tâche est d'autant plus aride que le contexte est difficile à la fois à l'échelle nationale mais aussi le contexte institutionnel, c'est à dire que je veux parler ici du travail qui est fourni aussi pour pouvoir suivre tous les projets qui sont menés par l'établissement, l'établissement public territorial le grand Orly Seine Bièvre. Vous voyez que dans cet exercice difficile, les imprécisions et les gesticulations sont évidemment interdites. Notre responsabilité, elle est extrêmement grande et elle est d'autant plus grande. Et je sais que vous partagez ces convictions que nos concitoyens sont tout aussi touchés que nous par l'inflation qu'il y a un climat de lassitude, ou en tout cas que les gens sont inquiets, parfois ils sont esseulés et je dois vous dire que cette gestion rigoureuse me rend fière en tout cas de présenter et de. On vous présentera évidemment un budget avec une dette maîtrisée, un autofinancement qui nous donne les moyens de nos ambitions. Pardon, et qui ne nous rendent surtout pas dépendant des banques. Et c'est très important de de rappeler ça. Ça peut paraître anodin, mais l'indépendance qui est la nôtre nous permet de nous projeter. Cette solidité financière, c'est à la fois un atout et un objectif, comme on vous l'a dit. Et puis ces efforts, on les fait. Ces efforts, on les fait tout simplement parce que nous avons pris l'engagement au début du mandat que nous ne voulions pas faire peser. Nos choix budgétaires sur les juvisiens, c'était un choix fort de notre part de préserver le pouvoir d'achat des Juvisiens et je pense qu'on peut collectivement se satisfaire de ça. J'aimerais qu'on me cite une ville qui va baisser d'un point son taux de taxe foncière. Je pense que si vous suivez l'actualité, vous verrez que c'est un débat qui malheureusement et chacune, certaines communes sont contraintes de faire l'exercice inverse. Nous, ici, nous allons pouvoir donc baisser d'un point le taux de la taxe foncière. Et puis je voudrais aussi qu'on s'imagine que ces efforts-là sont d'autant plus importants que je ne vois que très peu de communes qui ont été capables de geler les tarifs des

services publics dans la durée certaines d'entre elles l'ont fait au moment de l'inflation et malheureusement, elles ont dû les remettre à niveau. Nous, nous avons effectivement non seulement mené cette réforme du taux d'effort, qui est une réforme d'équité puisque les familles payent les factures au réel de leurs revenus, mais en plus de ça, nous avons gelé les tarifs de nos cantines, de notre centre de loisirs, de la petite enfance. Et on continue à proposer en plus de tout cela des nouveaux services. Je pense notamment au relais petite enfance, à sa nouvelle antenne sur le Plateau, en plus de celle qui était donc présente à la maison de la petite enfance. Je pense à l'espace Jeunesse, Arnaud Beltrame en centre-ville, qui est de plus en plus fréquenté. Et puis nous avons pris l'engagement de protéger les familles. Alors c'est vrai que souvent on parle de solidarité et d'équité. Bon, et c'est beaucoup mieux de le faire. On peut le faire donc grâce à cette bonne gestion. Et puis on avait pris l'engagement de consacrer un budget important à l'éducation et je veux dire ici, parce que c'est un marqueur important pour nous, que c'est près de 6 000 000 d'euros qui sont consacrés à l'éducation. C'est à un très haut niveau de service et je pense qu'on peut le reconnaître. Il suffit d'aller regarder ce qui se passe ailleurs pour se rendre compte. Aujourd'hui, vous voterez, je l'espère, au prochain conseil municipal 40€ qui sont donnés chaque année par élève pour les enfants de maternelle, pour les fournitures, 35,00€, par élève pour tous les élèves d'élémentaire, 60,00€ par classe pour le petit matériel pour les classes de maternelles, 40€ pour chaque classe d'élémentaire, 15,00€ pour tous les élèves et pour chaque élève pour les projets pédagogiques qui sont menés. 180,00€ par élève pour tous les séjours qui sont organisés au prochain budget. Nous pourrions augmenter la participation de la ville pour chaque élève à la coopérative scolaire qui donnait au dernier budget 6,83 € et on pourra proposer désormais de donner 7,50€ par élève. Alors, je donne les chiffres parce que je pense que ça n'est pas anodin et que là aussi il faut une part d'honnêteté intellectuelle. Et comme les budgets sont enfin comment dire, sont connus et surtout sont de notoriété vous pouvez faire des recherches et vous verrez que tout cela n'est pas n'est pas banal. Nous évidemment, dans tout ça, il n'est pas comptabilisé ce que nous payons à l'établissement public territorial pour permettre à tous les enfants d'aller à la piscine et d'apprendre à nager, pas comptabiliser les dictionnaires, les Bescherelle dont a parlé Sébastien, il n'est pas comptabilisé, la mise à disposition de nos équipements sportifs ou encore l'entretien des locaux, l'entretien des tableaux numériques qui sont désormais installés dans chacune des classes. Le service reprographie et tout ce que propose la ville aux écoles. Et je voulais aussi appuyer sur la présence humaine parce que dans la dans la presse, nous avons malheureusement quelques collègues qui ont dû faire des choix difficiles et nous, nous pouvons maintenir une ATSEM par classe et je pense que c'est important de ne pas le banaliser. C'est important pour les enfants, c'est important aussi pour les enseignants, important aussi de souligner que dans ce haut niveau pour les enfants et pour l'éducation, il y a la préparation des repas dans nos 2 cantines scolaires, dans nos 2 cuisines centrales. Pardon, avec ce nouveau marché alimentaire qui nous permet aujourd'hui de pouvoir préparer les repas avec des produits bios certifiés de qualité en circuit court. Je n'oublie pas la délégation de service public qui permet de proposer un des temps périscolaires et des temps de centres de loisirs de qualité avec désormais un travail pédagogique à l'appui. Et puis je n'oublie pas aussi toutes les actions qui sont proposées par nos structures culturelles évidemment et Sébastien vous l'a dit, nous avons construit un nouveau groupe scolaire qui s'appelle le groupe scolaire Simone Veil avec un V, c'est important de de de le rappeler. Que nous avons aussi rénové à l'occasion de la transformation de la Cour de l'école Michelet, créé un centre de loisirs de proximité là-bas que, en 2025, nous referons à la fois nous transformerons la Cour de l'école maternelle Jean Jaurès, mais qu'on rénovera le local qui sert de centre de loisirs à l'école Jean Jaurès. Tout cela en plus donc des rénovations et de l'entretien. Je voulais aussi, si vous me le permettez, avant de passer aux autres éléments, faire quelque chose qui tient beaucoup à cœur à Amandine et je le fais pour toi. Un focus sur les effectifs scolaires parce que là aussi on lit beaucoup de choses et puis on a l'impression que. La ville et. Et enfin que les enfants, que les enfants sont parfois mal accueillis dans des dans des écoles qui seraient pleines. Alors j'ai fait l'exercice en préparant le Conseil municipal. J'ai demandé au service de me faire une photographie quasiment à l'instant t des effectifs de chacune de nos écoles. Je vais vous les égrener et vous allez voir que le constat est plutôt sans appel. En avril 2024, on comptait 82 élèves à l'école Dolto. On en on en compte-là, au moment où je vous parle 74 à l'école La Fontaine, on en comptait 103. On en compte au moment où on parle 99. A l'école Saint Exupéry, on en comptait 242. On en compte

aujourd'hui 22. Alors on a une situation particulière avec l'école Simone Veil puisque l'année dernière on avait 124 élèves en avril 2024, mais c'était 124 élèves, sans la classe de CM1 que l'on a ouvert cette année. Et je rappelle que l'école ouvre ces classes progressivement. C'est un choix qui n'est pas un choix de la municipalité, c'est une règle qui est imposée par l'éducation nationale aujourd'hui donc, on compte évidemment 171 élèves avec les CM1 Tomi Ungerer, là aussi c'est une situation particulière parce que c'est une école qui est une école partagée et qui accueille à la fois des juvisiens et à la fois des athégiens. Donc on a un niveau stable du nombre d'athégiens puisque de nombre pardon de juvisiens parce que depuis fort longtemps à la fois les logements ont été livrés et on sait de manière très claire combien de juvisiens sont accueillis donc en avril 2024 on accueillait 353 enfants, on en accueille 364 à l'école Michelet, on note une toute petite augmentation et là il faut qu'on soit très honnête. Alors c'est à dire qu'on passe de 407 enfants à 415. Mais ce chiffre là il sera pallié par la 2e. Comment dire édition. Je ne sais pas l'avenant à la carte scolaire qu'on a votée durant. L'année, à l'école Jean Jaurès, on avait 492 élèves, on en a 473 en mars 2025 et à l'école maternelle Jean Jaurès, on en avait 226, on en a 207. Donc vous voyez que outre les situations particulières de l'école Simone Veil qui n'a pas ouvert toutes ses classes et l'école Michelet et au regard de ce qu'on a voté pour la carte scolaire on a plutôt une tendance à la baisse et en l'occurrence la vigilance de la ville, elle sera plutôt sur les fermetures de classes. Voilà les fermetures de classes qui revoient l'équilibre entier et le nombre d'élèves par classe. Et donc en la matière, je pense qu'il faut que nous soyons collectivement extrêmement, humbles. Au-delà de ces questions d'éducation, il est important de dire que dans ce rapport d'orientation budgétaire, il est prévu en tout cas la première phase de réouverture de l'Orge et donc on intègre ici les enjeux environnementaux et la nécessaire transformation de la ville pour l'adapter au changement climatique donc à la fois à la réouverture de l'orge, mais la déminéralisation, la poursuite de la déminéralisation que on a engagé depuis le début du mandat et donc pour cette année, c'est la place Louise Michel qui sera déminéralisée et donc la création de cette Cour oasis à la maternelle Jean Jaurès. Évidemment le retour de la nature en ville qui ne se fait pas sans modification du plan local d'urbanisme j'ai hâte qu'on en parle, mais aussi avec à Argeliès, dans le quartier Seine, évidemment, il faut aussi parler de la rénovation des aires de jeux. La rénovation des aires de jeux. L'intérêt, ce n'est pas simplement que de créer des aires de jeux, c'est aussi à aussi l'intérêt de déminéraliser et de végétaliser c'est ce que l'on va faire notamment dans la ZAC des bords de Seine cette année. Et puis dans ce rapport d'orientation budgétaire, Sébastien l'a évoqué un petit peu, mais je voudrais aussi. L'évoquer avec un peu plus, accentuer un peu plus. la question de la sécurité, évidemment, qui est un enjeu, est une préoccupation aussi première de nos habitants et globalement de l'ensemble de nos concitoyens. Avec l'équipement et le recrutement des policiers municipaux, vous savez que les policiers municipaux sont une denrée rare qu'ils sont captés et chassés par l'ensemble des collectivités. Et en tout cas, ici, on essaye de mettre les moyens pour pérenniser leur recrutement et les équiper de manière à ce qu'ils puissent enfin en tout cas, travailler dans les meilleures conditions. Il y a évidemment le 3e plan de Vidéo protection. Et puis ce qui n'est pas dans le rapport d'orientation, c'est aussi tout le travail et les conventions qu'on votera à l'occasion des prochains conseils municipaux, les conventions qu'on a avec les villes de Savigny et Viry-Châtillon. Et puis la convention qu'on a notamment avec la police nationale et avec la police ferroviaire. Je n'oublie pas la prévention et je n'oublie pas qu'outre la prévention, il y a tout le travail qui est mené avec les animateurs de l'IFAC. Il y a un budget extrêmement important qui est consacré et vous découvrirez ça donc à l'occasion du vote du budget. Alors c'est vrai que certains se sont émus des choix contraints qui ont été fait par le département alors je comprends très bien, mais j'annonce tout de suite la couleur même si Sébastien l'a fait. On votera évidemment une subvention à destination de l'Association de prévention parce qu'il est important qu'on puisse. Pour suivre les actions qui ont été engagées et menées par nos 2 éducatrices. Au-delà des rixes, il y a aussi la question des émeutes qui nous a fortement impacté à Juvisy et qui nécessite effectivement que l'on puisse avoir ces éducatrices qui puissent poursuivre leur travail. D'ailleurs, j'en profite pour saluer l'engagement et le travail de l'ensemble des éducatrices et des animateurs. Je voudrais rappeler, au moment où on parle donc de la prévention, rappeler que le département de l'Essonne n'est pas le seul à être dans une situation budgétaire difficile, que l'ensemble des départements sont concernés et que j'aurais aimé. Voilà, là aussi c'est un vœu pieux mais apparemment on n'est pas dans une séquence politique où on peut faire ce

genre de chose. J'aurais aimé qu'on s'interroge collectivement sur la nécessité et sur la manière dont on devait porter une réforme institutionnelle commune pour corriger ce type d'aberration qui pousse les départements à faire des choix qui sont compliqués parce que il y a pas que un vilain président du président de département de droite qui fait des choix. Il y a aussi la nécessité de réformer institutionnellement la manière dont sont financés les départements. Je voudrais aussi que on puisse réfléchir collectivement à alléger le millefeuille institutionnel et qui aujourd'hui a des impacts budgétaires sur l'ensemble de ces collectivités. Alors je sais que nos parlementaires et que les conseillers départementaux ont préféré manifester. Bon, alors moi je n'ai pas envie de ça. J'aurais préféré que de manière transpartisane, on engage une réflexion parce que et qu'on puisse proposer des solutions. Parce que pour le coup, en l'occurrence, je pense que c'est un vrai sujet. Et notamment pour le mandat prochain. Donc à Juvisy, on a tout simplement proposé nos services au département dans l'intérêt des habitants et on va évidemment compenser dans l'intérêt des habitants et pour le coup, là, dans l'intérêt des jeunes. J'ajoute que nous avons, nous nous sommes inscrits dans une réflexion qui a été engagée par le président du département. Par les conseillers départementaux de la majorité et les conseillers régionaux et les sénateurs. Vous savez, on nous avait, on avait déjà participé à un groupe de réflexion sur la manière dont on pourrait porter collectivement une réforme institutionnelle qui, malheureusement n'a pas abouti puisque entre-temps, il y a eu une dissolution. Il n'en reste pas moins qu'il me semble important qu'on puisse nous aussi s'engager dans cette réflexion. Et ce d'autant plus que le budget 2026 à l'échelle de l'État promet d'être tout aussi difficile que l'exercice qui a été celui de cette année. Et on imagine, on peut imaginer qu'il y aura des impacts importants pour les départements et pour l'ensemble des collectivités territoriales. Pourquoi je dis ça ? Parce que je pense que ce contexte réclame que nous mesurions collectivement, que nous sommes à l'aube de changements importants dans le fonctionnement et dans la manière dont on délivre le service public et je pense que c'est vain de penser qu'on peut continuer à fonctionner comme ça, à la fois parce que notre pays est fortement endetté et à la fois parce que tout simplement on a un contexte géopolitique qui est qui est bousculé pour pas dire autre chose. Donc nous sommes tous en face de nos responsabilités. Et, et je crois que quand on est élu et qu'on fait de la politique, c'est hyper cool de s'indigner mais c'est aussi très important de proposer des solutions loin des idéologies et des postures. Donc à Juvisy, on revendique de travailler dans l'intérêt de tout le monde et dans l'intérêt des habitants. La preuve, on le fait avec le département, on le fait avec la région, on le fait à la métropole et on le fait surtout avec l'établissement public territorial. Et on est bien placé pour savoir que ce n'est pas facile d'être dans l'opposition et que quand on a envie de travailler, on peut le faire, voilà, avec des convictions politiques fortes. Alors nous, on l'a fait et on a obtenu la 3e phase de vidéo protection. On a travaillé sur un plan local d'urbanisme Intercommunal. On va le faire sur la gestion des déchets. On l'a fait, on l'a travaillé. Et puis on a même obtenu la baisse de la taxe des d'enlèvement des ordures ménagères. Voilà, c'est un débat qui est difficile. L'année dernière, on avait subi une augmentation cette année, on a obtenu collectivement une baisse de la taxe de d'enlèvement des ordures ménagères. Et je veux saluer ici l'ensemble des élus de notre groupe qui ont permis ça. Je veux donc aussi réaffirmer que dans ce rapport d'orientation budgétaire, nous sommes aux côtés des associations et qu'on continue à les soutenir fortement puisque même certaines d'entre elles nous ont demandé de revaloriser leurs subventions et on est en capacité de le faire, c'est plutôt une bonne Nouvelle une autre bonne nouvelle, c'est que nous avons conduit une étude avec les associations et les clubs sportifs pour repenser l'usage de nos équipements sportifs, leur rénovation et potentiellement leur transformation. Et qu'on va pouvoir le faire. Le dernier point, c'est l'animation de la ville, alors je sais que ça peut faire sourire. Je veux rassurer Madame Gauthier qui s'interrogeait dans sa tribune, bon alors pas de sujet avec, pas de sujet avec la mairie hantée hein la, la mairie hantée, elle repose. C'est un tout petit budget. Et puis elle repose sur le second degré des agents qui le souhaitent et des élus qui le souhaitent. Je veux saluer ici, notamment Jean-Claude. Voilà qui prennent toute leur part pour la réussite de cet événement qui est devenu un rendez-vous extrêmement attendu et incontournable. La mairie hantée, ce n'est pas le manoir hanté de Disney, vous me permettrez cette petite référence américaine en ces temps atlantistes. Et puis, tout simplement, je voudrais plus sérieusement dire que organiser des animations, outre le fait que ça puisse nous faire plaisir, c'est aussi important parce que ça permet aux familles et à tous les habitants de pouvoir se distraire gratuitement

et d'avoir tout simplement des pôles et des respirations à proximité de de Juvisy. Je pense que désormais, plus personne ne peut contester le fait que. Juvisy est une ville animée et en tout cas, le meilleur jugement, c'est celui de pouvoir constater de plus en plus de participation et c'est le meilleur juge de paix. Effectivement, cette année, on aura l'honneur et le privilège d'accueillir Ibrahim Malouf. Je dis ici que c'est quelque chose qui me tenait à cœur et que voilà des années maintenant que je souhaitais qu'il vienne à Juvisy, je suis très contente qu'il puisse partager ce concert gratuitement à Juvisy. Enfin, en tout cas, que la municipalité puisse l'offrir gratuitement à l'ensemble des habitants. Le concert est fantastique, les trompettes de Michel-Ange, c'est fantastique. J'espère qu'il fera l'adhésion et que tout le monde pourra venir. Je me permets aussi, et je vous l'ai dit tout à l'heure, de remercier les agents de de la ville. Ce rapport d'orientation ne les oublie pas puisque il est question aussi de les revaloriser. Je veux saluer ici les groupes de travail qui depuis des années, enfin depuis de nombreux mois, se réunissent pour aboutir donc à cette réforme qu'on votera prochainement et qui permet donc de les revaloriser. Au-delà des obligations législatives qui sont imposées par les lois de finances. Et puis je termine en disant que nous avons engagé également la modernisation de nos services publics en reprenant cette compétence informatique pour faciliter et simplifier la vie des habitants, que ce soit par les demandes de rendez-vous, les inscriptions, le portail famille. Cette application dont vous parle et dont vous a parlé Sébastien, qui est une révolution pour nous parce que elle va nous permettre de pouvoir informer et gérer notamment essentiellement les travaux du tramway T 7, même si on va commencer à l'expérimenter avec des travaux de réouverture de l'Orge. Mais en tout cas, l'intérêt étant de pouvoir gérer cette période travaux avec le plus de sérénité et délivrer le la meilleure information aux habitants. Je n'oublie pas notre centre communal d'action sociale. J'en ai beaucoup dit tout à l'heure à l'occasion de la question orale de Monsieur Villemeur. L'enveloppe est maintenue, nous pouvons continuer à accompagner les plus fragiles. Cette enveloppe, elle sera revue à chaque fois que nous en avons besoin. Nous l'avons fait à plusieurs reprises, elle ne diminue pas malheureusement, elle ne fait que grossir. Donc vous voyez, c'est un budget qui est responsable, c'est un budget qui est maîtrisé, c'est un budget qui ne rougit pas, qui est tourné vers l'avenir et surtout en fait, qui peut tout simplement créer un refuge ici d'enthousiasme pour nos habitants et je l'espère et vous pouvez compter sur moi pour communiquer le plus largement et pour comme nous l'avons, nous avons fait l'exercice à plusieurs reprises en comité de quartier lorsque le budget sera présenté, on le présentera. En comité de quartier et aux habitants pour que chacun puisse se dire que si nous avons un contexte géopolitique anxiogène, que si la crise politique qui traverse notre pays n'est pas de nature à nous, à nous rassurer, en tout cas, ici à Juvisy, nous avons une gestion financière maîtrisée. Le pouvoir d'achat, en tout cas pour ce qui relève des compétences de la ville, est protégé et nous pouvons continuer à transformer, à faire rentrer la ville de Juvisy dans la transition écologique et l'accompagner vers sa vers, sa nécessaire transformation. Et nous pouvons continuer à délivrer un haut niveau de service public. Je termine en remerciant l'ensemble de mes collègues pour le travail fourni, pour l'investissement en temps et je leur dis ici et bien que tous ces efforts n'étaient pas vains. Donc merci à tous, je vous laisse la parole. Monsieur Villemeur. Allez-y, je vous en prie.

Monsieur Villemeur : Oui, Madame le Maire, Monsieur Bénéteau. Merci de lancer, conformément à la loi, ce débat sur les orientations budgétaires pour 2025. Je vais commencer par énoncer des points d'accord importants, mais je les citerai pas tous pour pas être trop long. De même j'exposerai des points de désaccord importants, mais je les citerai pas tous non plus. Vous avez commencé déjà à faire un bilan de mandat. Moi, moi personnellement, je me limiterai à 2025. Nous approuvons le refus d'augmenter les taux d'imposition dans ce contexte d'inflation qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages, nous approuvons la décision de geler les tarifs de cantines et des centres de loisirs, notamment pour soutenir les familles. Tout le monde sait que l'inflation a été forte ces dernières années et qu'elle a heureusement depuis peu diminué. Mais nous avons fait le calcul de l'inflation depuis 2020 et c'est une inflation cumulée depuis 2020 d'environ 15%, ce qui est considérable. Ce qui est majeur et ce qui a pesé sur le pouvoir d'achat des ménages juvisiens, en fait, c'est une inflation encore supérieure ressentie par les ménages les plus modestes. Nous ne sommes pas contre la légère baisse prévue pour la taxe foncière pour les propriétaires à Juvisy, à condition que les recettes de cette taxe restent globalement constantes

et que les ressources de la municipalité ne baissent pas dans ce contexte économique moins dynamique et de restrictions budgétaires de l'État après une telle inflation qui a atteint tous les ménages. Qu'il soit locataire ou propriétaire, on peut comprendre cette baisse en 2025. D'autres raisons peuvent la motiver, reconnaissons que les taux de taxe foncière sont un peu élevés, plus élevés à Juvisy et que cette baisse de recette envisagée en 2025 peut être compensée par l'arrivée finale de nouveaux juvisiens de nouveaux propriétaires à Juvisy. Au-delà de ces points, cette proposition de budget ne nous semble pas à la hauteur des enjeux majeurs pour notre ville. Notre ville doit faire face à l'augmentation de la population et cela n'est pas assez pris en compte. Comme les dernières années, les bases de ce budget ne sont pas transparentes. Vous ne donnez jamais les chiffres d'évolution de la population et du nombre de logements. A Juvisy ces dernières années ou à venir. Mentionnons qu'il y a sur le quartier entre de entrevoie qu'il y a plusieurs centaines de logements en construction. Hein ? Tout le monde peut le voir, il suffit de se promener dans le quartier, plusieurs centaines de logements en construction. Bon, vous affirmez que les effectifs scolaires vont se stabiliser. On aimerait tout à fait vous croire, mais nous constatons que nous n'avons jamais eu aucun document dans ce Conseil municipal sur les évolutions de la population et les effectifs scolaires. Nous avons réclamé un document qui semblait il existait il y a quelques années et nous ne l'avons jamais eu, donc. Nous voulons bien vous croire sur effectivement la diminution, mais nous aimerions que ceci soit étayé et discuté au sein du Conseil municipal parce que c'est effectivement si on est dans une phase maintenant de diminution des effectifs scolaires, c'est à prendre en compte à l'évidence compte tenu de la densité de la population à Juvisy. Nous n'oublions pas que Juvisy est toujours la ville la plus dense en Essonne. Les possibilités d'extension ou d'utilisation du foncier sont maintenant restreintes. Nous savons que la vente de l'ancien immeuble des instituteurs et du terrain d'évolution de Jean Jaurès ne s'est pas heureusement réalisée. Mais on n'a pas de nouvelles de votre part sur ce projet de vente. Est-il abandonné ? Est-il toujours maintenu ? Nous nous étions opposés à cette vente et nous maintenons qu'il y a là une opportunité de réaliser un aménagement important. Qui pourrait comprendre, au-delà de l'extension du groupe scolaire, d'autres aménagements comme un centre de loisirs, un gymnase ou un espace vert ? Vous aviez annoncé en 2024 l'engagement d'un et la construction d'un nouveau collège à Viry-Châtillon par le département. Bon, c'est visiblement inexact. On n'en entend plus parler. Bien sûr, nous le soutenons et nous espérons qu'il faudrait que cet engagement soit engagé sans trop attendre. Nous approuvons le maintien des dotations par élève et un nouveau kit de rentrée prévu dès la rentrée 2025, ce que nous saluons tout à fait. La ville a depuis longtemps engagé une ATSEM par classe en maternelle et vous avez continué cette politique. Une revendication supplémentaire a émergé, celle d'une ATSEM qui serait une volante supplémentaire qui serait partagée par toutes les écoles, ce qui permettrait de remplacer les ATSEM absentes. Ça nous paraît d'autant plus justifié que la scolarité est maintenant obligatoire à 3 ans, ce qui nécessite une attention particulière pour la propreté et l'hygiène. Un autre enjeu majeur, c'est celui des investissements pour notre avenir et notre qualité de vie. Depuis plusieurs années, nous dénonçons l'insuffisance des investissements à Juvisy. Nous avons proposé d'emprunter bien davantage à l'époque, des taux d'intérêt quasiment nuls. Pour profiter de cette opportunité. Vous vous n'êtes pas voulu suivre notre conseil ? Et vous avez raté une opportunité ? Effectivement, pour investir bien davantage dans une ville où la, où la population est croissante, il est évident qu'il faut des investissements plus importants. Vous avez cru naïvement que les taux d'intérêt très faibles allaient être éternels. C'est plus le cas. Et donc, et donc on comprend votre réticence à emprunter maintenant que les taux d'intérêt sont importants. Encore plus contre-productif vous aviez fixé un niveau d'endettement de 11 000 000 d'euros et vous n'avez pas et vous n'avez pas profité au maximum de ce plafond, c'est à dire que vous avez constamment emprunté moins que votre plafond d'endettement ? Si on fait le calcul, ça fait quand même 5 000 000 d'euros supplémentaires. Ça fait 5 000 000 d'euros d'investissements supplémentaires qui auraient pu être dégagés en respectant vos critères et qui auraient été bien utile dans notre ville en expansion. Votre dogmatisme budgétaire sur ce plan pénalise juvisy actuellement et va continuer à le faire dans les prochaines années. Les besoins ne manquent pas lorsqu'une population s'accroît avec l'arrivée de ménage avec de jeunes enfants. Même si c'est peut-être semble-t-il un peu moins qu'avant le problème de la garde des moins de 3 ans est crucial. Beaucoup de parents font garder leurs enfants à Paris car l'offre d'accueil est Juvisy et notablement insuffisante. On ne voit rien en 2025. Pour y remédier, nous

demandons l'étude d'une offre supplémentaire de place en crèche collective. Le changement climatique n'est pas suffisamment une priorité alors qu'il s'accélère à l'évidence, après plus de 3 ans de mandat, vous avez enfin lancé en 2024, un plan, un audit énergétique des bâtiments communaux. Il serait légitime que les conclusions de cet audit. Énergétique soit présenté au Conseil municipal en 2025 et qu'un plan d'action pluriannuel de rénovation thermique des bâtiments communaux soit élaboré et discuté. Il y a urgence de notre point de vue. Mais également vous aviez promis une Charte pour les promoteurs afin que d'inciter à la végétalisation des constructions dans toute la mesure du possible. Bon, là également, on ne voit rien de très concret et il semble que la promesse a disparu. Nous sommes également surpris de ne pas trouver de projet d'investissement pour rénover le quartier de l'entrevoie alors que ce quartier a été livré aux promoteurs. Des centaines donc de logements en construction. On ne trouve aucune mention dans le DOB de cette priorité qui pourtant s'impose de notre point de vu. après votre sévère diagnostic sur ce quartier en 2023. De nouveau en 2025, vous programmez un projet d'investissement de 300 000€ pour le parking Condorcet toujours pour la même somme. On en conclut que rien n'a été fait pour rénover ce parking en 2024. Cette somme est importante même si elle peut se comprendre. Elle aurait dû être accompagnée d'une étude de retour d'investissement et d'une hausse des tarifs afin que l'utilisateur contribue à ce financement. Nous attendons ce que une étude effectivement pour justifier cet investissement de 300 000€, ça nous semblerait justifier d'avoir une telle étude. Enfin, mieux prendre en compte l'effet dévastateur de l'inflation depuis 2020, 15% d'inflation depuis 2020, je le rappelle. Bon, en ce qui concerne les tarifs sociaux, nous nous renouvelons notre demande un effort plus important en faveur des plus modestes, des quotients, des bas quotients. En 2023, nous avons approuvé votre réforme de la tarification en introduisant un taux d'effort afin de mieux prendre en compte la situation de financière de chaque famille. Ça nous apparaît très important et donc nous souhaitons, comme l'année passée, qu'un bilan soit tiré de cette réforme et peut être d'envisager des ajustements nécessaires. Vous avez maintenu le budget des associations à hauteur de 500 000€. Vous ne pouvez pas vous féliciter du maintien de ce budget depuis 2020, l'inflation cumulée a fait baisser mécaniquement le montant d'environ 75 000€. C'est considérable aussi, compte tenu de la richesse de la vie associative à Juvisy qu'il nous faut impérativement soutenir nous vous demandons d'augmenter ce budget en le portant à 575 000€. En définitive, les orientations budgétaires que vous proposez nous paraissent, sur de nombreux plans, inadaptés aux enjeux auxquels doit faire face la ville et donc nous n'approuvons pas ce rapport d'orientation. Merci de votre attention.

Madame le Maire : Merci Monsieur Villemeur, Madame Gauthier. Allez-y. Et puis on répondra à tout si cela vous va

Madame Gauthier : Je vous remercie Madame le Maire. Alors je vais pas reprendre tout ce qui a été dit parce qu'y a une bonne partie de ce qui a été dit. Je pense à laquelle nous souscrivons et je vais pas donc faire des rallonges inutiles. Je voulais revenir sur moi aussi sur les points positifs, déjà la volonté de la ville de compenser le désengagement du département sur la prévention spécialisée. Ça nous paraît important effectivement de maintenir, de maintenir cet effort-là. Le soutien du SDIS, le service départemental d'incendie, là aussi, ça nous paraît très important de de soutenir ce service, même si nous estimons en théorie que ce service devrait être pris en charge par l'État. Je ne vais pas revenir sur le désendettement, sur concernant la mandature, bien sûr que c'est très bien. Mais bon, je reprendrai aussi l'idée que s'endetter pour une commune, ça n'est pas la même chose que pour un ménage et que donc quand on a des projets sur plusieurs générations, il est normal de s'endetter. À ce propos, je m'en excuse, mais je pose des questions parce que je n'ai pas assisté à cette commission. La ville va contracter, si j'ai bien compris, un nouvel emprunt de 2 million 800 000 et j'aimerais savoir à quoi va servir cet emprunt ? Est-ce que c'est pour, c'est pour la réouverture de l'orge auquel cas nous approuvons, car évidemment, ce projet est un projet qui répond à un retour pour la rivière à son cours naturel et que ça va dans le sens d'une meilleure gestion des, des, des flux d'eau, et cetera et des crues à Juvisy. Mais je vais pas m'y attarder puisque on y reviendra dans le PLUI. Plusieurs sujets qui croisent les remarques qui seront faites plus tard dans le Conseil concernant le PLU et le PLUI. Donc des objectifs louables. Bien sûr, nous sommes d'accord que dans le contexte actuel, baisser d'un point la taxe foncière en ce qui concerne la

part de la ville. C'est une chose contre laquelle nous ne pourrions pas, nous, à laquelle nous ne nous opposerons pas évidemment, nous revenons aussi sur le quotient familial dont nous avons aussi salué le changement, la transformation en en taux d'effort, en taux de participation individualisée que nous trouvons plus équitable. Mais là aussi, nous aimerions qu'un effort soit fait sur les tranches les plus basses. Voilà, nous soutenons aussi, bien sûr, l'effort sur l'éducation, les kits pour les enfants qui sont prévus. Maintenant, ce qui compare l'accompagnement des jeunes sur des actions spécifiques comme le BAFA et le permis de conduire. Nous aimerions savoir combien de jeunes ont été touchés ? Parce que chaque année nous posons la question et nous sommes toujours étonnés du peu de jeunes qui sont concernés par ces actions-là. Nous alors je reviens quand même aussi sur les associations. Et bon, nous avons fait le même calcul, à savoir que se féliciter que l'enveloppe soit constante nous ça nous pose problème vu les très forts taux de d'inflation actuels, non seulement nous trouverions normal que cette inflation soit compensée, mais peut être quand que dans un contexte de fragilisation globale de la société, renforcer ce tissu associatif serait une un axe important me semble-t-il. Et bon, je ne veux pas revenir sur la répartition de ces subventions, mais enfin, quand vous nous dites que vous que vous encouragez donc le soutien aux jeunes, nous revenons sur la réduction drastique de la subvention allouée à l'ACJ cela nous interroge étant donné que bon, cette volonté affichée de soutien pour les habitants ne semble pas être suivie à ce niveau-là. Sur le Plateau, il y a énormément de familles monoparentales, de jeunes en difficulté et donc nous regrettons cette subvention constante qui n'est pour nous pas un axe positif. Enfin, moi je voudrais revenir aussi sur la sécurité, axe fort de la politique municipale. Vous nous annoncez un 3e plan de déploiement de la vidéo protection. Alors là, nous allons rappeler notre position habituelle, à savoir que nous n'avons pas l'impression que le déploiement de davantage de caméras de surveillance ait changé grand-chose à la gestion de la ville, que ce soit au niveau de la sécurité ou de la propreté. D'ailleurs aussi, nous aimerions avoir une évaluation de ces dispositifs. Et nous continuons à regretter que cet argent ne soit pas plutôt mis dans de l'humain, mais dans de l'humain. Pas dans des équipes qui traversent la ville mais qui sont aussi chargées d'autres villes, ce qui leur rend leur tâche compliquée et c'est qui les éloignent de la connaissance des habitants des différents quartiers de la ville. Mais nous Rappelons que nous sommes, nous restons nous, attachés à une vraie police de proximité qui serait sur la ville et qui. Reprendrait cette notion de gardien de la paix qui nous paraît aujourd'hui, dans une société où on nous parle beaucoup de guerre, être quelque chose qu'il faudrait rappeler. Voilà, je voulais aussi alors c'est pareil. Là, ça, c'était à la jointure du PLU et de. Et de et de des grandes orientations budgétaires. Vous demandez pour l'espace vert sur qui va se faire la jonction entre le parc Argeliès et le bas du pont côté Seine, quelle sera, quelle sera sa superficie ? C'est on parle de de de quoi on parle de combien de mètres carrés ? Voilà nous terminerons en disant, Ben nous nous nous n'approuvons pas les grandes lignes de ce plan, même si nous en avons salué des aspects positifs. Et donc voilà. Et nous attendons la présentation lors du prochain Conseil du budget primitif. Merci.

Madame le Maire : OK oui merci. Merci Laurence, on va faire la réponse à deux voix, je vais laisser Sébastien répondre et puis après je répondrai en essayant de compléter.

Monsieur Bénétteau : Merci Madame le Maire. Effectivement l'idée c'est que Madame Gauthier, je puisse revenir sur votre question, sur l'emprunt en particulier. Là l'idée je le répète, c'est ce que vous avez dans la diapo que j'ai réaffichée c'est potentiellement un emprunt nouveau de 2,7 millions d'euros donc comme tous les ans c'est l'emprunt maximum qui est prévu au budget et celui-ci sera utilisé uniquement en fonction du décaissement réel des travaux. Vous savez qu'en fonction notamment pour la réouverture de l'orge, je vous ai expliqué qu'on allait fonctionner par système d'appel d'offre, par le biais du syndicat de l'Orge, en fonction de l'avancement des travaux et surtout en fonction du moment où le syndicat de l'orge va mandater l'ensemble de ces dépenses aux sociétés qui font les travaux, ils vont nous faire des appels de fonds, donc en fonction de comment se situent ces appels de fonds. Je prends cet exemple là parce que la réouverture de l'orge, c'est aussi 2.7 millions d'euros. N'y voyez aucun parallèle. C'est un hasard total, mais c'est un gros montant. C'est aussi en fonction de tout ce qui sera réalisé et de tout ce qu'on devra payer à l'instant T, de savoir si on aura besoin de mobiliser

l'emprunt ou si l'ensemble des autres recettes d'investissement que je vous ai évoquées tout à l'heure. Donc à la fois l'excédent de fonctionnement mais aussi les subventions qu'on pourrait toucher, principalement si ces recettes d'investissement couvrent les dépenses à l'instant T, on n'a pas besoin d'emprunter. C'est comme un ménage, c'est à dire qu'un ménage. Il s'amuse pas à s'endetter quand il quand il n'a pas besoin d'un emprunt. Et ça répond d'ailleurs à la question de Monsieur Villemeur nous on n'a pas fait le choix des emprunts en fonction de est ce que les taux étaient bas ? Est-ce que les taux étaient hauts ? On a fait le choix de la question des emprunts à chaque fois qu'on en avait besoin. Et d'ailleurs, si vous le souhaitez, je ne vous préparerai rien que pour vous. Au prochain conseil municipal ? Bah oui, ça vous fait rire, mais ça vous fera moins rire quand vous le verrez à chaque fois on a tiré l'emprunt de manière à ce que la section d'investissement soit au quasi équilibre, c'est à dire qu'en fait il n'y ait y ait pas de déficit, mais on n'a jamais mis la section d'investissement en en excédent parce que quand vous mettez la section d'investissement en excédent, parce que ça tombe bien, le taux d'emprunt est bas et donc il faut emprunter, ça n'a aucun sens, c'est ni plus ni moins qu'emprunter de l'argent dont vous n'avez pas besoin. Le seul problème c'est quand vous emprunter d'argent, vous payez aussi des intérêts. Et moi, ça m'amène à une question quand même assez essentielle, c'est que moi j'entends les points d'accord que vous avez avec nous. J'entends qu'on diverge radicalement sur la question de la stratégie d'endettement. Nous, on prône cette prudence et je pense qu'on a bien fait de le faire. Je pense d'autant plus qu'on a bien fait de le faire. C'est que si on avait suivi votre stratégie d'endettement, on aurait aujourd'hui des charges financières qui viendrait en dépenses de fonctionnement ? Vous l'avez vu ? Et en fait il va falloir nous expliquer parmi tous les points sur lesquels vous êtes d'accord avec nous, lequel vous vous supprimez parce que vous ne pouvez plus le financer et est-ce que vous ne pouvez plus financer le gel des tarifications ? Est-ce que vous ne pouvez pas financer la baisse de un point de la taxe sur le fond bâti, oui mais ça vous fait sourire mais moi ça me fait pas sourire parce que on peut avoir un débat totalement hors sol en disant nous on aurait fait comme si, on avait fait comme ça. Mais si on ne parle pas des conséquences de chacun des choix. On peut s'affranchir de tout et de n'importe quoi. Donc soit on fait ce que vous nous expliquiez si vous aviez emprunté plus pour faire je ne sais pas quel est votre projet. Expliquez-nous dans ce cas-là quels points d'accord vous avez avec nous. Vous n'auriez pas fait et vous n'auriez pas tenu.

Madame le Maire : Je vais compléter et n'en essayant moi je ne vais pas répondre au truc que enfin. Je juge en tout cas de mon point de vue, pas forcément être on va pour pas être désagréable, pertinent pour le débat. La première chose c'est que ce que je voudrais c'est que je ne sais pas si vous avez comptabilisé les habitants en fait non mais parce que c'est un vrai truc, c'est un vrai truc ça, non alors et bah justement on a on a les moyens de les comptabiliser, non attendez, attendez. Mais tout est communicable partout. Monsieur Villemeur, vous non attendez mais en fait on va essayer de rester calme. Moi je veux bien qu'on ne soit pas d'accord, mais je veux bien aussi qu'on ne soit pas d'accord en en faisant attention à la manière dont on dit les choses. Là le truc que je enfin ce que je veux vous dire par là, c'est que vous égrenez des choses. Bah dans ce cas-là on va chez Nasser, on s'assoit et puis on se fait des petites discussions comme ça de comptoir quoi. Mais si on se fait une petite discussion de comptoir comme ça, et on fait comme tout le monde, d'accord, Les chiffres que je vous ai présentés pour les effectifs scolaires, je ne les ai pas inventés. Non, non, mais Monsieur Villemeur, ne me répondez pas comme ça. Vous me dites, je vous crois volontiers, mais je ne vous crois pas. Donc enfin alors soit vous nous croyez, soit non.

Monsieur Villemeur : Arrêtez de nous interpeller, vous ; on n'a pas le droit de répondre.

Madame le Maire : Non alors attendez, ce n'est pas une question que vous n'avez pas le droit de me répondre. Vous me dites je vous crois volontiers mais je vous crois pas. Quel est l'intérêt pour moi de venir dans ma présentation Parce que j'ai non mais laissez-moi finir, laissez-moi finir. Quel est l'intérêt pour moi de venir faire une présentation précise et exhaustive, la plus transparente à l'instant « T » d'accord des effectifs scolaires ? Si c'est pour dire des mensonges, ça n'existe pas ça Monsieur Villemeur, ça n'existe pas.

Monsieur Villemeur : Pas de travestir la réalité, on vous demande de nous informer.

Madame le Maire : Mais Monsieur Villemeur, je ne travesti pas.

Monsieur Villemeur : Les années précédentes, vous avez toujours refusé de nous informer.

Madame le Maire : Non, c'est exactement ce que j'ai fait, je vous ai donné les chiffres.

Monsieur Villemeur : C'est la première fois que vous le faites.

Madame le Maire : Y a toujours un truc bon, est ce que je peux répondre ? Je peux répondre, vous me permettez de répondre,

Monsieur Villemeur : Arrêtez de nous interpeller alors

Madame le Maire : Non, Monsieur Villemeur. Attendez, excusez-moi, c'est quoi le truc ? C'est à dire que vous faites les questions, les réponses et vous faites les mensonges et les mensonges. Je j'ai dans le rapport d'orientation budgétaire puisque je lis tout et n'importe quoi sur les effectifs scolaires. Je dis avec vérité, j'entends tout et n'importe quoi sur les effectifs scolaires et pour autant il y a une réalité factuelle de il y a une baisse de la natalité, pourquoi on serait épargné ? On sait, on n'est pas épargné. C'est pas parce que vous voyez des enfants que il y a plus d'enfants, ça n'existe pas ça. Donc il y a eu une tendance. Effectivement, sur les effectifs scolaires aujourd'hui y a une tendance à la baisse, y a un réajustement de la carte scolaire et finalement les études dont vous parlez et qui ont été présentées. Malheureusement toutes les personnes présentes de votre côté, toutes les personnes qui sont normalement de votre côté ne sont pas présentes, elles ont été présentées. Non Monsieur Villemeur, je ne peux pas vous laisser dire ça, c'est la vérité, ça a été présenté.

Monsieur Villemeur : Vous aviez. Vous nous aviez annoncé en conseil municipal que vous nous transmettriez les études. On ne les a jamais eues.

Madame le Maire : Monsieur Villemeur, est ce que je peux aller jusqu'au bout de l'exercice parce que c'est que c'est tout ? Enfin moi je n'aime pas trop débattre comme ça en Toujours est-il que je vous ai présenté de manière brute ? J'ai égrené les effectifs de manière brute, je ne les ai pas inventés, ils m'ont été donnés à l'instant T et je les aurais fournis et justifiés de la même manière maintenant sur l'évolution de la population ? Oui, bien sûr, bien sûr. Sauf que ce que vous dites en disant que les nouveaux habitants vont compenser la baisse de baisse de taxe foncière ou je sais pas trop quoi, ça n'existe pas. Il y a pas de taxe d'habitation, on ne construit pas que des logements pour des propriétaires, ça c'est la première chose. Et la 2e chose, c'est qu'il y a une obligation, Monsieur Villemeur, de construire des logements. Ce n'est pas moi qui l'invente. C'est la législation. Vous pouvez faire tout ce que vous voulez pendant 5 ans. Répétez que ça n'existe pas. C'est une réalité factuelle. On en parlera avec les modifications du plan local d'urbanisme. Il y a une obligation. Et si, si, si, vous faites des recherches et je sais que vous savez faire ça. Aller chercher les obligations qui nous sont soumises et qui nous sont demandées par les services de l'État et vous verrez que on invente rien. Le sujet pour nous, ce n'est pas d'accueillir des habitants pour les accueillir. Le sujet c'est le sujet de la mixité. Si on a construit une école, c'est parce qu'on a fait l'étude et que cette étude-là, elle a été faite en parallèle d'une étude urbanistique qui nous permet de savoir de manière claire et concrète combien d'enfants on peut accueillir ? Est ce qu'il était question, je redis, de d'agrandir des écoles ou pas, d'agrandir des écoles. On a fait le choix de ne pas agrandir les écoles et de créer un groupe scolaire. On a fait le choix de créer des centres de loisirs de proximité pour essayer de limiter les déplacements en voiture et d'offrir un service de proximité aux habitants. Tout ça, on ne l'invente pas, c'est factuel, qu'après la ville évolue, elle évolue nécessairement les besoins de services publics. Ce n'est pas que des besoins d'école ou que besoin de classe. Vous avez

raison, il y a un sujet sur la petite enfance. Je rappelle d'abord ici Monsieur Villemeur, que nous n'avons pas l'obligation de construire des crèches. Vous le savez très bien, vous le savez très bien que avant de vouloir construire des crèches, il y a un travail qui a été fait par la ville de Scoring que nous avons mis en place une aide. Pour effectivement compenser la difficulté que peuvent rencontrer certaines familles pour faire garder leurs enfants. Tout ça s'est passé au Conseil municipal. Je ne l'ai pas inventé, c'est vrai. Voilà. Et nous sommes en train d'accompagner des assistantes maternelles qui sont en train d'essayer de monter ce qu'on appelle une maison des assistantes maternelles. Après la question de construire une crèche, au-delà de la question du foncier puisque vous êtes obsédé que par la question du foncier, il y a la question de comment est-ce qu'on fait tourner le service ? Il y a la question de savoir comment est-ce que fonctionne cette structure, le fonctionnement, le recrutement des agents. Enfin bref, il y a tout un tas de questions qui va avec. Y a un effort à faire sur les places en crèche et sur la manière dont on fait garder les enfants, vous le savez. Parce que là aussi y a des délibérations qui ont été votées en Conseil municipal et il y a des réflexions qui sont menées sur la manière dont on pourrait travailler avec des opérateurs privés à acheter des berceaux et nous proposer des places en crèche qui seraient attribuées par la ville. Tout ça, ça existe, c'est factuel, on invente rien. Ensuite vous. Nous dites il faudrait une ATSEM volante bah l'ATSEM volante c'est exactement le même problème que pour les AESH, c'est bien sur le principe, c'est plus difficile d'en trouver une, voilà c'est tout. Alors il y a personne ici qui a pas envie de le faire, c'est juste qu'aujourd'hui on ne sait pas le faire, voilà, et on remplace nécessairement à chaque fois qu'on peut. Voilà mais soulignons le fait que une ATSEM par classe aujourd'hui, dans le contexte dans lequel on est, ce n'est pas, ce n'est pas. Enfin, c'est un effort qui est considérable. Le collègue à Viry, vous vous êtes engagé ? Je ne me suis engagé de rien. Ce n'est pas moi qui construis les collèges, c'est le département de l'Essonne. Là, vous savez très bien que le terrain, il a été fléché, que effectivement c'est un terrain à Viry. Vous savez très bien les difficultés dans lequel est le Conseil départemental, moi je n'ai pas aujourd'hui d'informations du président du département puisque c'est mon conseiller départemental. Je n'ai pas d'informations du président du département qui me dit que ce collègue ne se construira pas. Si vous demandez au vice-président en charge des collèges, il vous dira que les études sont menées, qu'elles sont en cours et qu'on devrait savoir ce qu'il en est très prochainement et que ça nous sera présenté. Il n'y a pas de désengagement sur le sujet de la part du département de l'Essonne sur la question de la charte des promoteurs, on ne peut pas faire une charte des promoteurs tant que le plan local d'urbanisme n'est pas arrêté. Il ne vous aura pas échappé que les nouvelles règles d'urbanisme qu'on va voter et je j'y reviendrai tout à l'heure et qui seront votées par l'établissement public territorial et les nouvelles règles qui sont imposées par le plan local d'urbanisme Intercommunale imposent que l'on puisse retravailler avec les promoteurs sur un certain nombre d'impératifs. Alors c'est sympa de me renvoyer le fait que l'on n'a pas tenu notre engagement, on va le tenir. Vous en faites pas, je vous ai promis au début du mandat qu'on ferait de ce sujet-là un sujet de non complexe et donc je vous dis on prend cette charte et pas de complexe sur la question de l'urbanisme, Voilà Condorcet. Vous avez raison Monsieur Villemeur, c'est le seul projet qu'on n'a pas pu mener et qui est reconduit, pourquoi ? Parce que c'est un sujet qui est un tout petit peu plus compliqué que ce que vous voulez bien penser. Voilà d'abord non, mais je vous le dis, parce que vous nous le faites-vous nous le dites comme une invective, mais vous n'avez pas fait Condorcet. Vous savez parce qu'il y a un sujet informatique, il y a un sujet sécurité. Il y a un sujet tout simple de bien sûr, de la manière dont on propose. Enfin ce Condorcet dont on en fait, comment dire la gestion, et puis il y a la nécessaire rénovation de ce parking-là qui nécessite des travaux. Alors techniquement on n'a pas su le faire, on va essayer de le faire là cette année. Est ce qu'on doit rougir de ça ? Non, parce que c'est un sujet qui est compliqué. Mon rêve ce serait même que l'on puisse l'habiller autrement. C'est un sujet qui est difficile et donc oui vous avez raison, on ne l'a pas fait mais on va le faire. Bien sûr qu'on va le faire évidemment. Est ce qu'on va augmenter les tarifs de stationnement ? Non, on ne va pas augmenter les tarifs de stationnement. Non, en tout cas ce n'est pas ce n'est pas prévu. Pourquoi ? Parce que la question du stationnement, c'est un. C'est une question qui est centrale et qu'aujourd'hui la question du stationnement, elle est liée aux travaux qui vont avoir lieu. Je parle pas des travaux de réouverture de l'Orge pour que chacun soit très clair puisque les travaux de réouverture de l'Orge c'est peanuts par rapport à ce qu'on va connaître dans les prochaines années pour l'arrivée du tramway, la question du stationnement, elle ne se pose pas que en matière en question. Que

par le prisme tarifaire, elle se pose aussi sur la manière dont on gère le stationnement quand on aura une ville en travaux, c'est à dire où est ce que les gens peuvent se stationner d'abord et en priorité les juvisiens et ensuite tous ceux qui viendront à la gare. Donc on se posera peut être la question des tarifs, j'en sais rien mais en tout cas elle n'est pas d'actualité. Madame Gauthier, Sébastien vous a répondu sur la question du désendettement et sur la comparaison entre communes et ménage. Moi, de toute façon on votera comme d'habitude les délibérations sur le permis et sur le BAFA. Ce que je peux vous dire, c'est que sur le BAFA, on a toujours fait, on a toujours proposé au maximum. vous le savez très bien, on a toujours eu des listes d'attentes très importantes. La question du permis, elle se pose effectivement différemment puisque au moment où on a créé la « Bourse au permis » et que les jeunes venaient en nombre, on avait au précédent mandat un certain nombre de jeunes qui étaient un peu sur liste d'attente, enfin pas formellement une liste d'attente mais vous comprenez ce que je veux dire ? Aujourd'hui, on est dans une situation qui est un tout petit peu différente parce qu'il y a notamment la région qui finance le permis de conduire donc il y a une sorte de concurrence entre des collectivités territoriales qui proposent aussi le permis de conduire. Comment dire on a notre quota de jeunes, en tout cas en fonction de ce qu'on vote au conseil municipal et effectivement le fait que la région puisse elle aussi proposer ce dispositif, eh bien effectivement ça permet à des jeunes de pouvoir profiter de plusieurs dispositifs. S'agissant de l'enveloppe des associations, moi je veux simplement dire ici que l'enveloppe nous n'avons pas la capacité de l'augmenter et par nous n'avons de demande de subvention supplémentaire. Je veux dire en dehors d'ACJ, bien sûr, mais je n'ai pas décidé d'éluder la question. Je vais y venir. Je veux aussi vous préciser que l'on répond à toutes les demandes de subventions, mais je dois vous dire et vous avez raison, mais ça vous ne pouvez pas le savoir vous et, et je ne vous en fait pas le procès. Que certaines associations nous demandent moins de subventions, paradoxalement. Voilà, parce que soit elles ont diminué le nombre d'actions qu'elles mènent, parce que tout simplement elles ont des bénévoles elles ont moins de bénévoles ou parce que tout simplement elles ont moins d'adhérents. On a aussi fait ce constat-là. Donc parce que vous savez que le dossier de demande de subvention, il est extrêmement fouillé et qu'il est extrêmement étayé, qu'il examine à la fois les comptes des associations et des clubs sportifs, mais il examine aussi en gros la composition de l'association et du club. ACJ est dans une situation tout à fait particulière. Vous avez parlé des jeunes et des familles monoparentales ? Je veux rappeler ici qu'ACJ percevait 430 000 €. 430 000 € en dehors de toutes règles juridiques au précédent mandat. Dire qu'elle n'avait fait l'objet d'aucun marché public, ce qui est totalement interdit. On est complètement au-dessus mais (voix inaudibles) non, non, je finis parce que c'est important de raconter les choses et de dire les choses telles qu'elles sont. Nous avons lancé un marché public parce que c'est la loi et que les montants pour mettre en concurrence l'ensemble des délégataires qui pouvaient donc proposer leur service pour prendre la délégation. Enfin en tout cas pour s'occuper de la jeunesse, pour aller vite ACJ avait candidaté, elle n'a pas remporté. Je rappelle qu'il y a une ce qu'on appelle une commission d'appel d'offre qui examine Monsieur Villemeur siège à cette commission d'appel d'offre, c'est d'ailleurs souvent Cédric qui les préside et donc cette commission d'appel d'offre, elle examine toutes les offres qui sont présentées. Il y a une note technique, une note financière. À l'époque, c'est Léo Lagrange qui avait remporté le marché. Et donc, nécessairement, la subvention d'ACJ avait diminué puisque la subvention d'ACJ, c'était une pour une part une subvention de fonctionnement et pour l'autre part une subvention pour financer et pour payer les postes de directeur et directeur adjoint de la structure et le reste des salariés. Une fois qu'elle a perdu ce marché, elle est revenue en gros à ce qu'elle ce qu'elle faisait avant de s'occuper de la jeunesse, c'est à dire c'était une sorte de conglomérat de clubs, je vais dire ça comme ça ; il se trouve que au fur et à mesure, un certain nombre de clubs sont sortis de l'association. La subvention a alors été réévaluée à l'aune de ça puisque chaque club qui est sorti d'ACJ a créé sa propre association et donc la ville a subventionné directement ces clubs ou ces associations qui se sont formés. Ensuite, il y a eu effectivement un travail sur ce que devait une convention très claire qui passe au Conseil municipal et que vous vous votez avec nous, sur laquelle vous vous vous prononcez pardon. Et cette subvention, elle détermine le champ d'action de la ville et le champ d'action de l'association, il se trouve que désormais, le champ de l'action de l'association, ce ne sont pas les jeunes et ce ne sont pas les familles monoparentales, c'est le français langue étrangère qui assumé et en concertation avec l'association n'est pas financée par la ville parce

que vous faites-vous, nous finançons indirectement le réseau linguistique qui est aujourd'hui une cellule de l'établissement public territorial. D'ailleurs, il est installé juste à côté, qui propose des ateliers de français langue étrangère. Voilà. Et d'autre part, elle est financée et là, pour le coup, il y a un travail commun qui est fait avec l'association ACJ sur ce qu'on appelle de l'animation et de l'animation à destination certes des familles mais comme nous on peut le faire et de l'animation locale. Et donc cette subvention, elle est calculée en fonction de ça et simplement calculée en fonction des bilans qui nous sont proposés. Donc l'histoire ce n'est pas simplement, on a diminué pour diminuer, c'est aussi qu'il y a une histoire. Je termine sur la vidéo protection. Je vais pas rentrer dans le débat idéologique de savoir est ce qu'il faut une police de proximité, est ce qu'il faut des gardiens de la paix, il ne faut pas de gardiens de la paix. Moi factuellement, je me satisfais que nous ayons ce 3e plan de vidéo protection pour deux raisons principales, la première c'est que le premier et le 2e plan de vidéo protection. Il était essaimé essentiellement autour de la gare et évidemment un peu partout dans les quartiers. Qu'aujourd'hui, il est question aussi de pouvoir vidéo protéger notamment les écoles puisque qu'aujourd'hui elles étaient protégées on va dire d'une manière totalement différente. Je ne vais pas rentrer dans la technique mais qu'aujourd'hui en tout cas, ce qui est ce qui va être retransmis par au centre de supervision urbain permettra de regarder avec beaucoup plus de précision ce qui se passe autour de nos écoles, de détailler et d'essaimer encore plus la gare qui reste un axe transitoire important puisqu'il transite quand même 90 000 voyageurs que malheureusement c'est un site qui a déjà fait, le théâtre de en tout cas soit de rixe, soit de passage, soit de fait de délinquance violent. Et puis de manière très claire, la vidéo protection, c'est à la fois dissuasif mais c'est aussi un outil important pour nos policiers, que ce soit nos policiers municipaux, nos policiers nationaux et donc je comprends la réserve. Il n'en reste pas moins que pour nous, c'est un point important. Donc, et je précise ici que ce plan de vidéo protection, il n'est pas déployé par notre tête, qu'il est travaillé avec les services de l'État, avec les services de police nationale et police municipale et qu'il est essaimé sur l'ensemble, on va dire du territoire de l'établissement essonnien, de la partie essonniennne de l'établissement public territorial et que ce travail se fait aussi en concertation avec nos voisins, puisque il n'y a formellement pas de de frontières entre nos villes. Vous me posez la question de la superficie d'Argeliès et c'est 2 700 m². Voilà donc ce n'est pas tout à fait neutre en termes de création d'espaces verts. Et aujourd'hui, formellement, je le dis pour qu'il n'y ait pas d'interrogation et qu'en tout cas on soit très clair sur le sujet. Aujourd'hui, il n'y a pas de projet d'aménagement pour la simple et bonne raison que j'ai pris l'engagement auprès des services de la préfecture et notamment de la Préfète mais aussi du directeur départemental de la sécurité publique, de changer l'usage de ce site qui était précédemment, une sorte de lieu de planque, de regroupement et un lieu de deal et de trafic. Aujourd'hui, l'idée c'est de déconstruire ces deux maisons, de créer un espèce de grand espace vert et de le rendre de moins en moins accessible puisque il n'y a aucun aménagement qui sont prévus, et donc de faire en sorte que les personnes qui avaient l'habitude de s'y regrouper soient de plus en plus mal à l'aise et de faire qu'ils y soient de plus en plus mal à l'aise pour s'y regrouper et au fur et à mesure du temps d'en transformer l'usage. Voilà je précise que c'est à la sortie directe de la gare et que sur ce sujet-là, compte tenu du fait que nous avons un passage de 90 000 voyageurs tous les jours, 3 gares routières, ce qui est excessivement important la question de la sécurité, elle est, enfin, je ne sais même pas comment le dire, c'est même pas un, elle n'est pas même pas accessoire, elle est prioritaire. Il faut être extrêmement humble. Moi je salue ici l'engagement des policiers municipaux qui je le rappelle, ont changé avec les qui ont des horaires de travail désormais extrêmement étendus puisque on a une patrouille du matin, une patrouille du soir et je salue l'engagement des policiers nationaux qui nous aident à essayer de gérer les problématiques notamment de sécurité et d'attroupements aux abords de la gare qui nous dépassent. On a à l'engagement ici des services de l'État qui nous ont notamment donné délégation pour que l'on puisse fermer les débits de boissons. Et ce qui génère, on va dire, de la consommation d'alcool abusive, ce sont des procédures administratives longues. Mais en tout état de cause, on a déjà pu fermer un certain nombre. L'établissement même transitoire, enfin, pour des périodes transitoires. En tout cas, sur cette question de la sécurité, même s'il faut être humble, je pense qu'il faut avoir une action résolue parce que sinon on n'y arrivera pas. On est touché et affecté par des phénomènes de gare tout à fait classiques mais qui ont pour lesquels il y a un enjeu important. Voilà, oui, oui, bien sûr.

Madame Gauthier : Oui, je voulais juste dire, pour alimenter un petit peu ce qui vient d'être dit. D'abord que nous remercions les policiers, que ce soient des policiers municipaux ou que ce soient des policiers nationaux du travail qu'ils font, mais que notre réflexion sur les caméras est un peu alimentée par ce qui se passe sur la partie bétonnée de la gare à la sortie Draveil, avec l'escalier qui remonte vers le pont. Parce que c'est un espace bétonné, hein. On nous a dit lors de la dernière commission que si on était pour un espace vert sur Argeliès, ça allait attirer tous les trafics de drogue, et cetera. Or là, c'est un espace bétonné. Effectivement, le café a été fermé, est fermé en partie dans la journée. Mais les trafics de drogue se font au vu et au su de tous les voyageurs qui passent. Voilà, et c'est là qu'il nous semble. Que bon, les patrouilles volantes quand elles arrivent, ils disparaissent, on voit bien qu'ils cachent enfin on, on voit tout ce qui se passe. Moi j'ai appris des choses sur le chouf et cetera, que je ne connaissais pas avant, mais la présence de caméra ne change rien à l'affaire. Et les policiers, bah une fois qu'ils sont partis, une fois que la voiture disparaît, on les voit tous réapparaître et aller trouver une autre niche pour cacher leur marchandise, et cetera. Donc voilà, on se pose, ce n'est pas une position de principe, ce n'est pas forcément une position idéologique. Comme vous semblez le dire systématiquement, on se pose la question sérieusement, concrètement, de façon pragmatique de comment éviter ce genre de chose. Voilà, pour pouvoir laisser nos enfants aller à la gare sans problème et sans crainte. Voilà tout simplement, les caméras, à l'heure actuelle n'ont pas l'air de résoudre le problème. Les brigades de policiers volants non plus. Voilà, c'était juste une remarque.

Madame le Maire : Alors vous avez raison, ça règle pas le problème parce qu'il y a un problème avec la justice. Il y a oui mais bon, quand on parle de ces sujets, il faut être complet. Il y a un problème avec la question, il y a un sujet de justice et il ne vous aura pas échappé qu'il y a une proposition de loi pour essayer de trouver des solutions et pour résoudre la question des trafics de drogue. Donc ça c'est la première chose. Vous avez l'impression que la caméra ne résout pas le problème, mais là la caméra elle résout le problème. Déjà parce qu'elle a été cassée à plusieurs reprises c'est donc bien qu'elle gêne. Et Ah bah oui mais bon, n'empêche que ce n'est pas neutre. Oui mais ça veut dire qu'elle gêne. Et si on persiste à l'installer là, c'est parce que c'est pertinent et parce qu'elle aide à la résolution d'un certain nombre d'affaires. On va dire ça comme ça. Et ce que je peux vous dire c'est que effectivement vous avez raison, ça ne dissuade pas le renouvellement des choses comme vous dites, parce que en fait, il y a une réelle exploitation de la misère derrière ça. C'est effectivement un trafic, c'est un engrenage mais pour autant et là pardon, je m'inscris en faux. L'action des policiers municipaux et des policiers nationaux, elle est importante et elle (voix inaudibles) non elle est importante et elle sert parce que pas plus tard qu'il y a 3 semaines ils ont arrêté une personne qui avait 53 000€ sur elle, 53 000€, de la résine de cannabis et aussi des cigarettes de contrefaçon. Et en fait la question de la présence des policiers nationaux et des policiers municipaux, on peut penser qu'elle ne sert à rien et qu'elle n'est pas efficace ; il n'en reste pas moins que c'est cette présence qui fait que finalement, au fur et à mesure du temps, on finit par malheureusement déplacer le problème c'est ce qui s'est passé du côté mairie. Il y a un sujet d'aménagement qui est très clair et sur lequel on travaille. On en reparlera sans doute à l'occasion des modifications du plan local d'urbanisme. Il y a un sujet d'aménagement, mais il y a aussi factuellement un sujet de présence résolue, de présence policière et d'outils qu'on met à la disposition des policiers pour pouvoir investiguer et pour pouvoir tarir le trafic. Pour dire les choses comme ça, voilà. Je termine là aussi en redisant que cela commande à beaucoup d'humilité parce que l'on a à faire à des phénomènes de guerre qui dépassent complètement la ville de Juvisy. Pour autant, même si ça dépasse la ville de Juvisy, le choix qui est le nôtre d'avoir une police municipale, je le dis avec mes mots et sans reprendre vos termes comme ça, le débat est serein. Une police municipale armée, ces conventions avec la police ferroviaire et la police nationale et ces conventions avec les polices municipales de Viry-Châtillon et de Savigny sur Orge, permet d'avoir un arsenal et un continuum de sécurité assez important qui permet malgré tout que ces phénomènes qui sont des phénomènes de gare ne finissent pas par gagner du terrain pour ne pas dire autre chose. Voilà. Parce que, et enfin je pense que si nous n'avions pas de présence policière quotidienne, les phénomènes seraient sans doute encore pire.

Madame Gauthier : Heu ...vous avez dit, que ça met en cause la justice et je pense que oui, c'est au niveau de la justice qu'il y a aussi des solutions à trouver mais parce que la justice, depuis des années, comme beaucoup d'autres services publics, n'a pas assez de moyens et que le dossier prenne un temps fou, ce qui fait que entre l'infraction commise et la pénalité ou ce qui ou le jugement, il se passe beaucoup trop de temps pour que voilà et je ne pense pas à ce à ce niveau-là que la circulaire Retailleau va régler le problème. Voilà, c'est un problème très vaste mais qui dépasse de loin le oui, le cadre du conseil municipal. Mais je voulais quand même.

Madame le Maire : Non, moi je ne vais pas parler de la circulaire Retailleau, même si j'espère qu'elle sera votée à l'unanimité parce que je pense qu'on ne se rend pas compte qu'il y a effectivement la question des moyens. Pas de problème hein. Moi je vous accorde qu'il y a un vrai sujet sur la question des moyens, mais il y a aussi la question de bah oui non mais il y a aussi la question (Voix inaudibles) oui exactement mais il y a quand même en tout cas ce que nous on peut constater. C'est que le traitement des affaires d'accord et en tout cas ce qui les peines qui sont proposées et je n'émet aucun jugement interroge, interroge et ce n'est pas que la question de de la longueur ou des moyens de la justice. N'empêche que ça interroge, ça interroge parce que je pense que si on veut que pour aller un peu dans votre sens, si on a envie que ces personnes-là retrouvent. Un avenir, il faut aussi les mettre en face de leurs, de leurs responsabilités. Voilà pour ne pas dire autre chose et pour garder un peu de pudeur. Mais j'espère qu'elle sera votée moi, parce que ça donnera des outils à nos policiers qui seront en tout cas importants je pense. Voilà. Oui, vas-y André.

Monsieur Plas : Oui moi j'ai une question pratique, combien de caméras y va-t-il actuellement et combien vont être déployées dans le 3e volet ? Merci.

Madame le Maire : Je ne me souviens plus André, mais je te redirai. Mais je crois que c'est une vingtaine qui va être déployé en plus, d'une trentaine qui y est déjà installée. Je me souviens plus honnêtement. . Est-ce que l'on peut prendre acte du fait qu'on a débattu sur les orientations budgétaires ? OK on passe à la (voix inaudibles) bah oui mais bon on passe à la délibération. Je vous ai dit que l'ordre du jour était léger mais que les questions étaient importantes. Bah oui je sais, moi aussi j'ai envie de rentrer hein. Bon ce n'est pas fini les gars hein. Bon. On passe à la délibération suivante qui concerne l'engagement de garantie. Je vais te laisser la parole, Sébastien, si ça te va.

Objet : Rapport sur les orientations budgétaires – Année 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2312-1 et D.2312-3,

VU le Règlement Intérieur du Conseil Municipal,

VU l'avis de la Commission n°1 « Ressources » en date du 5 mars 2025,

CONSIDERANT que, dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu autour de la présentation au Conseil Municipal d'un rapport sur les orientations budgétaires,

CONSIDERANT que le Règlement Intérieur du Conseil Municipal prévoit que le débat doit avoir lieu au moins trois semaines avant la séance du Conseil consacrée au vote du Budget Primitif,

CONSIDERANT que le rapport aux orientations budgétaires du Budget Primitif 2025, annexé à la présente délibération, porte sur :

Le contexte économique

Le bilan financier succinct de l'exercice 2024

Les orientations budgétaires pour 2025

Le plan pluriannuel d'investissement et les autorisations de programmes en cours

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bénéteau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du débat ayant eu lieu à l'occasion de la présentation du rapport des orientations budgétaires 2025

Monsieur Bénéteau : Merci Madame le Maire, effectivement je vais vous en donner lecture, non ? L'engagement à première garantie, là aussi c'est une, c'est un point qui avait été souscrit par la municipalité ça va faire plaisir à Monsieur Villemeur, même si à l'époque il n'avait pas voté ce point-là, il avait décidé de voter « contre ». C'est le contrat qu'on a pu passer avec FSIL (Fond de soutien à l'initiative locale) qui nous permet d'emprunter dans un organisme qui est autre qu'un organisme bancaire c'est une sorte d'organisme coopératif. Et donc en fait on fait un engagement de manière à ce que si on doit proposer un emprunt et si on doit soumettre un cahier des charges aux établissements bancaires, on pourra aussi le soumettre à cet établissement de manière à ce qu'il puisse nous faire une réponse pour information, Monsieur Villemeur, si vous voulez bien m'écouter parce que ça va vous intéresser. Le dernier emprunt souscrit l'a été justement avec cet organisme et ça nous a permis d'économiser énormément puisqu'on a eu un très bon taux d'intérêt. Donc là vous devriez voter pour même si vous étiez contre au début.

Madame le Maire : Merci est ce que vous avez des questions ou des observations ? On vote qui vote pour cette délibération ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Objet : Engagement de garantie première demande pour 2025

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

VU la délibération n°54 du 4 juillet 2020, modifiée par la délibération n°11 du 16 février 2023, modifiée par la délibération n°52 du 16 novembre 2023, ayant confié au Maire la compétence en matière d'emprunts,

VU la délibération n°55, en date du 29 septembre 2022 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la commune de Juvisy sur Orge,

VU les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la commune de Juvisy sur Orge, afin que la commune puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale,

VU le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes,

VU l'avis de la Commission n°1 « Ressources » qui s'est réunie le 5 mars 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bénéteau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE que la Garantie de la commune de Juvisy sur Orge est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2025 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Juvisy sur Orge est autorisée à souscrire pendant l'année 2025,

la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la commune de Juvisy sur Orge pendant l'année 2025 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,

la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale,

si la Garantie est appelée, la commune de Juvisy sur Orge s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,

le nombre de Garanties octroyées par le Maire au titre de l'année 2025 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

AUTORISE le Maire ou son représentant, pendant l'année 2025, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Juvisy sur Orge, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité à raison de 25 voix pour et 6 abstentions (Bernadette AVELLANO, Gabriel BRUNIER COULIN, Sonia KANTIANA, Alain VILLEMEUR, Laurence GAUTHIER, Andre PLAS)

Madame le Maire : Tant pis, comme dirait l'autre, ça s'est pas bien passé. On passe à la délibération suivante qui concerne la modification du règlement intérieur du temps de travail. Je passe la parole à Michel.

Monsieur Perrimond expose la délibération ;

Madame le Maire : Merci est ce que vous avez des questions, des observations ? André ?

Monsieur Plas : Donc, la loi du 6 août 2019 pour la transformation de la fonction publique a imposé en effet toutes les collectivités territoriales d'appliquer un temps de travail de 35 h par semaine, soit 1 607 h par an à partir du 1 janvier 2022. Cette réglementation supprime de fait les accords dérogatoires à la durée légale de travail qui avait été négociée en 2001 lors du passage aux 35 ans, aux 35 h, pas aux 35 ans pour nombre d'agents.

Madame Gauthier : Faut pas rêver la retraite à 35 ans ça ne passera pas.

Monsieur Plas : Pour nombre d'agents, cette réforme s'est traduite par la perte de jour de congé des horaires de travail modifiés en imposant 1 607 heures. L'objectif pour le gouvernement a été de récupérer des postes en équivalent temps plein et de limiter les embauches de personnels. Durant la

crise sanitaire, lors des inondations, lors des émeutes, les agents territoriaux se sont mobilisés et n'ont pas hésité à prendre des risques dans l'intérêt de la population. En guise de reconnaissance, on augmente leur temps de travail. L'ensemble des déclarations de tous les maires va dans le même sens, celui de la qualité du travail des personnels. Une campagne d'affichage sur la ville va dans ce sens, notamment sur le travail réalisé par les femmes qui concourt à la qualité du travail rendu au public. Madame le Maire remercie régulièrement les personnels. Nous nous étions positionnés lors de la présentation de la loi pour une défense des intérêts des personnels contre cette réforme qui n'avait été acceptée que par un seul syndicat. Aussi, nous, nous ne pouvons accompagner les modifications qui en découlent. La fonction publique se contractualise de plus en plus. Pour recruter, il faut avoir de bonnes conditions d'embauche comme les conditions de travail et une rémunération attractive. Par ailleurs, toute la fonction publique souffre, souffre de la valeur du point d'indice. On entend depuis quelques temps sur les ondes le petit discours sur le temps de travail supplémentaire qu'il faudra fournir pour réarmer la France. Les efforts sont toujours demandés aux mêmes. Nous voterons « contre » ce règlement, malgré la revalorisation annoncée ce soir.

Madame le Maire : Merci André. Bah. Oui, André.

Monsieur Perrimond : inaudible

Monsieur Plas : Non, non, je. Je reviens juste sur le fait que lorsqu'on on se bat contre une loi, à un moment donné, on peut continuer à dire qu'on avait raison et donc continuer à se battre pour le respect des règles qui l'anticipaient, c'est tout.

Madame le Maire : Et on met en difficulté les agents. Bon, il s'agit d'une méthode et effectivement la majorité. Respecte la loi et veut surtout pas mettre en difficulté ni les agents ni la collectivité. Il faut voter ce règlement. Je vous propose qu'on vote qui vote pour cette modification, je vous remercie. Qui vote qui vote contre ? Non, non je sais, on a vu, on a vu qui vote contre, qui vote contre, voilà qui s'abstient. Voilà et merci donc pour les agents qui du coup ne seront pas en difficulté. Et merci à notre directrice des ressources humaines et à Michel qui mène des négociations beaucoup plus sereines quand il a en face de lui des gens plus sereins.

Objet : Modification du règlement intérieur du temps de travail

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la délibération en date du 16 décembre 2021 portant adoption du règlement intérieur relatif au temps de travail,

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 15 octobre 2024,

VU l'avis de la Commission n°1 « Ressources » en date du 5 mars 2025

CONSIDERANT qu'il apparaît essentiel d'actualiser depuis le passage aux 1607 heures le règlement intérieur relatif au temps de travail, notamment les autorisations d'absences,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur PERRIMOND,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité à raison de 29 voix pour et 2 voix contre (Laurence GAUTHIER, Andre PLAS),

APPROUVE le règlement relatif au temps de travail de la ville de Juvisy-sur-Orge tel que présenté et annexé à la présente délibération.

Madame le Maire : La délibération suivante concerne la subvention exceptionnelle en soutien aux victimes du cyclone qui a malheureusement dévasté. Mayotte, c'était un engagement que nous avons pris. Je vous la présente. Nous, nous allons être solidaires comme nous l'avons été par le passé. Malheureusement à l'occasion d'autres drames, il est tout simplement proposé de voter 5 000€ à la Fondation de France au profit des victimes du cyclone. Et puis voilà, je ne sais pas si vous avez des remarques ou des observations. Si vous n'en n'avez pas, je vous propose qu'on vote.

Madame Gauthier : Bon, on n'a pas, on a 2 conseils en un, avec tous les sujets qui sont abordés aujourd'hui, qui sont des sujets lourds. Enfin ça c'est un sujet moins lourd mais assez désolant. Bien sûr que nous allons voter pour cette subvention exceptionnelle. Sauf que nous aurions aimé que, au lieu de l'exception, les services de l'État soient plus présents dès le début à Mayotte que pour notamment rechercher les corps des habitants sous les décombres. Le nombre de morts à déplorer qui est énorme, aurait peut-être été moindre si les services de l'État s'étaient rendus plus rapidement sur les lieux avec des équipements corrects. Moi voilà, j'ai le sentiment que tout n'a pas été fait à ce moment-là dans ce territoire qui a beaucoup d'égards a été délaissé par la France, c'est le premier point, le 2e point. Nous sommes pour et évidemment un effort de solidarité nationale. Mais nous n'aurions sans doute pas choisi la Fondation de France, nous aurions sans doute choisi d'autres, d'autres, d'autres, d'autres moyens de faire parvenir cette subvention. Nous nous demandons quelle forme cette subvention va prendre. Bon, c'est tout, nous voterons pour, malgré nos réserves.

Madame le Maire : Nous avons choisi la Fondation de France, comme l'ensemble des collectivités. La plupart des collectivités l'ont fait à la demande de l'Association des maires de France. Voilà, tout simplement. Et là aussi, nous avons en tout cas un guide qui est l'Association des maires de France. Et je pense que dans des moments comme ça, c'est important de pouvoir en tout cas suivre ces préconisations puisque elles sont faites pour que les choses se passent correctement. Est-ce que vous avez d'autres questions, d'autres observations ? On vote qui vote pour cette délibération ? Je vous remercie pour cette unanimité

Objet : Subvention exceptionnelle en soutien aux victimes du cyclone Chido à Mayotte

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2121-29,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 1111-1,

CONSIDERANT que le 14 décembre 2024, Mayotte a été gravement touchée par un cyclone ayant causé des dégâts considérables sur les infrastructures, les habitations, et les conditions de vie de nos compatriotes,

CONSIDERANT l'urgence de la situation,

CONSIDERANT que le souhait de la commune de venir en aide aux Mahorais en leur versant une subvention exceptionnelle via l'association Fondation de France,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

Le conseil municipal est invité à

AUTORISER le versement d'une subvention de 5 000 €,

AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la délibération,
DIT que les crédits sont prévus au budget 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

Madame le Maire : On passe à la délibération suivante qu'on va faire à 2 voix. Je vais passer la parole à Bénédicte qui va vous présenter formellement la délibération et puis évidemment je vous dirai un mot de cette délibération.

Madame Huriez : Voilà donc cette délibération vise la suite et la fin de la modification du PLU à la suite de l'enquête publique qui a été réalisée à la fin de l'année et à l'issue de cette enquête, il s'agit de vous en présenter le contenu et de vous proposer d'approuver la modification du PLU rapidement. Là, excusez-moi, j'ai un peu de sinusite, la modification du PLU de Juvisy, qui a été portée à l'enquête publique que visait elle. Elle visait principalement à modifier la réglementation sur les sur les implantations par rapport aux voies et aux limites séparatives, leurs hauteurs et les espaces libres de pleine terre. Elle visait à créer une nouvelle zone UE ou plutôt de nouvelles zones UE. Elle visait à modifier certaines affectations de zonage. Je ne vais pas les développer, mais vous voyez lesquelles ? Il y a des zones pavillonnaires, centre-ville, et cetera. Elle visait à ajouter des espaces verts. Elle visait à modifier l'OAP Pasteur afin qu'elle soit en phase avec les nouveaux objectifs portés par la municipalité sur ce quartier, et à créer une OAP îlot aux Flammarion, en prévoyant dans certains secteurs des opérations d'habitat ou d'équipement. Tout en conservant des espaces boisés et de pleine terre. Et elle visait également à modifier ou surtout créer des emplacements réservés. Ces emplacements réservés, ce sont des zones qui sont destinées à devenir de futurs espaces publics, notamment pour des liaisons douces. Donc à l'occasion d'une mutation, a, la ville récupère un enfin, une largeur de 3 M ou de 5 M et on en a identifié. Vous avez suivi tous les travaux, y compris ce qui a été présenté à l'enquête publique. Je pense qu'il y a eu pas mal de créations, d'espaces d'emplacement réservés. Je vous disais donc que la modification du PLU vise notamment à modifier l'OAP Pasteur. Alors l'OAP Pasteur, qu'est ce qui ? Qu'est ce qu'elle est, cet EAP ? Son cette OAP en fait, les principes d'aménagement sur cette OAP visent à réaliser de nouvelles opérations mixtes en permettant le renouvellement du tissu urbain avec la création de nouveaux logements afin de répondre aux besoins en équipement, en requalifiant et revitalisant les linéaires en requalifiant l'îlot au Semard, face à la gare, par une opération d'envergure. Sur l'o AP secteur pasteur, on vise également à requalifier des espaces publics et paysagers. Il s'agit d'élargir les voies structurantes et notamment la rue Wurtz et l'Avenue Condorcet, notamment avec la création des emplacements réservés dont je vous parlais, d'améliorer les déplacements doux par l'élargissement des voies, de sécuriser les franchissements piétons situés au niveau des franchissements ferrés et d'intégrer des aménagements paysagers dans le cadre des futures opérations. Enfin, bon, on voit où est le secteur pasteur, il est clair qu'on le souci doit être aussi de se prémunir des nuisances sonores afin d'implanter des bâtiments qui bénéficient de la meilleure isolation phonique puisque l'implantation de voie ferrée malheureusement et celle-ci est de privilégier des logements avec des logements très versants ou bénéficiant d'une double exposition. Lorsque je vous évoque également l'OAP îlot Flammarion, il s'agit de réfléchir à permettre l'évolution de cet îlot, de conserver le parking, de repenser le maillage viaire et de requalifier les espaces publics pour faciliter les déplacements. Les principes d'aménagement sur l'îlot aux Flammarion sont donc de permettre le renouvellement urbain par la création de nouveaux logements et ou équipements et d'améliorer les déplacements doux, par l'élargissement des voies étroites et enfin d'intégrer des aménagements paysagers dans le cadre des futures opérations. Voilà je voulais à ce stade-là faire un petit point sur ce que ce qu'étaient ces 2 OAP sachant qu'il y a 2 autres OAP, franchissements, Inter quartier et Trame verte Trame bleue. Donc l'enquête publique s'est tenue. Je crois qu'il y a eu 27 commentaires qui ont été apportés. Le commissaire enquêteur a fait une synthèse, a reçu les observations de de la vie, l'observation sur des précisions ou des, des réflexions et ensuite le commissaire enquêteur, Madame la commissaire Enquêtrice a rendu son rapport. Alors je vais prendre le rapport. Ce sont des conclusions qui sont motivées. Donc d'une part,

bon, je ne reviens pas sur le fait que l'enquête s'est déroulée normalement et de façon réglementaire et que tout a été parfaitement suivi tant sur le fond que sur la forme de l'enquête. En ce qui concerne Madame la Commissaire enquêteur a apporté les observations suivantes sur le secteur Pasteur, l'OAP du secteur Pasteur. Elle conclut tout à fait au bénéfice de favoriser le renouvellement du bâti, notamment les constructions anciennes situées le long des zones de nuisance qui ne respectent pas les normes acoustiques imposées par l'augmentation en vigueur. Elle relève toutefois que l'autorité environnementale a relevé et que l'efficacité des mesures est difficilement démontrable en matière de performance acoustique. Elle rappelle effectivement que le respect des valeurs réglementaires en matière de bruit ne signifie pas l'absence d'incidence. Voilà donc effectivement, il y a une enquête. Effectivement, il y a du bruit et c'est aux opérateurs et à nous la ville, d'essayer d'accompagner au mieux la limitation de ces nuisances sonores. En ce qui concerne une 2e observation qui a été faite sur l'OAP Ilot Flammarion. Donc ça, c'est un secteur qui est situé entre les rues Camille Flammarion et la rue du docteur Vinot, et qui inclut une partie du parc aux oiseaux. Au titre des bénéficiaires, elle relève qu'effectivement, cela permet l'évolution de cet îlot de conserver le parking et de permettre un renouvellement urbain et elle attire notre attention et nous y serons attentifs sur le fait de faire un diagnostic sur l'état de l'environnement, notamment par rapport à la présence du parc aux oiseaux au nord du parking. Et en ce sens, elle nous invite à dérouler la séquence éviter, réduire, compenser. Et je dois dire que nous sommes effectivement attentifs à nous plonger sur le sujet tout à l'heure. Je vous ai dit que la modification du PLU visait à créer des espaces de pleine terre. Quand on a réfléchi à la modification du PLU et qu'on a d'ailleurs même discuté avec nos collègues de l'E PT, Ils ont salué en fait la démarche plutôt d'envergure qui était prise à l'échelle de la ville. C'est à dire que en décidant de créer des coefficients de pleine terre, on inverse le raisonnement par rapport au raisonnement classique. Le raisonnement classique, c'est d'avoir une surface de terrain, une surface de parcelle. Des droits à construire et donc une emprise au sol. Et à la suite de cela s'ensuit une surface non construite sur laquelle on peut avoir des espaces verts. Qui dit espace vert signifie une, par exemple une couche de terre de 20 à 80 cm. On peut parfaitement avoir un parking souterrain sous des espaces verts. le PLU tel qu'il est modifié renverse le raisonnement, on a une parcelle. Et là on définit une contrainte, un pourcentage de pleine terre. Ce pourcentage de pleine terre s'applique sur cette parcelle et c'est de la pleine terre où si vous prenez une chignole, vous traversez le globe et vous retrouvez. Je ne sais pas où, mais c'est de la pleine terre. Enfin dans la limite de la consistance du sous-sol. Mais c'est de la pleine terre et ensuite, donc on a vraiment une surface qui est absolument perméable. Et le reste ? Le delta reçoit ensuite une emprise des stationnements ou autre. Le Commissaire enquêteur a estimé que le dispositif était de nature à développer de manière certaine à réduire les emprises bâties avec une plus grande perméabilité des eaux pluviales. Je crois qu'il y avait eu des petites incompréhensions de certains au moment de l'enquête publique sur est ce que ces coefficients ne visaient pas plutôt à réduire une perméabilité, mais ceux qui ont fait les calculs pourront les refaire et il est donc affirmé que pas du tout, c'est tout à fait positif et donc le commissaire enquêteur a recommandé la modification. Sur les OAP, Trame verte et Trame bleue et OAP franchissement inter quartier, pas d'observation. L'OAP pasteur, avis favorable, avis favorable sur l'Ilot Flammarion, avis favorable sur modification du règlement avec les recommandations suivantes, revoir le pourcentage de pleine terre sur la zone UCV 1C je vais vous en parler et ne pas requalifier la rue Jean Jacques Rousseau en zone pavillonnaire. Nous proposons d'adopter les recommandations de la du commissaire enquêteur et de d'apporter les dernières modifications au projet de modification du PLU. Donc, comme je vous le rappelais, les conclusions favorables sur le projet de modification sont assorties de recommandations qui concernent le classement du secteur de la rue Jean Jacques Rousseau que l'on souhaitait en fait passer en en pavillonnaire et c'est peut être au -1/3 des observations faites sur l'enquête publique émaner de riverains qui eux souhaitaient plutôt être en non pas en pavillonnaire mais plutôt en immeuble bâti. Et Madame l'Enquêtrice nous a demandé de recevoir cette en immeuble excusez-moi. Enfin en immeuble nous a demandé de prendre en compte cette demande. Et donc en ce qui et Madame l'Enquêtrice nous a demandé également de prendre une considération sur de zone de pleine terre sur 4 zones de la ville. Alors en ce qui concerne la rue Jean Jacques Rousseau, suite aux observations portées sur ce secteur, il est donc proposé de reclasser cette zone, donc non plus en pavillonnaire. mais en zone UCV 1B, alors

UCV 1B c'est en fait c'est des petits immeubles en R +2 avec des limites séparatives, donc qui ne sont pas accolées, et cela est de nature à favoriser la mutation de certaines habitations de de la rue si elles le nécessitent, mais en même temps de façon très apaisée et tout à fait satisfaisante. En ce qui concerne la 2e observation, la 2e observation qui concernait la pleine terre. Tout à l'heure je vous parlais donc de du fait qu'on avait développé cette pleine terre, on l'avait développée sauf à 4 endroits de la ville. Ces 4 endroits c'est le terrain SERNAM SNCF entre 2 voies. Le 2e endroit, c'est l'Ilo Semard qui est très étroit et on se dit s'il faut le faire muter enfin de la pleine terre à cet endroit, c'est compliqué. Le 3e endroit, c'est le l'immeuble du 2 -8 rue d'Estienne d'Orves, face à la gare, quand on sort côté mairie. Et le 4e endroit, c'est le bâtiment du centre technique, des services techniques. Service technique, donc il nous. Il vous est proposé d'adopter en fait la modification suivante qui est, en ce qui concerne le centre technique municipal, d'imposer une règle d'obligation de de pleine terre à hauteur de 20% en cas de mutation et de réduire la hauteur constructible à R +4. plus comble ou attique donc là, et une 2e modification qui est sur l'immeuble qui est face à la sortie mairie. Là, celui dont je vous parlais est là d'imposer un minimum de 10% de pleine terre et de limiter les zones sans pleine terre et la zone UCV 1C qui est un petit peu atypique à l'Ilot Séward pour le faire muter. Alors ensuite nous avons profité, nous profitons de d'une observation qui avait été qui émanait du clé du sage. Sur l'espace vert de pleine terre et fort d'une remarque qui était faite, nous avons décidé de supprimer de la notion de pleine terre toute idée de d'aller piétonne ou de joint enrobé ou de sable stabilisé avec des platelages en bois, c'est à dire vraiment pour que ce soit une perméabilité absolue. On a trouvé que l'observation était pertinente. Une observation qui avait été faite dans l'enquête publique portait sur la Chapelle Saint Dominique et une observation de riverains qui s'interrogeaient sur les hauteurs proposées pour la zone de ce que l'on appelle le site Jaurès qui est connexe à l'école Jaurès. Nous a amené à proposer un classement en zone UE, c'est à dire une zone réservée pour des équipements publics ou privés. Enfin voilà ça je sur la Cour de France, on avait un sujet sur est ce qu'on peut construire à l'alignement et ou avec un retrait ? Et on a on en a profité pour dire que l'on pouvait construire à l'alignement, si on avait un rez-de-chaussée en stationnement, mais sinon il fallait un retrait de 2 M. Si ce n'était pas le cas, enfin ça, je pouvais développer. Mais franchement, c'est tout à fait à la marge. Et enfin, nous suggérons de modifier une idée qui était de d'imposer là où nous avons en fait un retrait de 8 M sur le long des voies SNCF sur la rue Wurtz, on s'était dit, et pourquoi ne pas mettre un retrait de 10 M pour s'écarter de des voies ? Et en fait ça revient à faire des cas particuliers là où il n'a pas lieu d'être. Et donc on reste à 8 M pour toutes pour toutes les parcelles concernées. Je vous propose donc de suivre les recommandations de Madame le Commissaire enquêteur. De reprendre les observations qui ont été et qui reprennent les observations portées lors de l'enquête publique, et donc de d'autoriser l'approbation de la modification numéro du PLU de Juvisy sur Orge.

Madame le Maire : Merci Bénédicte, juste quelques mots et je pense que c'est important aussi de contextualiser. Et vraiment je remercie Bénédicte pour cette présentation. Très complète. D'abord vous dire qu'enfin, on est à l'étape de l'approbation. On se rappelle de la procédure. C'est formellement l'établissement public territorial qui doit approuver nos modifications et pas le Conseil municipal que nous avons souhaité au Conseil municipal pour des questions notamment de transparence et que formellement en tout cas, du coup, le vote de ce soir, il est symbolique puisque le vote, formellement, aura lieu au Conseil territorial du 8 avril ou durant lequel évidemment, Sébastien et moi on votera les modifications de notre propre plan local d'urbanisme. Je voulais, non mais non, normalement on n'a pas voté. Voilà, non, mais c'est. Bah si vous le souhaitez, mais on a souhaité le proposer pour en débattre. D'accord. Donc voilà, toutes les communes ne le font pas, mais en tout cas, c'est un choix qu'on a fait. Je rappelle qu'on a organisé ici un conseil municipal extraordinaire aussi sur l'urbanisme et en présence de Camille Vielasquez, pour sur les modalités de d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, que nous avons organisé de nombreuses réunions publiques sur le sujet, notamment une ici à l'espace Jean Lurçat. En tout cas, ces modifications, elles sont le fruit d'un travail qui est extrêmement, minutieux, d'un travail technique. Vous avez vu ? Parce que, en tout cas, il y a dans la terminologie, dans le champ lexical qui est utilisé par Bénédicte, des éléments extrêmement techniques. Moi, ce que je voulais vous dire de manière beaucoup plus générale, c'est que ces modifications du plan

local d'urbanisme, elles doivent permettre d'accompagner la transformation de la ville de manière très simple. On en a posé des intentions que vous avez vues. Alors bien sûr, il y a la réouverture de l'Orge. Il y a tous les projets qui ont été présentés dans le rapport d'orientation budgétaire, notamment de déminéralisation et de reconquête, on va dire des espaces et de retrouver de la nature en ville. Ça s'inscrit aussi dans le travail qui a été fait par Valérie, Virginie, Bénédicte de labelliser et de sanctuariser, d'entretenir nos parcs et puis aussi d'accompagner donc l'arrivée du tramway T 7 vers la gare. Ces modifications, elles vont permettre. En tout cas on en a la conviction de composer avec des réalités importantes que je sais que vous partagez avec nous. D'abord, les enjeux qui sont liés au réchauffement climatique, aux obligations de la loi, notamment en matière de construction de logements et de logements sociaux. Elles ont aussi l'ambition de préserver les zones pavillonnaires. Je dis ça, je sais que ça peut paraître évident et pourtant ça ne l'est pas. C'est un objectif qu'on s'est fixé et qu'on tient. L'ensemble des zones pavillonnaires sont préservées, les parcs aussi bien sûr de les figer, aussi de figer des zones pour éventuellement de futurs équipements, mais aussi la préservation de notre patrimoine, par exemple la Chapelle Sainte Dominique. Et donc vous avez compris qu'il y avait en gros 7 gros thèmes qui se qui se dégagent, renforcer évidemment la place du végétal, améliorer les modes de transport, conforter la trame verte et faciliter l'accessibilité au parc, conserver le pavillonnaire, essayer d'aérer et d'apaiser la ville et faciliter les évolutions. On parlait tout à l'heure de la rue de Draveil, on disait que la question de la sécurité, elle n'échappait pas non plus à la question de l'aménagement, par exemple pour faire muter la rue de Draveil et ce qui est prévu dans ces modifications du plan local d'urbanisme, c'est notamment déroger aux règles de stationnement qui sont imposées par la loi de manière à ce que l'on puisse travailler à faire muter cette rue de de de Draveil, à la fois en favorisant donc sa réhabilitation, la réhabilitation de quelques copropriétés privées, la transformation notamment de cet immeuble qui n'a jamais été construit en véritable logement, en dérogeant en place de stationnement par exemple, puisqu'on est à proximité de la gare et, bah on peut-on n'a pas besoin de se stationner quand on est aussi au aussi près c'était pour vous donner quelques exemples évidemment je pense qu'on peut être plutôt fier du travail qui a été mené. Je vais remercier Jacques Legendre qui n'est pas là, qui est le chef de service urbanisme et tous les agents, remercier évidemment Alain Mathieu qui est derrière moi, sans lesquels on n'aurait évidemment pas pu travailler aussi finement sur ce projet. Remercier aussi Espace Ville qui était le cabinet qui nous avait suivi au tout début du mandat, quand on est sorti du confinement et de la crise sanitaire et qui nous avait accompagné, notamment quand on avait fait les réunions publiques et qu'on a pu recueillir les avis des uns et des autres. C'est un sujet qui est extrêmement technique et qui est difficile et pardon alors ça ne va pas vous plaire, mais il est d'autant plus difficile qu'il est tout le temps dévoyé. J'avoue que moi je le regrette beaucoup. Et surtout ce que je regrette c'est que vous avez connaissance en fait hein, des remarques qui ont été faites. C'est assez décevant, je ne parle pas des remarques qui ont été faites par les habitants, notamment par exemple de ceux du secteur Jean Jacques Rousseau qui de manière légitime se sont interrogés. Mais en tout cas bah y a certaines remarques, soit elles tapent un peu à côté, soit on soit parfois elles sont contradictoires, soit parfois et Ben globalement Ben on sent qu'il y a pas y a pas d'ambition derrière. Et peuvent parfois elles se plantent complètement parce que parfois on a des personnes qui nous ont parlé du PLUI alors que c'était une enquête publique sur le PLU. Bon bah ça, ça démontre quand même un manque de travail et c'est vraiment énervant parce que vous avez vu que l'exercice qu'on a fait c'était aussi d'essayer de manière sincère d'intégrer toutes les remarques qui nous ont été faites. Je remarque aussi que ce thème de l'urbanisme, il intéresse les gens, que il a une prise on va dire très différente et une appréciation très différente chez les habitants. Depuis le début on cache rien, on a fait des réunions publiques, on a fait un conseil municipal extraordinaire. Ce qu'on peut constater c'est qu'on a eu une enquête publique qui s'est plutôt passée de manière sereine. Et on peut quand même se rappeler collectivement que ça a pas toujours été le cas, notamment lorsqu'on a fait les premières modifications. Moi je pense que tout le monde a compris qu'on ne transforme pas, qu'on ne peut pas ne pas transformer la ville et que pour transformer la ville il faut construire. Il faut déconstruire, il faut réhabiliter et puis il faut transformer l'espace public. J'ajoute qu'on ne peut pas avoir envie de retrouver de la nature en ville et de rouvrir l'orge. On ne peut pas avoir bénéficié de la rénovation de la gare, on peut ne pas travailler à l'arrivée du tramway. Et d'ailleurs certains d'entre nous ont revendiqué qu'on fasse arriver le tramway. On ne peut

pas rénover les quais de Seine et poursuivre leur rénovation, engager le projet d'encorbellement du pont et la transformation de la N 7, mais aussi repenser ce qui se passera sur le site de de, de l'ancien Hôpital et laisser Bah les mêmes bâtiments vétustes là où ils sont vétustes aujourd'hui. Laisser les mêmes tags au même endroit, laisser les mêmes rideaux de fer continuer à rouiller, laisser les copropriétés continuer à se dégrader, les laisser dans le même état et puis continuer à laisser ces commerces qui font peu de commerce mais qui favorisent beaucoup les trafics. Alors là aussi je suis déçue, je le dis avec beaucoup de sincérité, je suis très déçue parce que je pensais que comme on l'avait fait avec l'intercommunalité, on aurait eu un débat beaucoup plus exigeant. Voilà qu'on aurait eu en tout cas qu'on vous aurait vu aux réunions publiques, qu'on vous aurait entendu davantage à l'occasion de ce Conseil municipal extraordinaire et qu'on aurait eu des remarques pertinentes parce que ce que vous appelez bétonnage et identification. D'abord, il faut toujours définir les choses, en tout cas moi j'essaie de définir les choses avec humilité. Pour nous ça s'appelle transformer la ville et ça s'appelle la faire rentrer tout simplement dans l'air qui est le nôtre, l'adapter encore une fois au changement climatique, répondre à nos obligations de construction de logements. Alors je vais le répéter, le dire, le redire, pas de sujet sur ça et, et c'est sans doute à mon sens ce qui est le plus grave. C'est comme le disait Michel tout à l'heure de nier nos obligations et puis de nier le fait que aujourd'hui en tout cas, il y a aucun élu francilien responsable qui peut ignorer le besoin de logement. Aucun. Et on ne peut pas ignorer que nous avons une quantité de personnes qui sont mal logées, une quantité de personnes qui ont besoin de se loger. Que nous avons un besoin de mixité dans notre ville. Et puis tout simplement des gens qui ont besoin de construire leur ville ici à Juvisy et qui n'ont pas envie de partir. Alors évidemment, nous, on va répondre à la loi. On va proposer des parcours résidentiels ici parce que c'est primordial pour les juvisiens. Et puis parce que ça fait l'attractivité d'une ville, tout simplement. Et puis tout bêtement, si on construit des logements un peu plus loin et qu'on ne prend pas la mesure du fait d'avoir des axes de transport. Ben on pousse les gens à prendre encore plus la voiture pour pouvoir se déplacer. Alors qu'ici on pourrait tout à fait imaginer pouvoir apaiser les déplacements et favoriser encore plus les déplacements par des modes différents. Pour autant, je tiens à le dire parce que là aussi il faut faire preuve. Il faut dire les choses telles qu'elles sont. Il y a aucun objectif chiffré, aucun objectif chiffré. Donc de manière très claire, ça veut dire qu'on a une responsabilité morale mais qu'on n'a pas de responsabilité comptable. C'est important de le dire parce que quand on a travaillé sur les modifications et sur ces modifications et sur l'élaboration du plan local d'urbanisme Intercommunal. Il y a un travail important qui se fait avec les services de l'État puisque vous pouvez voir qu'il y a un certain nombre de personnes et d'institutions qui sont consultées. Je rappelle quand même que la loi nous impose aux villes qui ont des axes de transport important de construire autour de ces axes, de ces axes de transport. On n'a pas d'objectif chiffré parce qu'on a travaillé avec les services de l'État qu'on a négocié et qu'on a obtenu de ne pas avoir ces objectifs chiffrés qui nous mettent dans une situation très confortable. D'ailleurs, là aussi, si vous fouillez un peu le sujet, vous verrez que pour certaines de de de des communes voisines et des communes voisines amies hein ? Pour dire les choses, elles ont des objectifs chiffrés à atteindre et des objectifs très clairs qui sont fixés par les services de l'État. On a des exemples de bétonnage ici autour d'axes de transport et je dis là aussi sans aucune malice, d'accord qu'il suffit d'aller dans le quartier de la ferme à Grigny. J'y suis passée hier et j'ai préparé le Conseil ce matin, donc ça date d'hier. Là tout près du T Zen 4 et du T 12, vous avez un exemple de bétonnage et densification. Voilà, c'est une obligation. Moi je ne juge pas, c'est l'obligation, voilà. Mais c'est important. Allez y allez voir à quoi ça ressemble du bétonnage et de la densification. C'est dommage que sur des modifications qui sont enfin vraiment consensuelles. Alors c'est à dire qu'à la marge y a sans doute des choses auxquelles on n'a pas pensé hein ? Je trouve que c'est dommage que l'on lise tout et n'importe quoi sur le sujet et qu'on n'ait pas eu une participation. Plus active et là aussi, hein. Pardon de de de rappeler que le nouveau Front populaire veut généraliser la construction de logements sociaux un peu partout, que la minorité départementale, elle déplore que le département suspende les aides à la Pierre. Alors moi je dis de manière très simple, je suis perdue. Voilà, je suis perdue parce que je sais plus ce qu'il faut faire en fait, c'est à dire que chez nous, on densifie, on bétonne alors que tout dans nos modifications montre tout à fait l'inverse, c'est à dire on répond à nos obligations, mais on est les seuls ici à pas comprendre ce qu'il faut faire. Alors je le dis de manière très simple, ces modifications, elles sont ni

idéologiques, ni partisans, ni quoi que ce soit ce sont simplement des modifications de bon sens. Elles sont assumées, elles sont pensées et portées en responsabilité. Elles accompagnent de manière sincère la transformation de la ville que et. Et là je, je ne vous fais pas offense et vraiment je ne vous fais pas le procès de ça, parce que effectivement nous mesurons sans doute bien plus que vous les obligations qui pèsent sur nos, épaules. Et surtout, on pèse sans doute beaucoup plus la transformation de la ville, notamment parce que on suit de près les travaux de la gare. Mais en tout état de cause, ces modifications, elles engagent l'avenir, elles offrent une perspective, elles vont permettre de construire du logement, elles vont permettre d'accueillir des nouveaux services publics. Même si vous dites tout le temps tout à fait l'inverse, elles permettent de retrouver des espaces naturels. Il suffit de voir Argeliès, je rappelle qu'Argeliès les promoteurs se sont battus pour que pour pouvoir y construire. Des logements, on l'a pas fait, on a, on l'a sanctuarisé que en tout cas ces modifications, elles ont aussi l'objectif de favoriser l'installation à terme de commerce de qualité parce qu'on ne peut pas avoir de commerce de qualité si on n'a pas une ville qui est mixte et transformée, on n'attire aucun commerce de de proximité. Qu'elle va pardon hein, de le dire accompagner l'arrivée du tramway et la réouverture de l'orge. Voilà, et qu'en plus de tout ça, elle va. Elles vont pardon, préserver notre patrimoine et nos parcs. Simplifier les déplacements dans la ville aussi, c'est important parce que on peut nous imputer beaucoup de choses, mais en tout cas l'élaboration des pistes cyclables et du plan vélo, ce n'est pas nous. C'est à la fois la métropole, à la fois l'intercommunalité. On prend notre part. Vous verrez très prochainement qu'on a pris une part active dans ça. Et puis tout simplement, elle va permettre de de retracer des cheminements piétons, d'élargir les trottoirs comme l'a dit Bénédicte, d'agrandir les espaces pour que la ville, elle soit plus sûre. On en a parlé tout à l'heure. Les aménagements, l'aménagement urbain, c'est important pour pouvoir sécuriser une ville. Et puis, je l'espère et de manière sincère, améliorer le cadre de vie. Et puis le dernier point, c'est qu'elles donneront, j'en suis sûr de la valeur à la ville. Je termine en disant que ce travail-là, il est le fruit à la fois d'une réflexion qui est la nôtre majorité municipale, mais qu'il est aussi le fruit et ça c'est important de le dire de ce qu'on a pu entendre des habitants, des craintes, des inquiétudes mais si on a envie d'accompagner la transformation de la ville et vous le savez, la ville va se transformer. Je pense que il y a pas un esprit raisonnable qui peut penser que la ville va rester telle qu'elle est, que ce soit notre majorité municipale, aucune, ou que ce soit une autre. À partir du moment où le prochain mandat sera consacré à accueillir le tramway jusqu'à la gare de Juvisy, on ne peut pas faire semblant que la ville ne va pas se transformer. Et donc moi, j'aurais aimé que ces modifications du plan local d'urbanisme, elles fassent l'objet de discussions un tout petit peu plus sérieuses et de remarques un tout petit peu plus fouillées. En tout cas je remercie l'ensemble des habitants qui se non les tout le monde a les informations sur les réunions publiques sur l'enquête publique. La preuve c'est qu'il y a plein de gens qui participent à nos réunions publiques. Donc ça ce n'est pas ce n'est pas un argument. On enfin, il y a un des comités de quartier tout le temps, enfin il y a, on peut porter à l'ordre du jour, non, non, il y a eu des réunions publiques, il y a eu des réunions publiques sur les modifications. Ah non, il y a eu des il y a eu des réunions publiques avec le cabinet qui nous a suivi, on a pris, bah c'est non, ça a ça a existé, on a fait un conseil municipal extraordinaire, on a posé les intentions de nos modifications du plan local d'urbanisme. Et on a posé la méthode de travail avec le vice-président en charge de l'élaboration du plan local d'urbanisme Intercommunal. Je ne l'ai pas inventé, ça a existé pour de vrai et chacun pouvait participer à ça. Y a pas Ah bah y a pas de discussion. Ah bah en réunion publique, y a eu des discussions. La preuve c'est qu'en tout cas, ce soir, on propose des modifications telles qu'elles ont été amendées par les habitants telles qu'elles ont été proposées et soumises à la réunion publique et en tout cas on a un document qui a abouti et moi je me félicite de ça vraiment. Sauf que quand on veut dire les choses aux habitants, il faut aussi leur dire la vérité. Voilà, on ne peut pas le mandat prochain accueillir le tramway, qu'on l'ait voulu ou qu'on l'ait plus voulu, ce n'est pas le sujet. On ne peut pas accueillir le tramway, transformer cette partie de la ville et vouloir de l'autre côté, appuyez sur le bouton stop, ça n'existe pas. J'ajoute qu'on ne peut pas adapter la ville aux changements climatiques et aux enjeux environnementaux et penser que ça se fait sans transformation de la ville. Ce que vous appelez encore une fois densification et bétonnage. Nous on l'appelle transformation. Il suffit de justement de prendre le tramway. D'aller du côté de du Val de Marne. Et là on voit un exercice de

densification et de bétonnage. Je ne crois pas qu'ici ce soit le cas. Voilà. Donc moi je me félicite de ça. On vous écoute pour les questions.

Madame Gauthier : Je commence ? Donc je vais commencer par remercier moi aussi Monsieur Legendre dont j'ai apprécié sa présence à la Commission à laquelle j'ai participé. Hein, j'étais là, seule de l'opposition. Donc il a pris le temps de nous de m'écouter, de donner beaucoup d'explications. Donc je vois qu'il n'est pas là, mais je pense que vous lui transmettez, n'est-ce pas Bénédicte ? Mes remerciements ainsi qu'à vous d'ailleurs pour tout bon. Voilà pour toute la patience dans cet exercice qui était un petit peu compliqué à appréhender. Donc pour la qualité de donc de votre écoute et le travail qui qu'il a accompli avec son équipe municipale chargé des questions d'urbanisme, son travail témoigne de son souci d'intégrer, dans la mesure du respect des contraintes auxquelles il est soumis, les remarques et demandes consignées lors de l'enquête publique, notamment de l'automne 2024 quand celle-ci relève de l'intérêt général. Donc c'est un travail laborieux. Bon, moi j'avais pris la peine de lire toutes les remarques avant, donc j'ai pu constater qu'il les qu'il les reprenait point par point, qu'il avait vu la possibilité qu'elles soient mises en en place et qu'il avait qu'il en avait tenu compte vraiment dans la mesure de de toutes ces contraintes. Donc voilà, donc je salue ce travail. Donc effectivement certains trottoirs vont être élargis. Bon, pas assez à notre sens, y avait une histoire d'arbre remarquable qui devrait être préservée. Je ne vais pas reprendre le tout. Alors en revanche, moi je vais revenir sur la requalification de la rue Rousseau. La rue Rousseau qui était au départ une rue pavillonnaire qui effectivement est une rue assez composite aujourd'hui, mais qui est une rue qui se trouve très près du centre-ville hein donc elle se trouve entre le centre-ville et la nationale 7. Et je me demande si le fait de la faire passer en zone constructible avec des petits immeubles relève vraiment de l'intérêt général et non pas de l'intérêt de certains propriétaires qui, qui voudraient peut être que leurs biens soient renchérissés par une requalification. Je trouve que c'est un bon exemple de du problème que pose la une démocratie dans laquelle on une attitude démocratique dans laquelle on écoute la vie des habitants localement. Mais ce qu'on en tient compte, si on a le sentiment que cela va à l'encontre de l'intérêt général, nous, nous pensons que requalifier cette ville en en en en petits immeubles. Alors R +2 ça paraît rien, mais y a quand même le rez-de-chaussée, y a quand même des combles, le les atiques comme dit . Comme dit Monsieur Mathieu qui fait que on arrive à des à des immeubles de 4 étages quoi. Bon voilà, c'est ça va contribuer à densifier un endroit où les circulations sont compliquées, où il y a un pont de chemin de fer qu'on peut pas élargir hein. Donc il y a des voies qui sont difficiles sur lesquelles il est difficile de de de revenir. Donc voilà. Donc ça nous pose, ça nous pose problème. Quelques points positifs à relever et qui en fait prouvent que les observations de l'opposition sont parfois reprises, même si ça n'est pas toujours dit, et que donc l'opposition ne se contente pas de vaines gesticulations ou de critiques en l'air. Bon, je passe tous les détails des épithètes qui nous sont parfois qualifiés, qui sont peu agréables. A Jaurès en ce qui concerne des anciens logements d'instituteurs donc nous, nous étions insurgés donc toute l'opposition contre le projet qui consistait à aller céder à un promoteur pour faire du logement locatif quand ce projet était passé en commission et au Conseil municipal. Donc c'est une bonne surprise que de voir que ce projet a été entièrement abandonné. Donc le reclassement de cette zone en zone UE écarte la possibilité d'y construire des habitations au profit d'équipements collectifs. Donc ça c'est un bon point. Nous nous en félicitons. Alors après j'apprends que ce sont des équipements collectifs qui pourront être publics ou privés. Bon reste à voir ce qu'il en sera fait, mais peut être pourrait-il ce reclassement permettre de mettre ses locaux au service d'une cité scolaire Jean Jaurès à repenser d'un centre de loisirs, d'un gymnase. Enfin voilà, ça donne des possibilités intéressantes. L'autre point positif, et là aussi, nous nous étions, en tout cas, moi je me souviens de tous, André et moi, nous nous étions interrogés et nous avons suggéré que, à la place des parcelles 78 et 80 de la rue Argeliès, soit mis en place une réserve de façon à pouvoir y recréer un espace vert qui pour continuer la jonction qui était prévue avec le parc Argeliès, il était prévu une petite promenade, mais très petite hein sur les sur le plan d'origine, donc là, l'opposition a été entendue, donc j'en suis ravie et nous pensons que c'est une bonne chose qu'il y ait à un endroit d'espace vert qui n'est pas négligeable, 2700 m², ça n'est pas négligeable et qui permettra de faire respirer un petit peu et de redonner de l'oxygène dans un coin où il y a la circulation du pont et les voies de chemin de fer. Alors je fais une parenthèse puisque Madame la Maire

en a parlé tout à l'heure, je m'étais demandé si c'était le propos. Mais ça l'est puisque elle y a fait allusion pour regretter le fait que nous avons appris que l'encorbellement du pont de la première armée française, donc du pont de Draveil, soit reporté sine die à cause des coupes budgétaires imposées aux départements. Donc ça, c'est un regret. Ça veut dire concrètement que quels que soient les aménagements de la rue Montessuy. Il n'y a toujours pas de liaison douce sécurisée hein ? Qui ne soit pas dangereuse pour accéder à Draveil, parce que, convenons que la situation actuelle, un simple marquage au sol à sur le pont est extrêmement dangereux vu la vitesse des voitures pour les cyclistes notamment, hein, on risque sa vie à chaque fois qu'on y passe. Moi maintenant je mets pied à terre et je passe sur le trottoir hein ? Et nous donc nous ne le répéterons jamais assez. Nous attirons de nouveau l'attention sur ce pont. Nous espérons qu'il n'y aura pas d'accidents qui justifieront nos alertes. Parce que véritablement ce marquage au sol qui est purement symbolique peut entraîner un drame un jour ou l'autre. Alors je rappelle qu'il y avait une solution intermédiaire. Bon, je sais que tout le monde n'est pas d'accord, Monsieur Périmond était tout à fait contre, mais bon, je la rappelle quand même. Donc il y avait une solution intermédiaire qui avait été proposée par le collectif, « Un Pont pour Tous » et qui consistait à neutraliser entièrement une voix qui aurait été dévolue aux cyclistes et aux piétons, aux poussettes et cetera, et qui aurait été séparée véritablement de du reste de des voix, de façon à éviter tout danger. Donc ça c'est un regret. Bon, Ceci étant posé, les modifications demandées, si on les prend dans leur globalité, sont intéressantes, mais le PLU d'origine va quand même toujours dans le sens d'une densification alors j'emploie un mot qui va irriter, mais encore plus importante de Juvisy, notamment dans le secteur de la gare, alors bien entendu, dans le secteur de la gare, dans le secteur de l'entre 2 voies, dans le secteur de Flammariion, il y a évidemment des bâtiments à supprimer, il y a de la rénovation et à faire, il y a à repenser les choses. Nous en sommes bien conscients. Nous ne tenons pas à vivre dans une ville qui ne bougerait pas au 21e siècle. Ceci étant, Rappelons quand même que c'est une ville de 2 km 24 carrés qui a très peu d'espace vert. Il y a 6 m² d'espace vert par habitant pour 11 m² en moyenne dans les villes. Les autres villes de l'E PT. Le taux d'artificialisation des sols est de 91% pour l'EPT et de 97% pour Juvisy. Sachant que dans ces espaces verts ou non, artificialisés ça je vous le dis parce que je trouve que ça a un côté assez drôle. Sont comptabilisés l'eau, c'est à dire l'Orge et la moitié de la Seine. Bon alors bon donc ces nouvelles modifications ? Bien sûr qu'il faut rénover une vie, bien sûr qu'il faut suivre le mouvement, bien sûr qu'il faut reloger des gens, mais moi j'apprends que vous avez, vous avez réussi et là je vous en félicite parce que je trouve que c'est très bien à éviter d'avoir un diktat chiffré, un objectif chiffré qui vous qui vous donc libère de certaines obligations. Bien sûr qu'il faut loger les gens, mais les obligations quand on a un espace déjà aussi contraint au niveau foncier que l'est cette petite ville coincée entre la Seine et bon la nationale 7 et même s'il reste le plateau, c'est très compliqué donc. À un moment donné, on doit se poser la question d'une meilleure répartition sur l'ensemble du territoire de l'île de France et donc considérer que qu'est-ce que j'ai dit oui ?

Madame le Maire : Il faut se poser la question d'une meilleure répartition en île de France comme Valérie Pécresse.

Madame Gauthier : C'est pas parce que je dis que je dis une phrase.

Madame le Maire : Parce que, en fait, c'est toujours la tradition, c'est vous qui venez de le dire. C'est exactement ce qu'elle dit dans le SDRIF

Madame Gauthier : Non mais je suis d'accord avec Madame Pécresse, si vous voulez.

Madame le Maire : Eh Ben, je suis contente de vous l'entendre dire, parce que ce n'est pas tout à fait ce qui se passe dans le l'opposition... (la fin du propos est inaudible)

Madame Gauthier : Je ne fais qu'annoncer une opinion de bon sens, de bon sens par rapport à la ville de Juvisy qui est une des villes les plus petites. Et les plus denses de de de l'île de France donc. Donc voilà donc tout ça pour dire que nous constatons aussi que bon le en ce qui concerne l'OAP de l'Ilot

Flammarion les droits à construire sont étendus. On est en plein centre-ville que on passe en zone R +3. Alors je répète zone R +3 ça veut dire qu'il y a quand même un sous-sol qui a un atique comme on peut l'appeler ou des combles, que ça fait quand même des bâtiments qui peuvent monter en plein centre-ville à 9 10 M de haut. Voilà. Quid du stationnement ? Comment les choses vont-elles se passer ? On contribue quand même là à asphyxier l'espace public d'une façon qui nous inquiète pour l'avenir de la ville. D'ailleurs bon, Bernadette Huriez a parlé du commissaire enquêteur, Bénédicte, pardon voilà là je vais dire Béné comme ça Bénédicte, excusez-moi on se dit toujours Madame, c'est pour ça que voilà Madame Huriez, je sais pas ce qu'il faut, comment il faut dire les choses. Bon, rappelez l'avis du commissaire enquêteur, le commissaire enquêteur a lui-même remis en cause donc les excès de cette densification dans son rapport à la suite de l'enquête publique puisque lui préconise alors dans la zone qui va être la plus densifiée hein ? La zone UCB 1C de la zone du centre-ville autour de la gare une augmentation du pourcentage de pleine terre. C'est bien que y a va y avoir un problème de respiration hein, malheureusement. Ben je rappelle que la pleine terre, c'est lui qui le rappelle dans son dans son analyse, ça n'est pas moi. Il rappelle la définition urbanistique de la pleine terre que vous avez rappelée Bénédicte, c'est un espace de sol naturel, non artificiellement imperméabilisé, non construit, permettant aux eaux pluviales de s'infiltrer ce qui favorisent la biodiversité et limitent les îlots de chaleur. Donc voilà, je rappelle aussi, puisque il a été fait allusion à la démographie, que cette ville est en train de passer à presque 19 000 habitants, on est à je crois qu'on est à 18 700. Tout à l'heure la question se posait, je crois que nous sommes à 18 700 habitants et ceci sans avec très peu de mobilité douce, alors il y en aura un peu plus. Mais bon, je répète, mais vous allez dire que c'est une marotte, sans hôpital ni urgence, je vais, je vais fâcher tout le monde, alors y en aura un peu plus. Mais bon je répète, mais vous allez dire que c'est une marotte, sans hop y en aura un peu plus, mais je crois un peu plus de voir je crois, je crois, je crois, je crois que c'est je vous, et ceci sans ave. Avec des équipements tels que les crèches, du gymnase, autres équipements publics sous dimensionnés par rapport à une ville qui va atteindre 20 000 habitants. Donc est ce qu'il est sage de continuer à peupler cette ville ? Enfin on constate à l'étude de ce document que les risques naturels semblent minorés sous-estimés. Est ce qu'on peut continuer à densifier un secteur comme l'entre 2 voies et la ZAC du quartier saine avec les risques d'inondations et de crues accrues par le changement climatique ? Je rappelle que 41,8% de la ville est en zone inondable. Enfin, la réouverture de l'Orge que nous saluons, qui est un beau projet et qui a été décidé depuis des années avec le syndicat de l'Orge. Bien sûr que ça va dans le bon sens, mais elle ne bon, elle va dans le bon sens. Elle va rétablir une continuité écologique. Mais cela ne suffira pas à compenser la densification de ces quartiers et les risques d'inondations et de crues. Voilà. Je m'arrête là.

Madame le Maire : Attendez, je vais quand même répondre, et puis après je vais laisser Monsieur Villemeur et votre groupe répondre. Moi, Madame Gauthier, franchement, je suis affligée, je dis la vérité, je dis, je suis affligée parce que sur les hauteurs, vous avez tout faux. Sur le pourcentage de pleine terre en centre-ville et sur les préconisations et les résultats, vous avez une manière d'interpréter les choses et on a une manière d'interpréter les choses. C'est à dire que les modifications qu'on a proposé c'est de déroger à des règles parce qu'on est dans un secteur précis, en l'occurrence en sortie de gare quand on travaille avec des opérateurs. Mais bon, comme vous les avez en horreur, vous vous ne rendez pas compte. Parfois, il faut déroger à des règles pour pouvoir favoriser la mutation. On est en train de parler là, on est en train de parler là de l'endroit où il y a le bazar en fait et où il y a ce cet hôtel, l'hôtel de la Résidence, qui aujourd'hui malheureusement loge des personnes qui sont en grande difficulté sociale. D'accord, on est en train de parler de cet hôtel-là, alors là le rapport du commissaire enquêteur en l'occurrence il nous demande de revoir le pourcentage de la pleine terre mais il nous dit pas que on densifie là il nous dit : Regardez comment est-ce que vous vous pouvez retravailler avec des opérateurs ? C'est pas tout à fait la même chose, ce n'est pas tout à fait la même chose. Moi je ne comprends pas en fait ce que vous voulez, c'est à dire que vous voulez transformer la ville. Et en fait quand on vous entend-on a l'impression que la ville elle est figée et que à chaque fois qu'il y a un petit bout de quelque chose, on va construire quelque chose. Mais ce n'est pas comme ça que ça se passe en fait, ce n'est pas de la caricature, c'est vous qui dites ça, ce n'est pas moi, on vous explique que on va transformer. Ben oui, vous n'avez rien compris. Je suis obligée de le dire, je suis obligée de de le dire. C'est un travail qui est

technique, qui nécessite que on prenne chaque terme et je vous jure que c'est ce que j'ai fait, c'est le travail que j'ai fait avec Jacques. Il faut ça nécessite qu'on prenne chaque terme et que chaque terme soit défini, qu'on comprenne ce que ça veut dire pour chaque parcelle. Alors c'est vrai que c'est un travail qui est long, fastidieux, que ça demande beaucoup d'humilité et de modestie. Moi je ne prétends pas maîtriser le sujet, je ne maîtrise pas. (propos inaudibles) Non enfin pardon André, on fait des réunions publiques, on fait tout ça. Madame Gauthier, vient de dire qu'on a pris. On arrête, là Madame Gauthier vient de dire qu'on a pris en considération un certain nombre de choses. Et ce n'est pas de ma faute si vous ne venez pas aux réunions publiques. D'accord ? Ouais, ce n'est pas de ma faute si vous ne venez pas aux réunions publiques. Voilà. C'est pas, ce n'est pas de ma faute, c'est non, ce n'est pas de l'information. Si tu avais été là, si tu avais été là lorsque le cabinet a présenté les choses et qu'on a écouté les gens, tu ne dirais pas ça, ce n'est pas de l'information descendante. La preuve c'est que tout le contraire vient d'être dit puisque on intègre les remarques qui ont été faites. C'est quand même toujours dans le paradoxe. Je suis désolée en réunion publique, quand on fait une réunion publique et qu'on nous présente les choses, on dit, il y a des choses qu'on peut changer et des choses qu'on ne peut pas changer. En l'occurrence, sur les modifications du plan local d'urbanisme, on avait une intention de départ, avec des choses qui ont été présentées par le cabinet et ensuite on a amendé, corrigé et travaillé avec les services de la ville avec les services de de l'établissement public territorial puisque ensuite, il est question du plan local d'urbanisme Intercommunal. Tout ça pour dire que moi, je veux bien tout ce que vous voulez vraiment. Je veux bien tout ce que vous voulez, mais je vous mets au défi. Non ? Non, je vous mets au défi de nous expliquer comment vous faites. (propos inaudibles) Non, non pas ce soir, mais je vous mets au défi de nous expliquer comment vous faites. Voilà, et alors ? Justement, vous parlez de la ZAC des bords de Seine ? Et Ben la ZAC des bords de Seine, c'est exactement ce qu'on ne veut pas. Voilà, c'est à dire un équipement qui est partagé, un aménageur qui vient, qui fait son travail et qui ensuite ne termine pas le travail. Voilà c'est exactement ce qu'on ne veut pas. Et j'ajoute que les outils d'aménagement, ils ne sont pas de compétences communales, ils sont de compétences intercommunales, donc dans la manière de travailler, d'accord, ce n'est pas nous qui travailleront si on décidait d'avoir un aménagement comme celui de la ZAC ? Formellement ce n'est pas nous qui travaillerions en direct avec eux mais c'est plutôt les services de l'établissement public territorial. Donc moi je veux bien que les modifications elles ne soient pas qu'elles n'aillent pas assez loin, pourquoi pas ? Je veux bien que on densifie la ville pourquoi pas ? Mais en fait moi ce que je ne comprends pas c'est qu'est-ce que vous proposez en fait ? Comment est-ce que vous voyez les choses ? Qu'est ce qui se passe dans le quartier ? De manière sincère, dans le quartier entre 2 voies, moi je peux vous dire comment on voit les choses. Je peux vous dire exactement quels sont les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'une réhabilitation parce qu'on l'a étudiée et qu'on sait qu'on n'a pas besoin de les déconstruire et qu'on peut les réhabiliter. Et je peux vous dire avec précision qu'est ce qui mérite d'être déconstruit et reconstruit. Je peux vous dire avec précision le travail qui est fait en centre-ville, sur les hauteurs, les recours qu'on a porté et comment est-ce que on peut accompagner l'arrivée du tramway. Et je peux même vous dire comment est-ce qu'on négocie avec les services de l'État pour ne pas avoir de d'objectifs chiffrés tout un tout un tout simplement en respectant la loi. Non ce n'est pas normal parce que ce projet là on l'a défendu, ce n'est pas normal. Je suis désolée, ce n'est pas normal. Vous prétendez vouloir être une majorité municipale. Et Ben expliquez aux gens ce que vous voulez pour la ville demain, expliquez pour ce que vous voulez pour la ville demain. Nous on est en train de dire voilà ce qu'on veut pour la ville demain. Voilà exactement Monsieur Villemeur exactement. Voilà exactement, mais moi je suis pas en campagne hein, je suis pas sûre, j'ai pas ma tête sur des affiches hein, j'ai aucune tête sur mes des affiches, on se rappelle de ça, moi je suis en train de travailler, je suis pas en campagne, je suis en Conseil municipal, je le dis simplement, je fais aucun bilan, je suis devant vous, y a aucun, y a quoi, y a une dizaine d'habitants et une dizaine d'habitants qui sont partisans. Bon et soyons sérieux, soyons sérieux, je fais aucune campagne, je joue l'exercice du Conseil municipal, OK ? Ne faites, ne faites pas des procès que je ne fais pas. Je dis effectivement, vous avez raison, y aura une campagne électorale. Expliquez-nous comment vous faites et vous pouvez compter sur moi pour expliquer aux habitants que on ne sait pas ce que vous voulez en faites. Voilà Monsieur Villemeur. Je vous laisse la parole.

Monsieur Villemeur : Merci Madame le Maire, vous allez être encore plus affligée puisque je trouve que Laurence Gauthier a très bien exprimé ce qui est également notre position donc je ne reviendrai pas dessus. Nous nous sommes exprimés dans l'enquête publique largement par une tribune dans le magazine. Bon donc je ne vais pas revenir là-dessus. Je voudrais dire que les adaptations qui sont présentées, qui ont été présentées par Madame Huriez, sont effectivement du bon sens et nous les approuvons. Maintenant en ce qui concerne la densification. Nous continuons à trouver qu'il y a une densification excessive à Juvisy. On n'est pas contre la densification, vous vous caricaturez nos positions. On est contre une densification excessive, l'entrevoit, avec 300 ou 400 logements en cours de construction, c'est pour nous excessif parce qu'on a les trottoirs ne sont pas aux bonnes dimensions, les espaces verts ne sont pas au rendez-vous, et cetera, et cetera. Enfin bon, on ne va pas relancer le débat, mais pour nous, la densification peut se comprendre, mais à condition qu'elle reste relativement raisonnable. Et ça aussi, c'est du bon sens que vous semblez avoir perdu sur l'entre voie. Voilà, voilà, j'en dirai pas plus merci.

Madame le Maire : Écoutez, je vous remercie de ne pas en dire plus. On en reste là, c'est parfait. On fait semblant de voter pour ces modifications puisque de toute façon on n'a pas d'obligation légale. Qui vote pour ces modifications ? Voilà. Qui vote contre, qui s'abstient ?

Objet : Modification° 2 du PLU - adaptation du dossier suite à l'enquête publique et demande à l'EPT Grand Orly - Seine - Bièvre d'approuver la modification n°2 du PLU de Juvisy-sur-Orge

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 18 novembre 2024 au 20 décembre 2024, Madame le Commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions en date du 24 janvier 2025

Les conclusions favorables sur le projet de modification sont assorties de recommandations concernant le classement du secteur de la rue JJ Rousseau et la prise en compte de la pleine terre dans la zone UCV1C.

Ainsi, le projet définitif qui sera soumis à l'approbation de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, reprend les adaptations suivantes :

I - rue Rousseau - rue des 2 communes : modification de zonage

Il est proposé de reclasser la zone UR1 (telle que repérée) en zone UCV1b avec une hauteur maximale de R+2+C ou attique.

II - pleine terre - perméabilité des sols

Le projet de modification est adapté de la façon suivante :

zone UCV1c

1 - le site du « CTM » rue de la Fronde/ Grande Rue est classé en zone UCV1a à laquelle s'applique la règle d'obligation de pleine terre à hauteur de 20%. EN conséquence la hauteur maximale constructible est ramenée à R+4+C ou attique contre R+8.

2 - le site du 2/8 ave Estienne d'Orves est conservé en zone UCV1c avec obligation d'un minimum de 10% de pleine terre

l'article UCV1c est rédigé de la façon suivante

« Secteur UCV1-C :

pour le secteur de l'îlot Séward - pas d'obligation de pleine terre

pour le secteur 2/8 ave Estienne d'Orves - 20% minimum de l'unité foncière doit être en pleine terre »

Définition

La définition de la pleine terre telle que proposée par le CLE du SAGE est reprise au lexique.

« Espace vert de pleine terre

Un espace vert de pleine terre est un espace de jardin végétalisé qui doit permettre l'infiltration des eaux et qui ne dispose d'aucun traitement de sol autre que la terre. Un espace est considéré comme « de pleine

terre » au sens du présent règlement lorsque qu'il n'existe aucun élément bâti ou ouvrages sous sa surface.

N'entrent pas dans la définition de la pleine terre les espaces de terrasses, accès piétons imperméables, piscines et abords, circulation et stationnement des véhicules quel que soit le traitement.

Les ouvrages d'infrastructures situées en profondeur (réseaux, canalisations) ne sont pas de nature à remettre en cause un espace de pleine terre. »

III- chapelle St Dominique et site Jaurès

Il est proposé un classement en zone UE (zone réservée pour des équipements publics / privés)le site Jaurès et d'apporter une protection de l'édifice culturel Saint Dominique . Le plan de zonage est ainsi modifié.

IV - cdfrance – article UM1 – 6 : implantation des constructions par rapport

Le principe de cette zone est d'interdire toute affectation à usage d'habitation en rez-de-chaussée donnant directement sur les voies publiques conformément à l'article UM1-2. La rédaction proposée laissait comprendre que cette disposition s'appliquait pour toutes affectations. Aussi, l'imprécision est corrigée et la rédaction définitive précise bien que ce retrait vaut uniquement pour une affectation d'habitation.

La rédaction définitive est la suivante :

« article UM1-6

Sauf dispositions contraires portées au plan de zonage les constructions nouvelles peuvent s'implanter soit à l'alignement, actuel ou futur, des voies ou emprises publiques, soit en retrait des voies et emprises publiques.

Un retrait minimum de 2m est obligatoire en cas d'habitation implantée en rez-de-chaussée donnant directement sur l'avenue de la cour de France, sur l'avenue G Péri ainsi que sur toutes voies adjacentes. Pour les parcelles situées en zone inondable, la limite de la zone inconstructible définie au PPRI tient lieu de retrait ou d'alignement.

A l'exception des corniches, éléments de débords des toitures, ...aucune saillie n'est autorisée sur le domaine public.

Sur toutes voies et emprises publiques actuelles ou futures pourront être imposés dans la hauteur de la verticale de la façade :

des retraits ponctuels lorsque l'expression d'une recherche architecturale les justifie, et notamment pour assurer un raccordement satisfaisant avec un bâtiment existant, en bon état ;

des retraits sur tout ou partie de la longueur de la façade dans des cas particuliers où l'environnement le justifierait (arbres d'alignement à conserver, ...) ;

en cas de terrain d'angle, des retraits sur tout ou partie de la façade développée sur la rue adjacente de l'avenue de la Cour de France pour assurer un raccordement satisfaisant avec les toutes zones UR1, UR2 et/ou UM2. »

V - rue Wurtz

La modification porte et systématise pour toutes les zones un retrait de 8m mini vis-à-vis des limites de fonds de parcelle. Aussi, suite aux observations, le retrait spécifique (paragraphe 4 de l'article UCV1-7 st supprimé), lié à la contiguïté des voies ferrées à 10m est supprimé. Cela concerne principalement le secteur du 2 au 10 de la rue Wurtz.

Néanmoins, le projet de modification de l'OAP « Pasteur », qui a valeur réglementaire, renforce la prise en compte de la nuisance sonore en permettant notamment d'imposer des logements dits traversant assurant une double orientation. L'OAP permet, dans le cadre de l'instruction d'un permis de construire, d'imposer des sujétions pour atténuer les nuisances sonores.

VI- zone UCV1B rue Danaux / rue Sand -

Il est proposé :

de classer le secteur de la rue Danaux en zone UCV1a

d'inscrire un emplacement réservé de 2m de profondeur, pour élargissement de trottoir au lieu d'un retrait constructif

VII - autres prises en compte

une protection pour la conservation du platane de la rue Vercingétorix est inscrite.

l'emplacement réservé n° 5 est supprimé de la liste des emplacements réservés à la demande du CD 91 bénéficiaire.

le rapport de présentation est mis à jour pour reprendre l'ensemble des adaptations et corrections prises suite à l'enquête publique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité à raison de 25 voix pour et 6 abstentions (Bernadette AVELLANO, Gabriel BRUNIER-COULIN, Sonia KANTIANA, Alain VILLEMEUR, Laurence GAUTHIER, André PLAS)

Madame le Maire : Eh bien je vous remercie en tout cas, merci chers collègues pour la bonne tenue de nos débats. Merci oui attendez, on n'a pas fini, il reste le PLUI que je vais vous présenter de manière extrêmement rapide, je sais bien, et les parcelles pour le T7 je sais bien, juste parce que c'est complètement lunaire mais bon Toujours est-il que le plan local d'urbanisme Intercommunal. Il y a eu un conseil municipal ici extraordinaire, en présence de Camille Viélesquez, qui n'est donc pas nécessairement notre copain, hein ? C'est donc l'adjoint au maire de Cachan, c'est le vice-président qui est en charge de ça, qui ne siège pas du tout dans notre groupe et avec lequel on a travaillé. Et donc, comme on vous l'avait dit, par délibération du 16 janvier 2021, l'établissement public territorial compétent à la matière, a donc demandé à ce qu'on puisse élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal. Ce plan local d'urbanisme intercommunal, il regroupe les plans locaux d'urbanisme des 24 communes que compose l'établissement public territorial. L'idée, c'est d'avoir un document unique. Qui enfin en fait qui ? Comment dire, qui recense l'ensemble des règles d'urbanisme et qui pose des intentions là aussi de transformation et d'évolution de notre territoire et donc du Grand Orly Seine Bièvre. Il y a un premier travail qui avait été fait, c'est à dire qu'il y a un rapport de présentation qui a été élaboré. Puis un PADD donc un document cadre où globalement dedans y avait un certain nombre de d'intentions qui étaient jetées. D'ailleurs c'est celui-ci qui avait été présenté à l'occasion de ce Conseil municipal extraordinaire que nous pouvions amender à l'occasion de ce Conseil municipal et que nous pouvions également enrichir. Je le dis ici puisque c'est une instance de débat et donc une instance dans laquelle on peut participer. Ensuite il y a l'élaboration, donc d'OAP, les OAP, qu'est-ce que c'est ?, ce sont des zones qui méritent un traitement particulier qui ont également été présentées. Les OAP, ce sont des zones qui méritent un traitement particulier ou des thématiques de traitement particulier, par exemple la Seine, il peut y avoir une OAP autour de la Seine ou et qui développent un certain nombre d'axes. Ce plan local d'urbanisme, il est le fruit de plusieurs années de travail, il faut le dire parce que je c'est pour ça que moi je. Je suis très déçue par ce qui s'est passé sur les modifications du plan local d'urbanisme. Pardon, je vais le redire, mais parce que en fait, quand vous vous retrouvez en face de 23 autres communes avec des, on va dire des couleurs politiques différentes, mais surtout avec des histoires et des identités différentes, parce que là on a un débat idéologique ou politique ou vous l'appellez comme vous voulez. Mais la réalité de de l'élaboration de ce plan local d'urbanisme, c'est qu'on

a en face de nous des gens qui pour le coup veulent densifier et sur densifier, qui assument le fait de construire et de sur construire. Et puis y a des villes, alors ça va vous paraître étrange, mais comme nous qui n'ont pas envie de ça, hein ? Qui n'ont pas envie de ça et qui ont elles ont plutôt envie de préserver leur zone pavillonnaire, de traiter les quartiers qui sont plutôt des quartiers anciens dégradés comme celui qui avait été classé par l'entre 2 voies et qui veulent en tout cas avoir gardé une identité un peu particulière. Si vous traversez les 24 communes de l'établissement public territorial, vous verrez que ce que je vous dis n'est pas n'est pas un mensonge. Et les débats alors ? À ce moment-là ils sont à l'écoute parce que vous avez des maires et des adjoints en charge de l'urbanisme qui eux veulent absolument que on ait des objectifs chiffrés de construction de logements. Si vous et vraiment je vous invite à venir au Conseil territorial, vous verrez que c'est factuellement vrai ce que je vous dis. Il y en a d'autres qui préfèrent qu'il n'y ait plus de zone pavillonnaire et la faire muté. Parce que justement quand on favorise de la pleine terre et qu'on construit en en hauteur, en fait on dégage de l'espace et on et on permet de la perméabilisation des sols. Voilà tout ça c'est des vrais sujets. Voilà. Donc soit on peut les traiter. Chez Nasser, soit on peut essayer de se poser des questions pour de vrai. En tout cas à l'EPT, il y a eu des quantités d'ateliers. Pardon je vais le dire parce que c'est la vérité ; la question par exemple, la préconisation de construire en hauteur et dégager de la pleine terre, c'est une réalité, c'est factuel, le fait de construire autour des axes de transport et de pas consommer les terres agricoles et de pas aller densifier justement le plus loin possible, c'est une réalité, j'invente rien, voilà, je n'invente rien, je n'invente rien. Donc je sais bien que ça vous plaît pas que ce soit moi qui le dise, mais je le dis ce n'est pas grave. En tout cas nous on a participé avec Bénédicte, Jacques et Alain de manière extrêmement, rigoureuse, extrêmement, sérieuse que on a, je ne sais pas fait une peut être une assisté à une cinquantaine d'ateliers, peut-être même plus. Que nous avons dépendu à la fois de la nécessité de préserver l'identité de nos communes et notamment de l'identité des communes essonniennes, parce que là aussi, factuellement, quand vous passez le pont d'Orly et que vous traversez et que vous passez par Belle Epine et que vous traversez Thiais et ensuite l'ensemble des autres villes, vous voyez bien que les réalités de vie ne sont pas tout à fait les mêmes que les nôtres. Et oui mais sauf que quand on est sur un établissement public territorial et qu'il faut discuter avec un maire qui en a rien à faire de ça et qui veut comme moi j'en ai rien à faire de ce qu'il veut, il faut trouver des compromis. Voilà. Et ça c'est un vraiment un exercice qui est difficile. Je peux même vous dire qu'au départ on était plutôt opposé à l'élaboration de ce plan local d'urbanisme Intercommunal parce que justement on avait très peur de ne pas pouvoir s'exprimer librement. Alors il y a des propositions qui nous ont été faites. La première c'est de modifier notre plan local d'urbanisme et donc c'est ce qu'on a fait pour protéger, pour protéger la zone pavillonnaire. Pour je ne reviens pas sur tout ça puisque de toute façon c'est raillé mais ce n'est pas grave, pour protéger et sanctuariser ça. Et ensuite on s'est dit que nous, à Juvisy, il fallait qu'on participe à l'élaboration de ce plan local d'urbanisme et donc on a fait des propositions et il y a des propositions qui ont été retenus qui sont des propositions assez fortes. Et donc aujourd'hui, comme sur les modifications de notre plan local d'urbanisme, il y a des intentions très claires qui se traduisent ensuite dans chacun de nos plans locaux d'urbanisme, il y en a 4 précisément. Le premier, c'est combattre le dérèglement climatique. Le 2e, C'est garantir la ville et la qualité de vie pour tous. Le 3e, C'est anticiper les, les évolutions des villes. Et le 4e c'est s'affirmer comme un territoire incontournable. Je vous traduis ça sans notes, rapidement. Combattre le dérèglement climatique, c'est évidemment favoriser la nature, travaillé à ce que les déplacements se fassent autrement, retrouver des espaces verts, retravailler sur la question de la pleine terre. Je dis ici que quand on parle de 97% d'artificialisation le rapport du MAAE, il ne prend pas en compte le pavillonnaire et tout ce qui relève des espaces, des jardins et des parties privatives et qui sont des espaces verts. Voilà donc ça c'est pour le volet du dérèglement climatique. Je rajoute que dans le dérèglement climatique, on a nous les villes essonniennes a aussi insisté sur le risque d'inondation puisque je visite comme tout un tas d'autres villes essonniennes ont été affectées, et très récemment, notamment la ville de Savigny, par un épisode d'inondation qui a, comment dire, impacté une partie importante d'un quartier de Juvisy en 2016 et en 2018. Et qu'on a pensé que c'était aussi important qu'on traite la scène par honnêteté. Je vous dis qu'on n'était pas les seuls, qu'il y avait aussi les villes d'Ablon et enfin toutes celles qui bordent la Seine, garantir la ville et la qualité de vie pour tous, c'est quoi ? C'est la possibilité pour chacun d'avoir des espaces qui soient sécurisés et surtout qu'on

puisse se déplacer à pied, en fauteuil, en poussette, tout ce que vous voulez, de manière de manière la plus apaisée possible. Et puis ensuite rendre des règles un tout petit peu plus précises sur l'élargissement des voies. Enfin bref, tout ça. Anticiper les évolutions des villes, c'est tout simplement anticiper la mutation, que ce soit par la construction des logements et par les obligations là aussi, ne faisons pas un complexe d'un complexe, une obligation. C'est aussi accueillir les nouveaux modes de transport. Nous, nous sommes concernés par le tramway T7 et puis d'autres sont concernés par d'autres choses. Et puis, s'affirmer comme un territoire incontournable, c'est d'un point de vue économique et de développement de ce territoire, continuer à pouvoir le favoriser, que ce soit par le MIN de Rungis, que ce soit par la plateforme aéroportuaire, que ce soit enfin bref, tout. Tout ce que tout ce que vous connaissez sans doute et que vous avez sans doute étudié en regardant les documents de de plus près. Ce qui est intéressant, c'est que là aussi y a aucune obligation de notre part de présenter ces documents, qu'on le fait par exercice de transparence et parce que ça nous paraissait important de partager ça. Qu'est ce qui va se passer maintenant ? C'est très simple, c'est que. Le 8 avril seront adoptées nos modifications du plan local d'urbanisme. Elles seront intégrées au plan local d'urbanisme Intercommunal et va débiter une enquête publique. Une enquête publique à l'échelle des 24 communes. Évidemment, on y prendra notre part, on va donner un avis, Vous pourrez vous exprimer. Euh. Et surtout, on pourra demander des ajustements complémentaires et apporter une contribution technique. La première contribution, c'est évidemment les modifications du plan local d'urbanisme. Et puis après, il va y avoir un travail qui est plus fin. Et là aussi, c'est un travail qui est extrêmement sérieux et qui et dont il faut mesurer l'investissement personnel que ça demande, surtout quand on n'est pas urbaniste et qu'on n'est pas Jacques Legendre. Je dis à Madame Gauthier que si Jacques a intégré tout ça, c'est aussi parce qu'on a travaillé avec lui à intégrer tout ça. Il n'a pas décidé de sa tête tout seul d'intégrer les choses. Non mais je le dis parce que c'est important de le dire. Donc là en fait il est simplement porté à votre connaissance les modalités de de consultation. Vous dire que nous ferons le nécessaire pour que l'ensemble des juvisiens soient concernés par cette enquête publique, que nous réfléchissions à ces modalités, que Camille Viélesquez, dont je veux saluer le travail et je j'insiste pour saluer ce travail-là, parce que là encore, on a à faire à quelqu'un qui ne siège pas du tout dans notre groupe et qui pour autant, a fait des compromis en en direction des villes pour lesquelles. Eh bien la question de la densification et de la bétonisation ne se posait pas tout à fait de la même manière. Et pardon ? Oui, avec pour le coup un travail fouillé. Et puis avec vraiment une intention sincère de pouvoir écouter l'ensemble des communes. Donc vous avez dans cette délibération les modalités qui vous sont proposées pour ces enquêtes publiques et la manière dont les choses vont se dérouler, moi je prends l'engagement en en tout cas de communiquer le plus largement sur autant que je peux sur le plan local d'urbanisme Intercommunal et pour que les gens puissent venir porter en tout cas des remarques s'ils souhaitent le faire. Donc voilà j'ai rien d'autre à dire, j'avais prévu quelque chose d'un peu plus fouillé mais je vais en rester là. Je termine simplement en disant que je pense qu'on peut avoir beaucoup de désaccords sur beaucoup de choses et vraiment et moi je suis-je fais partie plutôt des gens qui aiment bien et la confrontation et la contradiction ça me perturbe pas plus que ça mais pour autant je pense que quand on a la chance de pouvoir en tout cas, travailler sur des sujets qui sont aussi après difficiles que cela, je pense que c'est important de pouvoir les porter en commun, en tout cas de porter en commun une vision qui est peut-être pas commune, mais en tout cas des intentions qui peuvent être communes dans ce futur plan local d'urbanisme intercommunal. Je veux juste remercier Bénédicte, parce que je pense que vous ne mesurez pas le travail et l'investissement que ça demande. Et surtout le travail technique qu'il y a derrière, d'apprentissage en terme de méthode, en en terme de tout ce que vous voulez. En tout cas moi j'essaye de le faire depuis le début du mandat, c'est hyper dur, je suis bien accompagnée, j'ai Alain derrière moi que je remercie aussi. Il y a Jacques que je remercie et je remercie Bénédicte parce que sinon on n'aurait pas abouti à tout ça. Donc. Voilà et je vous soumetts cette délibération. Je vous laisse évidemment échanger et poser toutes vos questions. Si vous n'avez pas de questions, je vous propose qu'on vote. Qui vote pour cette délibération ? Qui vote contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

Objet : Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Avis sur le projet arrêté.

Par délibération en date du 26 janvier 2021, l'Etablissement Public Territorial, compétent en la matière, a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal portant sur les 24 communes du territoire.

Cette élaboration s'inscrit sur un projet de territoire reposant sur 4 exigences :

- Exigence 1 : combattre le dérèglement climatique
- Exigence 2 : garantir la ville et la qualité de vie pour tous
- Exigence 3 : anticiper les évolutions des villes
- Exigence 4 : s'affirmer comme un territoire incontournable

En outre ces objectifs doivent être compatibles avec l'ensemble des politiques publiques métropolitaines, régionales et nationales.

Suite à l'élaboration du diagnostic territorial, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été construit et les orientations débattues au sein des conseils municipaux puis en Conseil Territorial le 4 avril 2023,

Suite au PADD, l'EPT a construit, en collaboration avec les communes, le règlement d'urbanisme en cohérence avec les orientations définies par le PADD.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme a été arrêté par le conseil territorial de l'EPT en date du 17 décembre 2024. L'arrêt du projet marque une étape importante, puisqu'elle ouvre le projet abouti à la consultation puis à l'enquête publique.

Le dossier complet est consultable sur le site PLUI GOSB <https://www.grandorlyseinebievre.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal>

Une fois arrêté, le projet de PLU intercommunal est transmis à l'ensemble des extérieurs ainsi qu'aux communes membres, qui bénéficient d'un délai de 3 mois pour rendre leurs avis et formuler des observations. L'ensemble des avis reçus dans le délai de 3 mois seront portés au dossier de l'enquête publique que l'EPT doit organiser.

La présente délibération du Conseil Municipal a pour objet de rendre un avis sur le projet et de porter des observations.

Le dossier comprend :

- 1 - le rapport de présentation -
- 2 - le PADD
- 3 - les OAP qui ont valeur réglementaire se déclinent en OAP thématiques et sectorielles. Elles permettent de rendre prescriptifs certains éléments des politiques publiques et de détailler les moyens de mise en œuvre des objectifs du PADD.

Les OAP thématiques
OAP Nature et bien être

OAP Habitat bioclimatique

OAP mobilités et Espaces publics
OAP économie productive et commerce
Les OAP sectorielles locales
On y retrouve les 2 OAP reprises du PLU modifié.
L'OAP Pasteur
L'OAP Flammarion
4 - Le règlement – pièces écrites et graphiques

Le plan de zonage et les règles écrites reprennent les dispositions de l'actuel PLU
Dans son avis, le Conseil Municipal de Juvisy demande de reprendre les évolutions du zonage reprises de l'enquête publique sur la modification n°2.

En outre une contribution sera jointe à la délibération pour relever des observations, demander des compléments et des précisions sur le dossier.

En outre, la délibération prévoit de mandater Mme le Maire pour, au besoin, compléter la liste des observations techniques.

Aussi, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et à formuler des observations.

Compte tenu que le dossier reprend globalement les dispositions de l'actuel PLU de Juvisy sur Orge, y compris celles du projet de modification ; il est proposé :
d'émettre un avis favorable,
de demander la prise en compte des adaptations reprises suite à l'enquête publique sur la modification n°2 du PLU
de joindre à la présente délibération une contribution portant observations, ajouts, compléments à prendre en considération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité à raison de 25 voix pour et 2 voix contre (Laurence GAUTHIER, André PLAS), et 4 abstentions (Bernadette AVELLANO, Gabriel BRUNIER-COULIN, Sonia KANTIANA, Alain VILLEMEUR)

Madame le Maire : Donc on finit par la dernière délibération. Je te laisse la parole. Pardon Bénédicte. Ça concerne des sessions de propriété dans le cadre du prolongement du T 7. Merci.

Madame Huriez : Alors cette délibération donc concerne la session de 3 parcelles qui sont sur la rue Piver et c'est pour permettre une meilleure circulation à l'occasion de l'arrivée du tramway. Et il est proposé en fait de céder ces 3 parcelles après avis des domaines, l'ensemble des parcelles pour un montant global de 242 392,50€ à Ile de France Mobilités et je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de cession.

Madame le Maire : Merci est ce que vous avez des questions, des observations ? On va voter qui ? Pardon ? Allez-y.

Monsieur Villemeur : Un bref commentaire, nous voterons avec plaisir cette délibération.

Madame le Maire : On est content Monsieur Villemeur. Ouais, j'espère que vous gérerez les travaux. Allez, qui ? Non, moi non plus je n'espère pas. C'était cynique de ma part. Ouais. Qui vote pour cette délibération, qui vote contre, qui s'abstient ?

Objet : Prolongement du T7 : cession des propriétés AL59, AL 204 et AL205 sises 4 rue Piver à Ile De France Mobilités (IDFM)

VU l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de prolongement du tramway T7

VU l'estimation du domaine en date du 7 décembre 2023 prorogée d'un an,

VU l'offre d'acquisition d'IDFM en date du 2 octobre 2024,

VU le projet d'acte,

VU la commission n°2 en date du 5 mars 2025

CONSIDERANT la nécessité de remettre à IDFM les propriétés communales identifiées AL59, AL 205, AL 204 pour la réalisation du tramway T7,

CONSIDERANT qu'Ile De France Mobilités est un établissement public à caractère administratif,

CONSIDERANT la propriété bâtie AL 205 est de domanialité privative,

CONSIDERANT que les parcelles non bâties AL 59 et AL 204 sont de domanialité publiques,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de céder la parcelle bâtie AL 205 ainsi que les parcelles AL 59 et AL 204 à Ile De France Mobilités

DECIDE de céder suivant le régime de domanialité des parcelles, soit son domaine privé soit son domaine public conformément aux dispositions de l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques à Ile De France Mobilités

DECIDE de céder l'ensemble des parcelles pour un montant global de 242 392.50 euros Hors taxe

AUTORISE Madame le Maire à engager toutes démarches et procédures et à signer l'acte authentique de vente ainsi que toutes servitudes ou tous documents rendus nécessaires pour l'accomplissement de la vente,

DESIGNE Maître Paul Avot, notaire à Juvisy, pour représenter la Ville,

DIT QUE la Commune agit en pure gestion de patrimoine, que cet immeuble a été utilisé pour des besoins autres que ceux d'une activité économique, et que la vente ne s'inscrit pas dans un but d'entreprise.

DIT QUE la recette correspondante est inscrite au budget 2025

DIT QUE l'ensemble des frais est supporté par IDFM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité à raison de 29 voix pour et 2 abstentions (Laurence GAUTHIER, Andre PLAS)

Madame le Maire : OK alors écoutez, je vous souhaite une très bonne soirée. Je vous dis à bientôt pour le vote du budget. Bah moi je ne veux pas dormir tout de suite je pense hein. Bonne nuit et bonne soirée.